

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE

Eugène SECRÉTAN,
président fondateur

Créateur en 1881 de la Société industrielle et commerciale des métaux (Anciens Établissements J.-J. Laveissière et fils et E. Secrétan) à l'origine, en 1888, du fameux krach des cuivres qui entraîne la faillite du Comptoir d'escompte (Hentsch) et le suicide de son directeur, Eugène Denfert-Rochereau.

Il rebondit en prenant la direction générale de l'Elmore française, électrolyse du cuivre à Dives-sur-Mer (Calvados), filiale d'une firme anglaise. En 1893, il constitue la Société française d'électro-métallurgie, qui prend la suite de l'Elmore en faillite. Et en 1895, il devient, en outre, administrateur délégué pour la partie technique de la Société industrielle de l'aluminium et des alliages métalliques. À sa mort, en 1899, ses deux gendres, Arthur Demmler et Daniel Bethmont, deviennent directeurs généraux de la Société française d'électro-métallurgie, qui se rebaptise, l'année suivante Société d'électro-métallurgie de Dives.

(Le Journal des mines, 27 juillet 1893)

Société française d'électro-métallurgie. — Les actionnaires, réunis en assemblée générale, deuxième assemblée constitutive, le 13 juillet courant, ont définitivement constitué la dite société sous le nom de Société française d'électro-métallurgie. Société anonyme au capital de 2 millions 500 000 francs.

Le premier conseil d'administration se compose de MM. Secrétan, président ; [Joseph] Vilbort ¹, qui a été, en outre, désigné comme administrateur délégué, et Stouls ², ancien ingénieur des mines.

M. Paul Siméon a été nommé commissaire des comptes pour l'exercice en cours.

État civil des sociétés par actions
FORMATIONS
Société française d'électro-métallurgie
Société anonyme au capital de 250.000 fr.
Siège social : 14, rue de la Pépinière, Paris.
(Cote de la Bourse et de la Banque, 12 août 1893)
(Paris-Capital, 23 août 1893)

Cette société a pour fondateur M. Pierre[-Eugène] Secrétan, métallurgiste.

Elle a pour objet : 1° la fonderie, l'affinage du cuivre rouge ou autres métaux et leur transformation en feuilles, fils, barres et tubes de toutes formes et dimensions par les

¹ Joseph Vilbort : sauf homonymie, dramaturge en Belgique, puis journaliste à Paris, auteur de *En Kabylie, Voyage d'une Parisienne au Djurdjura* (1875). Nécrologie dans *Le Temps*, 9 octobre 1911.

² Ernest Stouls : X-Mines. Successeur de Secrétan à la présidence. Voir encadré ci-dessous.

procédés électrolytiques Elmore ; 2° la fonderie, l'affinage et la fabrication du cuivre et autres métaux par les procédés ordinaires ; 3° la création et l'exploitation d'une ou plusieurs usines ayant pour objet la fabrication du cuivre pur et de ses alliages ; 4° l'achat, la transformation ou la fusion d'établissements ou sociétés déjà existants, ayant pour objet la fabrication du cuivre et autres métaux par les mêmes procédés ou par des procédés nouveaux ; 5° et la vente de ces différents produits.

Le fonds social est fixé à 3.500.000 fr., et divisé en 5.000 actions de 500 fr. chacune.

Il est attribué à M. Secrétan, en représentation de ses apports : 1° 5.000 parts de fondateur, qui doivent être remises par M. Secrétan à la Société Elmore française, en paiement du prix des usines de Dives (ces parts seront au porteur et auront droit chaque année à un prélèvement de 112.500 fr. sur les bénéfices) ; 2° 1.000 actions entièrement libérées, de la présente société ; 3° une somme de 259.000 fr. en espèces (ces 1.000 actions et cette somme de 250.000 francs sont destinées à couvrir M. Secrétan de l'engagement qu'il a pris envers la Société Elmore française de la garantir de toutes réclamations et de tous recours de la part de ses créanciers et actionnaires français ; M. Secrétan les emploiera à éteindre à ses risques et périls les causes desdits recours ou réclamations) ; 4° et une somme de 30.000 fr. destinée à rembourser à un tiers la somme fournie par lui à M. Secrétan, pour la construction de logements d'ouvriers en dehors du périmètre de l'usine, mais sur un terrain qui en fait partie.

Le conseil d'administration est dès à présent autorisé à créer et à émettre 3.000 obligations hypothécaires de 500 fr. chacune produisant 6 % d'intérêt et amortissables en 40 années par voie de tirage au sort, avec faculté d'anticiper leur remboursement en donnant aux obligations remboursées par anticipation une indemnité qui sera de 1 fr. 25 par obligation et par année restant à courir.

Ont été nommés administrateurs : MM. Pierre-Eugène Secrétan, demeurant à Paris, boulevard Beauséjour, 19 ; Ernest Stouls, ingénieur, demeurant à Paris, rue de Babylone, 57 ; Joseph Vilbort, propriétaire, demeurant à Paris, boulevard Delessert, 11.

Acte déposé chez M^e Massion, notaire à Paris, et publié dans la *Gazette des tribunaux* du 10 août.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE
(*Le Journal des chemins de fer*, 20 mai 1898)

La Société française d'électro-métallurgie — dont nous avons étudié avec soin les débuts et dont nous avons attentivement signalé les développements successifs — a tenu son assemblée ordinaire annuelle d'actionnaires le 14 mai courant sous la présidence de M. Secrétan.

Parallèlement au développement des affaires de cette société, aux perfectionnements de la fabrication s'est accentuée la progression de ses bénéfices.

Le premier exercice, on se le rappelle, avait eu, par exception, une durée de dix-huit mois, mais les exercices suivants ont eu la durée normale de douze mois et nous trouvons :

	Bénéfices
Pour 1893-94 (dix-huit mois)	119.166 fr. 02
Pour 1895 (douze mois)	231.409 fr. 15
Pour 1896 (douze mois)	308.645 fr. 86
Pour 1897 (douze mois)	504.922 fr. 82

On le voit la progression en 1897 a été considérable et il est vraisemblable qu'elle se continuera en s'accroissant encore pendant les exercices suivants par cette raison que les installations destinées à la fabrication du cuivre par les procédés ordinaires qui ont été ajoutés aux procédés jusqu'alors spécialement utilisés de l'usine électrolytique n'ont commencé à fonctionner que dans les premiers mois de 1897.

Par conséquent, les usines n'ont pas encore donné leur plein produit et comme les commandes s'accroissent de jour en jour, il ne paraît pas téméraire de penser qu'ultérieurement, la production portée à son complet donnera des résultats plus importants encore. On est d'autant plus autorisé à le penser que la supériorité de la fabrication de ces usines est maintenant universellement reconnue et que la Société participe aux fournitures du ministère de la Marine.

On se rappelle que la création de la nouvelle usine et les améliorations apportées à l'ancienne qui ont mis la Société à même de poursuivre cet heureux développement et d'arriver ainsi à une fabrication perfectionnée et intensive ont pu être réalisées au moyen des ressources mises à la disposition de la Direction par les deux assemblées extraordinaires qui ont décidé à deux reprises l'augmentation du capital jusqu'à concurrence de 7 millions.

De plus, dans l'assemblée extraordinaire du 31 mai, les actionnaires avaient autorisé le conseil d'administration à poursuivre les négociations pour racheter les anciennes obligations hypothécaires 6 %, et émettre, jusqu'à concurrence de 8.000 au maximum, des obligations nouvelles portant intérêt à 4 % l'an. Cette opération a été conduite à bonne fin avec le concours de la Banque française de l'Afrique du Sud, et en exécution d'une résolution votée à l'unanimité par l'assemblée extraordinaire du 10 janvier 1898. La plus grande partie des obligations 6 % ont pu être rachetées à des prix avantageux quant au succès de l'émission des, t 8.000 obligations hypothécaires nouvelles 4 %, il n'a pas été moins décisif. Cette solution n'a pas eu seulement pour effet de consolider grandement la Société en augmentant dans une forte proportion ses ressources financières elle a affirmé son crédit en lui permettant de réduire de 6 à 4 % le taux d'intérêt de ses emprunts. Elle lui a valu encore un avantage appréciable, celui de mettre tous ses titres, obligations comme actions, entre les mains de détenteurs français.

Par suite de la construction de la nouvelle usine et de l'agrandissement de l'ancienne, les immobilisations constituées par les terrains, bâtiments, matériels et brevets de la Société, se sont accrus de 816.073 fr. au cours de l'exercice 1897 et se chiffrent au bilan par 5.671.336 fr. 48. Les ressources à réaliser et qui jusqu'à leur réalisation peuvent être jusqu'à un certain point considérées comme immobilisées et composées des cautionnements, débiteurs divers, loyers d'avance et marchandises, ont passé de 3.216.977 à 6.617.502 fr. par suite de l'extension même des affaires. Simultanément, les ressources disponibles, caisses, banquiers et portefeuille se sont élevées de 185.545 fr. à 703,390 fr. Comme contrepartie à ces deux comptes le compte créanciers s'élève à 4.323.308 fr.

D'après le rapport même du commissaire des comptes, la situation financière est devenue normale depuis l'émission des actions nouvelles. Cette émission, jointe à l'installation de quelques ateliers, grève le chiffre des dépenses amortissables de 233.619 fr.

La provision spéciale pour les fluctuations des cours du cuivre reçoit une augmentation en raison de l'accroissement des stocks de métal figurant à l'inventaire.

Les frais généraux, grâce à l'économie apportée par la direction, ont très peu augmenté comparativement à l'accroissement des affaires s'élevant seulement de 174.420 fr. à 187.939 fr.

Par suite de l'accord intervenu entre la Société d'électro-métallurgie et la Société des Métaux, et ratifié par la dernière assemblée extraordinaire, la redevance due à la Société des Métaux figure pour la première fois au compte de profits et pertes qui se comporte ainsi qu'il suit

DÉBIT	
Frais généraux du siège social	187.939 26
Service des titres	102.896 37
Dépenses diverses	441.764 65
Matériel nouveau reformé en 1897	28.948 81
Provisions diverses	44.243 54
	805.793 63
Redevance à la Compagnie frse des Métaux	25.636 53
Solde créditeur	504.932 82
	<u>1.336.35204</u>
CRÉDIT	
Bénéfice industriel et commercial	1.318.524 53
Revenus et plus-values	17.827 51
	<u>1.336.35204</u>

Sur la proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire du 14 mai vient de décider que le solde créditeur de 513.021 fr. (dans lequel se trouve compris un reliquat de 8.098 fr. 71 reporté du précédent exercice), sera réparti comme suit :

Réserve légale	25.246 14
Directeur	50.482 28
Dividende aux actions (25 fr. par titre)	350.000 00
Augmentation de la provision pour fluctuation des cours du cuivre	23.448 82
Amortissement des frais de constitution	58.730 10
Amortissement du solde du compte d'installation d'ateliers nouveaux	1.279 88
Report à nouveau	3.824 31
Soit ensemble	<u>513.021 53</u>

En conséquence, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir approuvé les comptes et bilan du quatrième exercice clos le 31 décembre 1897 qui lui étaient soumis et décidé la répartition du solde bénéficiaire conformément à ce que nous venons de dire plus haut, a fixé le dividende à 2 fr. par action, payables à partir du 15 juillet prochain aux caisses de la Banque de l'Afrique du Sud, 9, rue Boudreau à Paris.

L'assemblée a nommé MM. Charles Chalupt³ et Gaston Verdé-Delisle⁴ administrateurs.

Ces deux administrateurs sont heureusement choisis pour collaborer aux succès de la Société française d'électro-métallurgie, sous l'habile direction de M. Secrétan.

M. Paul Siméon a été nommé commissaire des comptes pour l'exercice 1898.

À l'issue de cette assemblée ordinaire, les actionnaires ont été constitués en assemblée extraordinaire aux fins de modifier les articles des statuts qui se rapportent aux obligations 6 %, de façon à les mettre en harmonie avec la nouvelle situation créée par le remboursement de ces obligations et l'émission de nouvelles obligations 4 %. Les résolutions relatives à ces modifications ont été votées à l'unanimité.

DEUILS
Eugène Secrétan
(*Gil Blas*, 12 mars 1899)

³ Charles Chalupt débute dans les années 1880 au sein d'une petite Compagnie d'assurances présidée par son père, La Clémentine, dont il finit par démissionner en 1897 à la suite d'une série de mauvais résultats. Entre-temps, il est devenu, à la fin de 1894, administrateur — avec 1.023 actions — de la Société nouvelle des Éts Decauville aîné dont il se retirera en 1909, alors que la société est contrainte de réduire son capital de 60 %. Fin 1895, il entre au conseil de la Banque française de l'Afrique du Sud. Il est alors décrit comme associé d'agent de change (probablement d'Herbault, fondateur de la BFAS et de la Compagnie générale d'électricité), ancien administrateur de la Société nationale de crédit et administrateur d'autres sociétés. Il représente la BFAS à la Société française de commerce sud-africain (1896), à la Société française d'électrométallurgie (1898) et à la fantomatique Société générale de transports à Madagascar. En 1900, il devient administrateur de la Rente foncière, fonction qu'il conserve jusqu'en 1906, date de la prise de contrôle par la Société auxiliaire de crédit (Charles Victor). Il figure en outre parmi les actionnaires de la Compagnie impériale éthiopienne qui monnaiera chèrement l'abandon de son option sur le chemin de fer Djibouti-Addis-Abeba. L'année 1901 le voit au conseil de la BFCI, suite à l'absorption par celle-ci de la Banque française de l'Afrique du Sud. Il y reste jusqu'en 1903. Il multiplie alors les mandats dans des affaires minières, où l'on retrouve toujours les mêmes associés : le baron de Bondeli, du Crédit lyonnais ; André Boscher, le baron Albert de Diétrich ; Max Lyon, ingénieur de Polytechnique-Zurich ; Wilmotte... Citons le Djebel-Ressas (Tunisie), les Mines de Guelma (1905), les Mines de cuivre de Tuco-Cheira, au Pérou (1905)(dissolution en 1908), les Mines de cuivre de Naltagua au Chili et celles de Campanario en Espagne, du Djebel-Sidii en Tunisie, de l'Eyrieux en Ardèche (1907), les mines de plomb, zinc et argent du Djebel-Guendou (Algérie), la Société de recherches [d'or] du Plateau central (1908), la Société minière de Cogolin (Var)(dissoute en 1919) et les éphémères Mines d'Oranie (1919-1926)(Algérie et Maroc)...

Surtout, il s'investit dans l'électrométallurgie — longtemps administrateur de Dives (réélu en novembre 1927) et de sa filiale l'Électrolyse du Palais, près de Limoges — et dans la houille blanche : Société industrielle d'énergie électrique et (à partir de 1903) Usines hydro-électriques des Hautes-Pyrénées.

En outre commissaire des comptes de la Banque hypothécaire franco-argentine (1910).

⁴ Gaston Verdé-Delisle : marié en 1896 à Antoinette du Buit dont la sœur épousa Édouard Goüin, du Crédit mobilier français. En outre administrateur de la Société métallurgique de Montbard (puis de Montbard-Aulnoye), avec Demmler, gendre de Secrétan, ainsi que Lapisse et Piala, tous deux du Crédit mobilier. Associé de la Banque Thalmann (1913), administrateur du Crédit franco-égyptien (1914) — encore aux côtés de représentants du Crédit mobilier —, scrutateur lors des assemblées générales de 1921 de la Banque de la Seine (groupe Vickers) et de 1922 de la Banque transatlantique, administrateur de la Banque de la Seine et de sa filiale gréco-turque, la Banque de la Méditerranée (1923), démissionnaire de la Banque de la Seine (1924). Avis de décès dans *Le Temps*, 20 mars 1928.

Nous apprenons la mort de M. Secrétan, président directeur de la Société française d'électro-métallurgie, qui a succombé, la nuit dernière, aux suites d'une pneumonie.

Une première présidence vacante
(*Gil Blas*, 23 mars 1899)

Dans la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice où l'on sait tout, on apprenait hier, quasi officieusement, que M. [Daniel] Bethmont ⁵, premier président [erratum du lendemain : conseiller référendaire] à la Cour des comptes, allait se démettre des hautes fonctions qu'il occupe actuellement, pour prendre la direction de la Société Électro-Métallurgique [future Dives], à la tête de laquelle se trouvait son beau-père, M. Secrétan, décédé la semaine dernière.

On sait que M. Bethmont a épousé la fille aînée de M. Secrétan.

Marie-Joseph-Ernest STOULS, président

Né le 14 mai 1847 à Saint-Dié

Fils de Jean Alexandre Stouls, maître de poste, et de Thérèse Lang.

Marié Lucie Ohl. Dont : Madeleine (1877-1948)(M^{me} René Rousseau, officier), Thérèse (1880)(M^{me} Pierre Lelarge, industriel), Antoinette (1884)(M^{me} Henri-Victor Rendu, médecin).

Polytechnique 1865. Ingénieur de l'École des mines de Paris 1870, docteur en droit.

Il débute dans la préfectorale : secrétaire général de la Drome (1874), sous-préfet de Blaye (1876), de La Palisse(1877, de Reims (1878), avant d'entrer dans les affaires :

administrateur des Mines de Lexington (U.S.A.)(1881)

des [Mines d'argent et de cuivre du Djebel-Téliouïne](#), près Bougie (Algérie),(1886),

des mines d'or de Faria (Brésil)(1887),

des Mines d'or du Forest Hill Divide (U.S.A.)(1887).

Candidat malheureux aux législatives à Saint-Dié contre Abel Ferry (1889).

Actionnaire du Boleo (cuivre au Mexique) (*Paris-Capital*, 23 novembre 1892),

administrateur de la S.A. de travaux miniers (1893-1901),

des Mines de cuivre de Catemou (Chili)1899),

de [Mines et minerais](#),

président des Papeteries de Clairefontaine.

.....

Avis de décès : *L'Écho de Paris*, 29 février 1904 (ci-dessous).

⁵ Daniel Bethmont (1858-1924) : il devient président en 1923 : voir encadré.

Arthur Guillaume Auguste DEMMLER,
administrateur-directeur général (1899-1903)

Né à Paris le 8 juillet 1844.

Fils de Jules, Charles, Auguste Demmler (Buknagel, près Nuremberg, 1807-Bourg-la-Reine, 1865), professeur civil de langues étrangères à l'École impériale d'application d'état-major, chevalier de la Légion d'honneur, et de Caroline Élisabeth Duvernoy.

Marié à une fille d'Eugène Secrétan. Dont

— Pierre et

— Suzanne, mariée à Henri Marette (1874-1947), polytechnicien. Dont Pierre, off. aviateur ; Jean, marié à une fille de Georges-Jean Painvin, le patron d'Ugine ; Françoise (M^{me} Dolto), psychanalyste ; Philippe, psychiatre ; André ; Jacques, ministre des Postes et télécommunications (1962-1967) député gaulliste de Paris.(1968-1984).

Polytechnicien, officier d'artillerie, ingénieur attaché à la Banque d'escompte de Paris (Soubeyran),

administrateur de la Compagnie des Chemins de fer des États-Unis du Vénézuéla (fév. 1889),

liquidateur de la S.A. belge de Charbonnages d'Herne-Bochum (nov. 1889),

administrateur des Forges de Châtillon-Commentry (1892), puis de Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons,

administrateur délégué des [Mines de Seriphos et Spiliazeza](#) (Grèce) : fer, manganèse,

et de la Société métallurgique de Montbard (1899) : ancêtre de Vallourec ;

administrateur du Métal déployé (1902).

Chevalier de la Légion d'honneur.

Décédé à Paris le 8 février 1912.

Son gendre, Henri Marette, polytechnicien, fait carrière dans son sillage à la Société métallurgique de Montbard dont il devient administrateur en 1906. Il la représente au conseil de l'Oxydrique française (1901), du Métal déployé (1902), des Mines d'Audun-Le-Roman (1913), de la Société des appareils de manutention et fours Stein (1918), des Chaudronneries du Nord (1919), de l'Omnium français des tubes en fer et en acier et des Usines à tubes de la Sarre (1920), de la Société d'études et de constructions métallurgiques (Secomet), de l'Électrotube-Solesmes. En outre, à son tour, administrateur des Mines de Sériphos et Spiliazeza.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE
(*Le Journal des chemins de fer*, 1^{er} avril 1899)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société française d'électro-métallurgie a eu lieu lundi dernier 27 mars. Elle empruntait à la mort soudaine et récente de M. Secrétan un caractère particulier et présentait un intérêt d'autant plus grand qu'elle avait fourni, avant sa réunion, matière à une polémique assez vive. Cette assemblée y a mis fin, en même temps qu'elle a permis au conseil d'administration, par des arguments péremptoires et par des chiffres sans réplique, de répondre aux attaques aussi ardentes qu'injustifiées dont la situation de la société avait été l'objet.

Les deux points qui avaient servi d'objectif principal aux attaques dirigées avec un parti pris évident et une hostilité flagrante contre la Société française d'électro-métallurgie ont été complètement élucidés, et d'une manière victorieuse, par le conseil d'administration.

Après les renseignements péremptoires du rapport et, surtout, après les explications verbales complémentaires que le président de l'assemblée a été amené à donner aux actionnaires à la suite de l'interpellation de l'un d'eux, aucun doute ne peut subsister

sur l'excellente situation présente de la société et aussi sur les perspectives magnifiques de son avenir.

La subite et regrettable disparition de M. Secrétan pouvait, dans une certaine mesure, justifier quelques inquiétudes. On pouvait craindre, jusqu'à un certain point, que sa puissante impulsion, son intelligence supérieure, son activité exceptionnelle faisant subitement défaut, les affaires sociales s'en puissent fâcheusement ressentir.

Ces appréhensions ont été volontairement exagérées, mais le conseil d'administration n'a pas eu grand-peine à les faire complètement disparaître ; en affirmant, conformément à la vérité, que M. Secrétan avait été non seulement l'inspirateur et l'organisateur d'une œuvre industrielle grandiose et prospère, mais encore et surtout le créateur d'une œuvre durable, dont ses successeurs n'ont qu'à recueillir les fruits en continuant les traditions qu'il leur a léguées.

Donc, de ce côté-là, pas la moindre crainte à avoir. L'avenir est assuré, et le conseil d'administration a été bien inspiré, en confiant, par un sentiment de gratitude et d'équité, la succession directoriale de M. Secrétan à ses deux gendres, MM. Demmler et Bethmont, qui ont été élevés à son école, ont collaboré à son labeur quotidien, et sont mieux que n'importe qui, qualifiés pour conserver fidèlement les traditions de M. Secrétan qui ont procuré à la Société française de l'Électro-métallurgie les grands succès qu'elle a obtenus, et lui en ménageant de plus grands encore pour l'avenir.

Enfin, à ceux qui prétendaient contester l'importance des bénéfices strictement industriels de la société, et qui, dans un esprit de dénigrement systématique, se plaisaient à les attribuer sinon exclusivement, sinon principalement à la hausse survenue sur le cuivre, les chiffres du bilan et du compte Profits et pertes répondent d'une façon irréfutable.

Les bénéfices nets, industriels et commerciaux de l'exercice 1898 s'élèvent à 1.173.082 fr. 01.

Ils ont donc, en 1898, été plus que doubles de ceux de 1897, qui avaient été de 530.559 francs 41. Ils représentent, à eux seuls, un chiffre supérieur à celui qui avait été obtenu pendant les quatre premiers exercices dont le total avait été de 1.164.143 fr. 85.

Il est aisé de démontrer la provenance exclusivement industrielle de ces bénéfices par le parallélisme de leur progression avec le développement simultané de la production industrielle dont voici l'historique succinct.

Pendant les trois premiers exercices, avec une fabrication limitée à peu près exclusivement aux procédés électrolytique, on a traité (en kg.) :

En 1893-1894 (18 mois)	1.268.003 42
En 1895 (douze mois)	1.398.322 67
En 1896	1.587.342 77

Puis, avec le concours des procédés ordinaires ajoutés à ceux de l'électrolyse :

En 1897	3.560.669 95
En 1898	5.556.244 16

Cette énumération comparative des bénéfices et de la production nous semble la démonstration sans réplique de leur provenance.

Nous ne voyons donc nulle part trace des bénéfices résultant de la hausse du métal-cuivre, comme on s'était plu à le laisser supposer dans des milieux hostiles. Il apparaît, par contre, que la moyenne des ventes a été toujours en parfaite concordance avec la moyenne des fabrications diverses et que, jusqu'à présent, il n'a pas été possible de former aux usines un stock de marchandises fabriquées, par cette raison que les commandes ont été toujours tellement nombreuses et sont venues tellement rapides encore que, malgré l'augmentation du matériel, il a été à peine possible d'y suffire et impossible de faire autre chose que de renouveler constamment les approvisionnements sans pouvoir constituer de stock réel.

Poussant même la prévoyance aussi loin que possible, le conseil d'administration a cru devoir proposer de porter une nouvelle somme de 70.000 fr. à la réserve spéciale destinée à parer aux fluctuations des cours du cuivre qui est déjà de 80.000 fr.

Après la lecture du rapport du conseil d'administration et celui du commissaire des comptes, après les explications verbales du président de l'assemblée dont nous avons parlé tout à l'heure, l'assemblée des actionnaires a fixé le dividende de l'exercice 1898 à la somme de 40 fr. par action, et l'attribution aux parts de fondateurs qui seront payés à partir du 15 juin prochain aux caisses de la Banque française de l'Afrique du Sud, 9, rue Boudreau, à Paris.

Elle a décidé que le solde bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 1898, plus le reliquat de l'exercice 1897, se montant ensemble à fr. 1.119.894 57

Serait réparti comme suit :

À la réserve légale 5 % sur 1.110.070 20	55.803 30
Au directeur statutaire 10 %	111.007 02
Aux actionnaires (dividende)	560.000 00
Aux parts de fondateur	141.163 22
À la réserve spéciale	13.615 97
À la réserve supplémentaire et à la disposition du directeur	13.615 97
À la provision pour fluctuations des cours du cuivre	70.000 00
Pour l'amortissement des frais de constitution	112.522 80
Seront reportés	11.361 01
Total	<u>1.119.891 57</u>

L'assemblée générale ratifie la nomination de MM. Arthur Demmler et Édouard Dupasseur ⁶, comme membres du conseil d'administration de la société.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture *in extenso* du traité passé par le conseil d'administration avec MM. Demmler et Bethmont, en vertu de l'article approuvé et ratifié ledit traité dans toutes ses parties.

L'assemblée générale fixe à 60.000 fr., conformément à l'article 31 des statuts, l'allocation annuelle attribuée au conseil d'administration.

L'assemblée générale désigne pour remplir les fonctions de commissaires pour l'exercice 1899, MM. [Paul] Siméon et Herissan, avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément et fixe à 1.200 francs l'allocation de chacun d'eux.

⁶ Édouard Dupasseur : directeur de de la Banque française de l'Afrique du Sud, il la quitte au printemps 1901 pour la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB).

L'assemblée générale donne autorisation, dans les termes de l'article 40 de la loi du 21 juillet 1867, à ceux de MM. les administrateurs qui ont ou pourront avoir des intérêts dans des entreprises eu relation d'affaires avec la société.

L'assemblée générale nomme administrateurs pour entrer en fonctions à partir du 1^{er} janvier 1900, conformément aux articles 20 et 22 des statuts, MM. Stouls *[sic : Stouls]*, [Joseph] Vilbort, [Charles] Chalupt, [Gaston] Verdé-Delisle, [Édouard] Dupasseur et [Arthur] Demmler.

L'assemblée générale extraordinaire qui devait se tenir immédiatement à l'issue de l'assemblée ordinaire dont nous venons de rendre compte, n'a pas pu avoir lieu par suite de l'insuffisance des titres représentés. Elle est reportée à la date du 20 avril courant, comme nos lecteurs le verront d'autre part à nos annonces.

Société française d'électro-métallurgie
(*Le Journal des mines*, 2 avril 1899)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société a eu lieu le 27 mars, sous la présidence de M. [Ernest] Stouls, président du conseil d'administration, nommé en remplacement de feu M. E[ugène] Secrétan.

Le rapport débute en exprimant la profonde affliction qu'a causée au conseil et à tous les actionnaires la mort du président fondateur de la société, et en rendant un légitime hommage à la mémoire de celui qui a succombé à la peine, au jour du succès complet et définitif. Le conseil a voulu qu'il soit aussi à l'honneur en rendant « un public témoignage d'estime, de gratitude et de regrets à cet homme éminent, à ce laborieux de toutes les heures, à ce vaillant qui, au milieu des plus cruelles vicissitudes, n'a pas désespéré un seul instant, et qui, dans son intelligence et son amour du travail, sut trouver la force nécessaire pour s'élever au premier rang de l'industrie métallurgique ».

Le bénéfice net industriel et commercial de l'exercice 1898 s'est élevé à 1.173.082 01 pour une production de 5.556.244 kg., alors qu'en 1897 le bénéfice n'avait été que de 580.550 fr. pour une production de 3 millions 560.669 kg.

Il y a donc une augmentation de production de 2.000 tonnes, qui ont doublé le bénéfice industriel par suite d'une réduction sensible des prix de revient — fruit du perfectionnement des procédés — et par l'élévation des prix de vente permise par l'abondance des commandes et le renchérissement des produits fabriqués sur le marché. Il est à remarquer aussi que, malgré l'augmentation considérable de la production, les frais généraux n'ont augmenté que de 15.596 fr.

Sur la demande précise d'un actionnaire, le président a nettement établi que la hausse du cuivre, matière première, n'est pour rien dans le chiffre des bénéfices accusés au bilan et que les opérations que la direction a dû faire pour s'assurer prudemment contre une baisse possible ont, au contraire, diminué, dans une mesure assez sensible, les profits que la continuité de la hausse devait donner sur une partie des produits vendus. Il faut observer, d'ailleurs, que la hausse n'a commencé sérieusement qu'à partir du mois de janvier et que c'est l'exercice 1899 qui bénéficiera de la plus-value du métal en stock, après sa transformation industrielle.

Le solde bénéficiaire de 1898 a été réparti comme suit (fr.) :

Redevance de la Compagnie frse des métaux, 5 %	57.011 75
Réserve légale, 5 %, sur 1.116.070 26	55.803 50
Au directeur statutaire, 10 % sur 1.116.070 26	111.607 02

Dividende aux actions	560.000 00
Aux parts de fondateur	141.165 22
À la réserve spéciale	13.615 97
À une réserve supplémentaire (art. 52)	13.615 97
À la provision pour fluctuations du cuivre	70.000 00
Amortissement de 50 % du solde des frais de constitution de la société	142.522 85
Report à nouveau	11.564 04
Total, y compris le reliquat de 1898	<u>1.176.906 32</u>

Le dividende de 40 fr. par action et la répartition aux parts de fondateur seront payés à partir du 15 juin.

L'assemblée générale extraordinaire, n'ayant pu être tenue, faute de quorum, est remise au 20 avril, sur nouvelle convocation.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE
(*Le Journal des chemins de fer*, 22 avril 1899, p. 255-256)

L'assemblée générale extraordinaire de la Société française d'électro-métallurgie, qui vient d'avoir lieu jeudi 20 courant, a été ce qu'elle devait être, la consécration des propositions du conseil d'administration, c'est-à-dire le vote de l'augmentation du capital nécessitée par le développement exceptionnel des affaires de la société et sa prospérité remarquable et la libération du rachat des parts de fondateur qui améliore la situation financière et allège ses charges.

Il n'en pouvait être autrement, car par la lecture du rapport qui leur a été soumis et aussi par les explications verbales lumineuses que leur a fournies le nouveau directeur, M. Demmler, les actionnaires ont pu se convaincre de l'utilité incontestable des mesures qui leur étaient proposées et des avantages qu'ils en tireraient d'une manière certaine.

Cette augmentation du capital, M. [Eugène] Secrétan l'avait préparée comme le couronnement de l'édifice qu'il avait si merveilleusement préparé, mais surtout par l'activité et l'habileté qu'il avait déployées pour amener la société au degré de prospérité où nous la voyons.

Les commandes affluent. La fabrication, qui n'était que de 1.400 tonnes en 1895, s'est élevée successivement à 1.600 tonnes en 1896, à 3.500 tonnes en 1897, à 5.500 tonnes en 1898. Elle ne s'arrêtera pas là, car tous les jours, les usines sont forcées de refuser des commandes faute de l'outillage nécessaire pour les exécuter. Il est impossible et il eût été de mauvaise administration de ne pas donner à la société les moyens de profiter comme il convient de sa propre réussite.

Les augmentations successives et antérieures du capital ont porté des fruits assez satisfaisants et assez manifestes pour démontrer l'utilité de l'augmentation actuelle, et en supputer les grands profits que l'on est en droit d'en espérer.

On sait que le capital primitivement fixé à 2.500.000 fr., a été porté successivement à 3.500.000 fr., puis à 5.000.000 de francs et enfin à 7.000.000 de francs en 1895 et 1897. En y ajoutant les 4.000.000 de francs d'obligations, on arrive à un total disponible de 11.000.000 de francs. Cette somme est insuffisante pour une industrie dont la matière première est le cuivre et qui en consomme par an près de 7 millions de kilogrammes.

Le prix relativement élevé du métal cuivre, la nécessité d'en avoir toujours un approvisionnement suffisant pour n'être pas pris au dépourvu par les retards que l'imprévu des transports par mer occasionne parfois dans les livraisons, le temps indispensable au dépôt électrolytique et aux diverses transformations mécaniques que le métal subit avant d'être livré aux acheteurs, l'obligation d'avoir toujours un certain stock disponible en magasin, enfin le crédit qu'il faut faire à la clientèle, tout cela exige un fonds de roulement considérable et auquel il est impossible de suffire avec un capital de 11.000.000 de francs, dont 8.500.000 fr. ont été employés en constructions et immobilisations diverses.

Il est nécessaire d'accroître le fonds de roulement de 5 millions et de consacrer 3 millions à des installations nouvelles d'outillage qui seules peuvent permettre de satisfaire aux commandes qu'il serait vraiment coupable de ne pas accepter.

Par l'augmentation du capital représentée par la création de 16.000 actions nouvelles, le capital social sera porté à 15 millions, ce qui n'est qu'un chiffre nécessaire et non exagéré.

En outre, cette augmentation de capital permettra d'annuler les 5.000 parts de fondateur créées au début de l'entreprise et remises à la liquidation de la Elmore's French Co, en même temps que 1.000 actions, 3.000 obligations et 225.000 francs en paiement de l'usine de Dives et les brevets Elmore. Ces parts donnant droit à une participation dans les bénéfices et à une partie de l'actif social lors d'une liquidation. Il y a avantage évident pour les actionnaires à les annuler de manière à dégager l'actif et les bénéfices annuels des prélèvements faits de ce chef.

Pour la souscription de ces 16.000 actions, **le conseil d'administration s'est assuré de puissants concours financiers qui ont garanti l'émission** et qui prendront toutes les actions qui ne seraient pas souscrites. Cependant, le conseil d'administration a réservé 10.000 actions pour droit de préférence aux actionnaires qui pourront l'exercer d'abord d'une façon irréductible à raison de 5 actions nouvelles pour 7 anciennes et ensuite proportionnellement à leurs demandes.

L'assemblée a adopté les propositions du conseil et décidé que le capital serait augmenté de 8 millions et porté à 15 millions par la création de 16.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 500 fr.

Ces actions seront émises à 625 fr. Elles seront, aussitôt après leur création, assimilées aux actions anciennes, et auront les mêmes droits que ces dernières aux bénéfices de l'exercice en cours.

Les versements seront effectués par les souscripteurs dans l'ordre suivant :

- 1° À la souscription, un quart, plus la prime, soit 250 fr.
- 2° À la répartition, le 2^e quart, soit 125
- 3° Les 3^e et 4^e quarts, le 15 juin 1899, soit 250

Un droit de priorité est réservé aux détenteurs d'actions anciennes pour la souscription nouvelle, jusqu'à concurrence de 10.000 actions.

Toutefois, ce droit ne sera irréductible que dans la proportion de 5 actions nouvelles pour 7 anciennes.

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour toutes les opérations relatives à cette émission et aussi pour fixer et faire connaître aux porteurs d'actions anciennes le délai qui leur sera imparti pour l'exercice de leur droit de souscription par préférence à l'émission des nouvelles actions.

L'assemblée générale extraordinaire a ratifié la convention préparée par le conseil en vue de libérer la société des 5.000 parts de fondateur.

Elle autorise le conseil à prendre toutes mesures nécessaires aux fins de réalisation de ladite convention et d'extinction des parts de fondateur.

Simultanément, l'assemblée a voté et adopté les diverses modifications aux statuts proposées par le conseil d'administration pour mettre leur texte d'accord avec la

situation faite par la mort de M. Secrétan, l'annulation des parts de fondateur et l'augmentation du capital.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE
(*Le Journal des chemins de fer*, 29 avril 1899, p. 280)

Nos lecteurs savent avec quelle attention soutenue nous avons suivi la Société française d'électro-metallurgie dans ses développements successifs. Ils savent combien se sont réalisées, au delà même de nos prévisions, les espérances de succès que nous faisions concevoir depuis son origine, l'exceptionnelle habileté de son directeur-fondateur [Secrétan] et les éléments multiples de réussite qu'il avait su mettre au service de cette si intéressante entreprise industrielle.

Nous avons étudié cette affaire dans ses détails et dans son ensemble. À maintes reprises, nous avons publié le résumé de nos études, et les réflexions qu'elles nous suggéraient. Nous avons toujours conclu au succès et émis une opinion favorable à cette entreprise parce que telle était bien notre conviction basée sur l'activité ingénieuse qui présidait à l'amélioration constante de ses procédés de fabrication, à l'accroissement de son outillage, l'agrandissement de ses ateliers, la multiplicité des produits manufacturés, l'extension de la clientèle. Nous avons assisté après l'adoption des procédés Elmore's qui ont servi de point de départ à cette usine de Dives, aux perfectionnements pratiques apportés à ces mêmes procédés électrolytiques, à l'adjonction des procédés ordinaires dans le but de fournir à la clientèle qui les demandait des produits du cuivre sous des formes différentes et pour des emplois de natures diverses. Nous avons vu aussi s'étendre les ateliers, le cuivre-métal lui-même bénéficier d'alliages nécessaires à quelques-unes de ses transformations et, enfin, les commandes arriver si nombreuses, et de côtés si différents et du commerce et des administrations de l'État, de la guerre et de la marine, pour la France et pour l'étranger, que, chaque année, il a fallu augmenter les moyens de production pour ne point perdre le fruit mérité de tant d'efforts.

À chaque agrandissement industriel, à chaque augmentation de capital, ont répondu des ordres plus nombreux et plus importants, à telle enseigne que, tout dernièrement encore, les directeurs, malgré les moyens dont déjà ils pouvaient disposer, leur dévouement personnel et la bonne volonté de leurs collaborateurs des usines étaient à la veille d'être débordés.

Cette situation exceptionnellement florissante, consacrée par des résultats plus importants et plus rémunérateurs d'année en année, nous les avons toujours constatés dans les rapports soumis aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires que nous avons analysés et publiés.

Ils nous ont apporté la confirmation non seulement de l'opinion favorable que nous avait toujours inspirée la Société française d'électro-metallurgie, mais encore la conviction que l'avenir qui l'attend sera plus satisfaisant et plus brillant que le passé déjà très beau qu'elle compte à son actif.

Lorsque nous avons rendu compte de l'assemblée générale ordinaire qui s'était tenue le 27 mars, il nous a été facile de démontrer la provenance exclusivement industrielle des bénéfices sociaux par le parallélisme de leur progression avec le développement simultané de la production industrielle et de constater que les bénéfices nets, industriels et commerciaux de l'exercice 1898 s'élevaient à 1.173.082 fr. 01 étaient plus que doublés de ceux de 1897 qui avaient été de 530.559 fr. 41 et représentaient à eux seuls un chiffre supérieur à celui qui avait été obtenu pendant les quatre premiers exercices dont le total avait été de 1.164.143 fr. 86.

De plus, dans le tableau qui suivait, on voyait que les chiffres des produits traités grandissant dans une exacte proportion avec les bénéfices, la hausse du métal-cuivre n'était pour rien dans les résultats obtenus, et que la Société française d'électro-métallurgie était une affaire strictement industrielle exclusive de toute spéculation et ne vivant exactement que du fruit du travail de ses usines.

Enfin, quand, dans notre numéro du 22 courant, nous avons rendu compte de l'assemblée générale extraordinaire qui s'était tenue le 20 et des décisions qui y avaient été prises, nous avons été amenés à revenir sur ces chiffres sans cesse croissants de production et de bénéfices et sur la succession des augmentations du capital qui ont permis à la société de prendre cette extension industrielle et commerciale et d'atteindre l'incontestable prospérité où nous la voyons.

L'assemblée extraordinaire des actionnaires du 20 avril a bien compris le rôle utile rempli par ces augmentations de capital et a reconnu le grand profit qu'elle avait à espérer de l'acceptation de la proposition d'une augmentation nouvelle que lui faisait le conseil d'administration. Elle a apprécié les conditions excellentes dans lesquelles se devait faire cette augmentation au profit simultané de la société, des actionnaires actuels, et des nouveaux souscripteurs des actions nouvelles qui resteront disponibles après que les actionnaires anciens auront épuisé le droit de préférence qui leur a été légitimement réservé.

Les conditions de cette augmentation de capital et de l'émission de 16.000 actions nouvelles qui en est la conséquence, nous les avons énumérées dans notre numéro du 22 courant; nous les publions aujourd'hui dans ce numéro ; il est donc inutile que nous y insistions ici.

Par contre, ce que nous pouvons dire, c'est que, étant donné que les actions nouvelles jouiront, pour l'exercice en cours, des mêmes droits que les actions anciennes, les actionnaires ont intérêt à profiter du privilège qui leur est accordé en souscrivant à ces actions nouvelles au taux de 625 fr., alors que les anciennes sont cotées actuellement au-dessus de 785 fr. De même seront à notre avis bien inspirés les capitalistes qui souscriront à ces actions, car ils y trouveront certainement bénéfice par la plus-value de leurs titres, et revenu rémunérateur. De plus, ils auront là une occasion de s'intéresser à une affaire industrielle française en pleine prospérité, appelée à une extension considérable et à un avenir extrêmement brillant.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE (*Le Journal des débats*, 22 juin 1899)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 10 juin courant, sous la présidence de M. Stouls, président du conseil d'administration.

D'après la feuille de présence, 19.949 actions, soit plus de la moitié du capital, étaient représentées.

À l'unanimité, l'assemblée a reconnu sincère la déclaration faite par le conseil d'administration de 16.000 actions, d'une valeur nominale de 500 fr., représentant l'augmentation de capital de 8 millions de francs décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 avril dernier.

En conséquence, le capital social, qui était de 7 millions de francs, se trouve porté à 15 millions de fr.

Les actions nouvelles sont libérées entièrement depuis le 15 juin, et, comme le dividende de 40 fr. a été détaché à la cote le même jour sur les actions anciennes, elles sont dès à présent entièrement assimilées à ces dernières.

Les actions nouvelles seront admises incessamment à la cote officielle,

Société française d'électro-métallurgie
(*Le Journal des débats*, 23 juin 1899)

En rendant compte, hier, de l'assemblée extraordinaire qui a définitivement voté l'augmentation du capital, nous avons omis de prévenir les actionnaires que les titres anciens devront être échangés contre des titres nouveaux, mentionnant le capital porté à 15 millions.

En conséquence, les actionnaires anciens devront déposer leurs titres à la Banque française de l'Afrique du Sud. en même temps qu'ils toucheront le coupon n° 7 payable depuis le 15 juin.

Les actions nouvelles seront délivrées sans conformité de numéros, à partir du 25 juin courant.

Banque française de l'Afrique du Sud
(*Le Temps*, 2 avril 1900)

La Banque française de l'Afrique du Sud a progressé de 94 à 95. Cet établissement étend ses relations avec la clientèle par l'extension de ses services de banque. Il est, de plus intéressé, à des affaires industrielles françaises qui lui ont donné déjà d'importants profits, notamment la Société [frse d'] l'Électro-métallurgie et les Sultanats du Haut-Oubangui.

N.B. : L'Électro-métallurgie étant des plus discrètes sur son portefeuille-titres, on ne sait pas grand-chose de cette filiale anglaise, l'English Electro-Metallurgical C°, bientôt remplacée par une participation dans la Leeds Copper C° inscrite au bilan pour mémoire.

Banque française de l'Afrique du Sud
(*Le Journal des débats*, 25 juin 1900)

[...] Elle a aidé à la constitution ... de l'English Electro-Metallurgical C°, dont le programme est de fournir en Angleterre la belle carrière de la Société d'électro-métallurgie en France. [...]

[M. Demmler est complètement rétabli]
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 avril 1901)

Nous apprenons avec plaisir que M. Demmler, l'excellent et bien sympathique administrateur délégué de Montbard, de l'Électro-Métallurgie de [Dives, de] Sériphos et autres affaires prospères et bien menées, est complètement rétabli. On se souvient qu'il avait eu la jambe cassée dans un accident.

Nous avons pu juger l'autre jour par nous-mêmes qu'après une sérieuse convalescence, M. Demmler était complètement rétabli. Ses amis, et ils sont nombreux, apprendront cette nouvelle avec plaisir.

MAI 1901 : SOCIÉTÉ D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES



Reproduction R.A.R.A <rocco86santo@gmail.com>

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES
pour la fabrication du cuivre et autres métaux,
par les procédés Elmore et Secrétan
SOCIÉTÉ ANONYME

dont les statuts ont été reçus par M^e Massion, notaire à Paris, le 30 juin 1893 et
modifiés par les assemblées générales extraordinaires des 23 mars et 30 juin 1895, des
4 janvier, 27 février, 31 mai et 13 juillet 1897...

Capital social : quinze millions

Siège social à Paris

ACTION DE CINQ CENTS FRANCS AU PORTEUR

n° 23.145

entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Stouls.

Un administrateur (à droite) : Chalupt.

Paris, le 15 mai 1901

Imprimerie Chaix, rue Bregère, 20, Paris.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES
Société anonyme au capital de 15.000.000 de francs
Siège social : 11, place de la Madeleine, Paris.
Assemblée générale ordinaire du 11 mai 1901
(*Le Journal des chemins de fer*, 25 mai 1901)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'année industrielle, qui a pris fin au 31 décembre 1900, a présenté deux phases distinctes d'un caractère nettement opposé : durant le premier semestre, l'esprit d'entreprise, encouragé sans doute par l'approche et l'ouverture de l'Exposition universelle, s'est donné largement carrière en tous les pays : les créations de sociétés ont été nombreuses et importantes ; la production des usines, poussée aux plus extrêmes limites, n'a pu suffire aux commandes ; la consommation des matières premières a atteint des chiffres si élevés, qu'on a pu craindre un instant la famine du charbon de terre. Puis, brusquement, dans le deuxième semestre, cet échafaudage de prospérité s'est effondré. Les causes de ce revirement soudain sont multiples et maintenant connues : l'insuccès financier des entreprises de l'Exposition, la prolongation de la guerre au Sud de l'Afrique, l'ouverture de la question chinoise, la crise monétaire en Russie, l'arrêt de la métallurgie de l'acier, conséquence du prix excessif des cokes, tous ces incidents ont concouru à paralyser les affaires.

L'industrie du cuivre a, naturellement, subi le contrecoup de ces influences contraires : pendant le premier semestre, les commandes ont été importantes et les prix peu discutés ; pendant le deuxième, les ordres sont devenus plus rares la concurrence en a notablement abaissé les prix.

Ces considérations vous expliquent, Messieurs, pourquoi les espérances que nous avait laissé concevoir, à la fin du premier semestre, l'établissement de notre bilan provisoire, ne se sont pas trouvées intégralement confirmées par le bilan définitif au 31 décembre.

Le solde du Compte des profits et pertes s'élève à 1.150.885 fr. ; ce résultat ne laisse pas que d'être appréciable, puisqu'il représente près de 8 % du capital nominal mais deux années très prospères vous avaient habitués à un produit plus élevé et nous eussions été heureux de répondre à vos prévisions. Seulement, il en est des exploitations industrielles comme des exploitations agricoles l'industrie, elle aussi, a ses orages et ses intempéries qui peuvent amoindrir la récolte d'une année, sans toucher en rien à la valeur du domaine. L'habitude que l'on a prise, dans le monde des affaires, de capitaliser les valeurs industrielles sur le dividende d'une année unique, est aussi peu logique que le serait l'idée de changer la valeur d'un terrain de culture parce qu'une récolte a été moins fructueuse.

Nous pouvons vous rassurer amplement sur la vitalité de notre exploitation ; son chiffre d'affaires s'est accru considérablement cette année : il a passé de 12.238.000 fr. en 1899, à 16.850.000 fr. en 1900 ; l'accroissement est donc du 4.600.000 fr., ou 37 %. Dans l'exercice précédent, nous avons vendu 5.500 tonnes ; dans celui-ci 7.000 ; c'est encore, une augmentation de 27 % environ.

Si les bénéficiaires n'ont pas suivi cette progression, c'est que des influences accidentelles ont entravé leur marche. Au nombre de ces influences, nous citerons d'abord la hausse des charbons survenue dans le deuxième semestre : notre consommation de combustible est importante ; nous étions couverts en charbons anglais par des marchés à prix avantageux mais nos fournisseurs ont un peu négligé leurs engagements anciens pour vendre au comptant à des cours supérieurs et nous

avons dû nous pourvoir nous-mêmes à ces cours élevés. Cette hausse d'un des éléments les plus importants du prix de revient aurait dû déterminer une élévation correspondante des prix de vente du produit fini. Or, au contraire, par suite de la pénurie des affaires, nos prix de vente se sont abaissés et, non seulement nos recettes se sont trouvées diminuées, mais aussi la valeur d'inventaire des nombreuses marchandises terminées que nous devons conserver dans notre usine et nos dépôts.

Enfin, nous devons ajouter que quelques fournitures faites à l'Artillerie, durant le dernier trimestre de l'année, ont été réglées seulement au commencement de celle-ci ; il en est résulté un surcroît, de charge pour l'exercice précédent, au profit de l'exercice en cours.

Voilà, Messieurs, sommairement estimées, les principales causes de réduction de nos bénéfices du deuxième semestre : augmentation de dépenses sur les charbons, diminution de valeur de marchandises inventoriées dans les dépôts, retard dans certains règlements de fournitures : il n'en faut pas davantage pour expliquer la différence que nous constatons sur nos prévisions.

Vous reconnaîtrez certainement avec nous que cet état de choses n'a rien d'inquiétant, rien surtout qui puisse donner prétexte à une dépression du cours de nos actions.

L'examen que nous allons faire avec vous du bilan vous démontrera que notre situation financière est parfaitement saine et normale :

Au regard des comptes Crédeurs, limités à 5.100.031 fr., ce bilan fait ressortir 14.666.699 fr. en valeurs réalisables et disponibles.

Nous ne saurions trop le répéter, Messieurs, notre industrie est solide et prospère ; la fabrication des tuyaux électrolytiques, qui en constitue la branche principale et que personne ne songe à contrefaire, n'a pas cessé de nous donner des produits excellents de plus en plus appréciés du public. Les fabrications annexes installées depuis l'augmentation de capital sont maintenant en pleine marche et nous permettent de concourir au rang des premières maisons françaises à toutes les fournitures de la Guerre, de la Marine et des industries électriques. Notre situation est si bien assise que nous n'avons pas encore été atteints dans notre production, par la crise qui sévit si rigoureusement en ce moment sur toute la métallurgie européenne. Alors que de tous côtés, on signale des usines en chômage, partiel ou total, nous avons pu jusqu'à ce jour, maintenir le chiffre de nos ventes et le tonnage de notre production.

.....

EXAMEN DU BILAN

Le bilan vous est présenté sous la même forme et les mêmes divisions que celui de l'année dernière, afin que les comparaisons en soient plus faciles.

L'actif comprend trois chapitres les immobilisations, les valeurs réalisables et les valeurs disponibles.

Les immobilisations permanentes se sont accrues de 1.545.624 fr. 62 ; cette augmentation correspond aux installations nouvelles dont votre assemblée générale extraordinaire d'avril 1899 avait décidé la création. Elles sont maintenant terminées et nous ont permis, comme nous l'avons dit plus haut, d'accroître notre production dans de larges limites. Le chiffre des immobilisations temporaires ne s'est pas modifié sensiblement.

Le chapitre II, comprenant les valeurs réalisables, exige quelques explications. Leur montant approche de 14 millions de francs : les marchandises y sont comprises pour 10.413.207 fr. : c'est un gros chiffre, bien qu'il présente une diminution de 1 million 326.378 fr. sur celui de l'année dernière.

Le cours élevé qu'a atteint le cuivre, et auquel il se maintiendra vraisemblablement longtemps encore, charge naturellement la valeur de nos stocks de métaux bruts et de marchandises, en cours de fabrication dans l'usine, ou en dépôt dans nos magasins de vente. Les communications avec certains pays producteurs de cuivre — le Japon, le Chili — sont difficiles et irrégulières : cela nous oblige à approvisionner l'usine pour deux ou trois mois d'avance. D'autre part, la marche régulière des ateliers et le service rapide des commandes exigent qu'un tonnage important de demi-produits reste toujours en cours de fabrication.

Enfin, une organisation commerciale, dont nous avons lieu de nous féliciter puisqu'elle développe le chiffre de nos affaires, nous a conduits à créer des dépôts dans les principales villes de France.

Ces considérations vous expliquent, messieurs, le tonnage et, par suite, la valeur relativement élevée de notre stock. Nous l'avons un peu réduit; mais nous ne pouvons aller beaucoup plus loin dans cette voie, car la régularité du travail s'en ressentirait. Il ne faut pas perdre de vue que si l'importance des capitaux à employer aux achats de matières premières constitue une charge pour l'industrie du cuivre, c'est aussi une protection contre des concurrences trop nombreuses et contre l'avalissement des prix du vente.

Nos comptes débiteurs atteignent 3.333.675 fr. Ils ont augmenté de près d'un million d'une année à l'autre. C'est la conséquence, des fournitures faites aux administrations publiques, dont les paiements se font toujours à longue échéance.

Le chapitre III de l'actif est consacré aux disponibilités elles atteignaient 848.559 fr. au 31 décembre, mais présentent des écarts de plus d'un million d'un mois à l'autre, suivant les arrivages de cuivre.

Vous remarquerez que nous continuons à inscrire, pour mémoire seulement, les actions de l'English Electro-Metallurgical Company qui ont été attribuées à notre société, en raison du concours qu'elle a apporté à la création de cette compagnie.

Ces actions sont une sérieuse réserve d'actif, car nous ne doutons pas du succès de l'English Electro-Metallurgical Company, dont l'usine, installée par nos ingénieurs, est maintenant à peu près terminée.

Le passif comprend au chapitre 1^{er}

Le capital, qui est de	18.914.500
Les réserves	1.499.981

Les réserves inscrites forment un total de un million et demi, soit le 1/10^e du capital-actions. Il convient de rappeler qu'un amortissement de 589.021 fr. a été directement appliqué l'année dernière aux immobilisations temporaires et n'apparaît plus au bilan. D'autre part, vous savez que le jeu régulier du remboursement des obligations assure automatiquement l'amortissement de la partie du capital qu'elles représentent.

Le chapitre II énumère nos engagements.

Nos comptes créditeurs les plus importants sont naturellement relatifs aux fournitures de cuivre dont les paiements s'effectuent à des échéances plus ou moins éloignées.

Cette situation est donc absolument normale.

Le chapitre III est consacré aux bénéfices : ils s'élèvent, pour l'exercice, à 1,130,885 fr. 98.

Il y a lieu d'y joindre le reliquat de l'exercice précédent montant à 12.825 fr. 14, ce qui porte à 1.163.711 fr. 42 la somme à répartir.

RÉPARTITION

Sur les bénéfices nets de l'exercice, soit 1.150.885.98 nous avons d'abord à prélever, en exécution d'engagement spéciaux et temporaires une somme de 169.988.90

Nous avons, d'autre part, à porter à la réserve statutaire 5 % des bénéfices, soit
57.544 30

Le reliquat net distribuable comprendra donc le solde bénéficiaire de l'exercice
923.352 78

Le reliquat de l'exercice précédent 12.825 14
Soit, ensemble 936.177 92

Nous vous proposons d'attribuer aux 30.000 actions un dividende de 27 fr. 50 c., qui
emploiera 825.000 00

Et de donner au solde, soit 111.177 92
les affectations suivantes

1° Amortissement des frais de constitution : 87.089 35

2° Amortissement des immobilisations diverses : 21.282 96

3° Report à nouveau : 2.805 61

936.177 92

Si vous approuvez ce projet de répartition, nos réserves passeront de 1.499.981 à
1.011.611 fr. 65 c, en augmentation de 155.633 fr. 65 c.

Nous vous prions de vouloir bien confirmer la nomination provisoire faite par votre
conseil de M. Pierre de Boissieu⁷ aux fonctions d'administrateur. Cette nomination se
justifie par la compétence technique de M. de Boissieu et son importante situation
industrielle.

Nous vous rappelons que vous avez à nommer des commissaires aux comptes et à
fixer le montant de leur rémunération.

Vous devez, aussi, conformément à la loi, autoriser les administrateurs, s'il y a lieu, à
conclure des marches d'affaires avec la société.

RÉSOLUTIONS.

L'assemblée générale ordinaire a adopté les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et
celui des commissaires, approuve le bilan et les comptes du septième exercice clos le 31
décembre 1900.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que le solde bénéficiaire net de l'exercice de fr.

923.352 78

augmenté du reliquat de l'exercice précédent 12.825 14

⁷ Pierre de Boissieu : ingénieur, chargé par le ministre du commerce d'une mission d'études dans les
régions pétrolifères du Caucase (1890), puis d'une mission sur la grande industrie chimique (1894). Marié
à Marguerite Barrot (1900), d'où, probablement, ses fonctions d'administrateur de la Société immobilière
algérienne, et, certainement, de président des Lièges des Hamendas et de Petite-Kabylie. Administrateur
des Antidérapants « Goliath » (*quitus* en 1907, après démission), conseiller du commerce extérieur
(1908), président directeur à Paris de la Société franco-russe de ciment Portland (*JORF*, 18 novembre
1913), administrateur de l'Électrolyse du Palais, filiale créée par Dives en 1917, administrateur de
l'Afrique minière équatoriale et de la Compagnie du Maroc (*Annuaire des entreprises coloniales*, 1922),
administrateur de la Compagnie française de produits chimiques et matières colorantes de Saint-Clair-du-
Rhône... Chevalier de la Légion d'honneur. Avis de décès dans *L'Écho d'Alger*, 12 mars 1929, p. 5.

Une fille, Nicole, mariée en 1924 avec le lieutenant de Redon.

soit au total 936.177 92

sera ainsi réparti :

Dividende à raison de 27 fr. 30 par action	825.000 00
Amortissement des frais de constitution	87.089 35
Amortissement des immobilisations diverses	21.282 96
Report à. nouveau	2.805 61
Total égal	<u>936.177 92</u>

Le dividende de 27 fr. 50 (sous déduction des impôts établis par les lois de finances) sera mis en paiement à partir du 15 juillet 1901, aux caisses de la Banque française de l'Afrique du Sud, 9, rue Boudreau, à Paris, contre présentation du coupon n° 9.

Troisième résolution

L'assemblée générale ratifie la nomination, en qualité d'administrateur, de M. Pierre de Boissieu, nommé en vertu des articles 20 et 22 des statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne autorisation, dans les termes de l'article 10 de la loi du 24 juillet 1867, à ceux de MM. les administrateurs, qui ont ou pourront avoir des intérêts dans les entreprises en relations d'affaires avec la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale désigne pour remplir les fonctions de commissaires aux comptes, pour l'exercice 1901, MM. P[aul] Siméon et A. Hérisant, avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément et fixe à 1.200 fr. l'allocation de chacun d'eux.

Assemblée générale extraordinaire dit 11 mai 1901

RÉSOLUTIONS.

Première résolution.

L'article 1 des statuts sera rédigé comme il suit :

La Société prend la dénomination de « Société d'électro-métallurgie de Dives » avec ce sous-titre « pour la fabrication du cuivre et autres métaux par les procédés Elmore et Secrétan. »

Deuxième résolution

La Banque française de l'Afrique du Sud est chargée des opérations matérielles à effectuer sur les titres et obligations, en vue de consacrer ce changement, et tous les titres devront être, déposés à cette Banque au plus tard lors du paiement des coupons.

Ces deux résolutions ont été adoptées, à l'unanimité, par l'assemblée générale extraordinaire.

1903 : NOUVEAUX ADMINISTRATEURS EUGÈNE RENEVEY, PRÉSIDENT

Eugène RENEVEY (1847-1923)

Administrateur des [Gisements d'or de Saint-Élie](#) (Guyane),
liquidateur des Mines d'or et canaux d'Amador Volcano (Californie)(1879),
commissaire aux comptes (1880), puis liquidateur (1883) de la Banque de la Seine,
administrateur de Mines d'argent de Bingham (Utah)(1880),
puis des Mines de Lexington (ayant absorbé les précédentes),
président des Mines de Golden River (Californie)(1885),
commissaire aux apports des Téléphones de Madrid (1886),
administrateur des Mines d'or de Faria (Brésil),
des Mines d'or du Forest Hill Divide (Californie)(1888),
actionnaire des Mines de cuivre de Boleo (Mexique),
administrateur de l'éphémère Compagnie générale des cycles (1894)
et du [Crédit foncier colonial](#) (1894-1904),
liquidateur des Mines d'or de Faria (Brésil)(1895),
vice-président de la Chambre des banquiers (1896),
président de la [Compagnie de mines et minerais](#) (1896),
société belge faisant suite aux Mines de Lexington,
administrateur de la Briqueterie des Sablons, à Bagneux (déc. 1896),
administrateur de la [Société des Salines de Diego-Suarez](#),
liquidateur de la Brasserie française d'Égypte (1902),
président de l'Électro-métallurgie de Dives (1903-1923)
et des Mines et usines de Chanaral (Chili)(1906).

SOCIÉTÉ ÉLECTRO-MÉTALLURGIQUE [*sic*] DE DIVES (*Le Journal des chemins de fer*, 9 mai 1903)

Nous avons depuis plusieurs années suivi avec une attention assez soutenue la marche de la Société. Electro-Métallurgique [*sic*] pour qu'il soit superflu de revenir aujourd'hui sur l'historique de cette très intéressante entreprise.

Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié avec quelle rapidité s'étaient développées les affaires de cette société, s'étaient sans cesse augmenté les bénéfices, accru les dividendes. L'intelligente direction de M. Secrétan avait, dès les débuts, placé les usines de Dives au premier plan, et lui avait valu au point de vue technique, industriel et commercial, une réputation si bien établie que les succès s'ajoutaient aux succès et que les augmentations successives de capital, que l'extension des affaires imposait, se traduisaient chaque fois, non seulement par un agrandissement normal de l'entreprise, mais encore par un accroissement proportionnel des dividendes.

On peut d'un coup d'œil juger de la rapidité et de l'importance des résultats obtenus pendant les cinq premières années d'exploitation par le tableau suivant, des recettes réalisées et des dividendes distribués.

Années	Recettes	Dividendes (fr.)
--------	----------	------------------

1893-1894 (18 mois)	118.166 02	25
1895 (12 mois)	231.409 15	25
1896	308.645 86	25
1897	504.922 62	25
1898	1.173.082 01	40
1899	—	40

C'était l'affirmation du succès corroboré par une situation financière très saine et qui se traduisait dans le bilan du 31 décembre 1898 par un bénéfice de 1.811.504 fr. 32 alors que la valeur de l'usine et du matériel figurait pour 7.752.865 fr. 50 et que les immobilisations dans leur ensemble se chiffraient par 9.598.000 fr.

Entre-temps, le matériel avait été complété et figurait en fin de l'exercice 1900 pour 11.143.752 fr., mais les bénéfices n'avaient pas suivi une marche parallèle. Non seulement ils ne progressaient plus, mais encore ils rétrogradaient. Ils n'étaient plus que de 1.150.885 fr. Le dividende fléchissait à 27 fr. 50.

L'année suivante, c'est-à-dire en 1901, c'était pire encore. Les bénéfices ont disparu, et le déficit commence à apparaître.

La perte est de 1.649.000 fr. La réserve spéciale en comble une partie, soit 1 million, mais le solde n'en reste pas moins de 649.000 francs.

Cependant, les commandes arrivent toujours aussi nombreuses à l'usine ; bien plus, la production en 1902 est en augmentation sur celle des exercices précédents, et les produits sont toujours aussi appréciés pour leur exceptionnelle supériorité.

Mais M. Secrétan n'était plus là pour imprimer sa puissante et habile direction. Les usines continuaient bien à fonctionner avec la perfection que leur avait léguée leur créateur, mais l'administration, la gestion des affaires commerciales et financières étaient en des mains moins fermes ou moins heureuses. C'est ce qui explique ce retournement subit et si regrettable de la situation.

Assurément, les usines de Dives ne pouvaient pas échapper complètement aux effets de la crise qui s'est abattue sur toutes les entreprises métallurgiques, mais elle aurait dû, elle aurait pu, payer un moins lourd tribut à la baisse du cuivre si sa direction avait été plus prévoyante. Il eût fallu pour cela ne pas s'exposer sans utilité à ces risques de dépréciation en conservant des stocks de métal trop considérables et hors de proportion avec les besoins industriels.

Il eût fallu, surtout, n'être pas aussi fâcheusement inspiré que l'a été la direction actuelle en poursuivant contre les établissements similaires une concurrence dont tous ont souffert, mais dont l'Électro-métallurgie de Dives a été une des premières et des principales victimes.

Il eût fallu remplacer la lutte par l'entente.

Maintenant le mal est fait, mais empressons-nous de le dire, il est loin d'être irréparable.

Il est, du reste, déjà en bonne voie de guérison. Le compte de profits et pertes pour l'exercice de 1902 est d'environ 200.000 fr. En les défalquant du solde déficitaire de 649 000 fr. que nous signalions tout à l'heure pour 1901, il n'est donc plus en fin d'exercice 1902 que de 400.000 fr. environ, et sera comblé en 1903 par le bénéfice réalisé sur le stock supplémentaire par suite de la hausse survenue sur le cuivre.

Le mal sera réparé par l'intervention d'une circonstance heureuse, mais il n'en aura pas moins été fait, alors qu'il était évitable. C'est un risque inutile, dangereux, grave qui a été encouru, et dont l'administration qui en a assumé la responsabilité pouvait par avance mesurer l'étendue.

Il nous semble que les actionnaires qui ont engagé leurs capitaux dans cette affaire, d'ailleurs très bonne en soi et qui a fait ses preuves, ont le droit d'exiger de la direction une orientation différente de celle qui, en ces dernières années, a été suivie, et dont les imperfections ont été mises en évidence d'une si regrettable façon.

SOCIÉTÉ ÉLECTRO-MÉTALLURGIQUE [*sic*] DE DIVES
(*Le Journal des chemins de fer*, 30 mai 1903)

Nous avons, dans notre numéro du 9 mai courant, donné un aperçu aussi complet que possible de la situation de la Société électro-métallurgique de Dives, telle qu'elle semblait se présenter avant la convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

En terminant notre étude, nous arrivions à cette conclusion qui se déduisait de l'examen que nous venions de faire, à savoir que les actionnaires qui avaient engagé leurs capitaux dans cette affaire, d'ailleurs très bonne en soi, avaient le droit d'exiger de la direction une orientation différente de celle qui, en ces dernières années, a été suivie, et dont les imperfections ont été mises en évidence d'une si regrettable façon.

Les actionnaires, dans l'assemblée ordinaire qui vient de se tenir avant-hier 28 courant, après avoir entendu le rapport du commissaire des comptes, celui du conseil d'administration, après s'être livrés à un examen approfondi de la situation, et à une discussion détaillée des agissements du conseil, ont corroboré l'opinion que nous formulions dans notre numéro du 9 mai. Ils l'ont sanctionnée par une décision qui pourra, croyons-nous, avoir les plus heureuses conséquences sur l'avenir de cette intéressante affaire.

Peu satisfaits, voire même mécontents des résultats de l'exercice 1902 dont il leur était rendu compte, ils ont pris la résolution de modifier la composition du conseil.

Devant cette attitude, une partie des membres du conseil d'administration, après avoir fait par l'organe de l'un d'eux, M. [Charles] Bousquet, une longue déclaration, a donné sa démission séance tenante.

La crise intérieure que nous avions d'ailleurs prévue était ouverte.

L'entrée au conseil des nouveaux membres qui ont été élus a été non seulement un succès véritable pour le groupe des actionnaires dont nous avons précédemment indiqué les revendications, mais elle aura encore, nous en avons la conviction, la plus heureuse influence sur l'avenir.

Cette élection, nous tenons à le dire, n'a pas été un coup de surprise, car sur 15.700 actions qui étaient représentées à l'assemblée et qui formaient un ensemble de 1.570 voix, les nouveaux membres ont été nommés par 1.560 voix, c'est-à-dire par la presque unanimité des actionnaires présents, ou représentés.

Au surplus cette élection est d'autant plus caractéristique qu'elle a été faite, non pas seulement sur des noms ou sur des personnalités, mais sur un programme mûrement réfléchi et dont les grandes lignes que nous avons aujourd'hui le loisir de signaler contiennent en germe les réformes les plus heureuses et aussi croyons-nous les éléments les plus profitables.

L'énonciation de ses grandes lignes suffira, croyons-nous, à en faire apprécier l'importance et le bien-fondé.

Tout d'abord, le programme repose sur la résolution d'établir avec les principaux concurrents une entente bien comprise qui réparera bien vite, croyons-nous, la faute commise par une lutte dont on a pu, par les résultats des derniers exercices, apprécier les fâcheux effets.

La deuxième partie principale du programme a pour objet l'active poursuite de la diminution des frais généraux considérés dans leur ensemble. Un des points visés notamment est la modification des allocations attribuées à la direction. Sans vouloir

quant à présent devancer les décisions qui seront prises à cet égard, il nous est permis d'en augurer de très sérieux avantages pour la masse bénéficiaire.

Au surplus, on est d'autant plus autorisé à faire confiance à l'avenir de cette Société à la suite de ces remaniements dans le conseil d'administration, que les résultats obtenus au point de vue industriel pendant le premier trimestre de 1903 sont des plus encourageants. Déjà, le 9 mai dernier, nous indiquions que pour l'exercice 1902, le compte de profits et pertes était bénéficiaire d'environ 200.000 fr. qui, défalqués du solde déficitaire antérieur de 649.000 fr., ne laisseraient plus qu'un déficit total d'environ 400.000 fr. que l'exercice 1903, selon toute vraisemblance, se chargerait de combler aisément.

Le chiffre exact du solde du compte de profits et pertes pour l'exercice 1902 est de 171.491 fr. 98. Nos prévisions étaient donc bien fondées, elles sont plus justifiées encore par les résultats du premier trimestre 1903 (256.035 fr. de bénéfices industriels) et elles seront, nous en sommes convaincus, tout à fait corroborées par la fin de cet exercice. On peut donc sans optimisme, prévoir que, très prochainement, va pouvoir s'ouvrir de nouveau l'ère des dividendes.

La liste des nouveaux d'administrateurs n'a pas été non plus sans passer au crible d'une discussion très serrée dont elle est victorieusement sortie, et à la suite de laquelle l'assemblée générale a nommé aux fonctions d'administrateurs :

M. Charles Baume ⁸, en remplacement de M. le général Sebert ⁹ ;
M. Louis de Seynes ¹⁰, en remplacement de M. [Arthur] Demmler ;
M. Armand Baudouin ¹¹, en remplacement de M. [Charles] Bousquet ;
M. Maurice Gorgeux [*sic* : *Gorgeu* ¹²] pour occuper la place vacante dans le conseil ;
M. Eugène Renevey, en remplacement de M. [Gaston] Verdé-Delisle.

Malgré que l'intérêt principal de cette séance ait porté sur les points que nous venons d'énumérer et les considérations générales qui en découlent, malgré que les espérances qu'on est en droit de concevoir de l'exercice 1903 en cours soient supérieures à ceux de l'exercice écoulé qui a été soumis aux délibérations de rassemblée, il n'en est pas moins nécessaire de jeter un coup d'œil sur les résultats de cet exercice 1902 que nous tenons à résumer aussi nettement et aussi succinctement que possible.

Voici comment, d'après les rapports du commissaire des comptes et du conseil d'administration se présentent les comptes.

Compte de profits et pertes

ACTIF	
-------	--

⁸ Charles Baume : X-Ponts. Il n'obtiendra l'autorisation d'entrer au conseil de Dives qu'après sa retraite, en 1906.

⁹ Hippolyte Sebert (ou Sébert)(1839-1930) : général, dreyfusard, espérantiste, ingénieur conseil, puis administrateur (1891) et président des Forges et chantiers de la Méditerranée à La Seyne, administrateur de la Compagnie française des métaux (1892), démissionnaire en 1899 par solidarité avec le président révoqué, administrateur du Secteur électrique de la Rive gauche de Paris (1904), président des Usines Arbel à Douai. Membre de diverses sociétés scientifiques.

¹⁰ Louis de Seynes : chevalier de la Légion d'honneur en 1911 comme administrateur délégué de Dives : voir encadré ci-dessous.

¹¹ Armand Baudouin : ancien directeur de la *Vie parisienne*, périodique illustré. L'autre représentant du monde journalistique au conseil de Dives après Joseph Vilbort. Avis de décès *Le Temps*, 9 octobre 1916.

¹² Maurice Gorgeu (1862-1935) : banquier à Paris, associé à Jules Benoist (1890), administrateur de la Banque suisse et française (1899), puis du CCF (1917).

Solde créditeur du compte inventaire	651.203 24
Coupons périmés	166 80
Loyers encaissés des cités ouvrières	54.121 62
Total	<u>705.491 66</u>
PASSIF	
Frais généraux	288.303 85
Service des titres	210.753 36
Provisions	31.939 47
Solde créditeur	171.491 66
Total	<u>705.491 66</u>

Bien que le bénéfice ne soit en fin de compte que de 171.494 fr. 98, les produits industriels ont été plus élevés; ils ont atteint, en effet, 900.000 fr. Mais la baisse du cuivre a entraîné à l'inventaire une dépréciation des stocks, et par suite une déduction sur les bénéfices de l'exploitation.

Le solde bénéficiaire de 171.404 fr. 98 a permis de réduire à 468.283 fr. 69 le solde débiteur. Il ne peut être question évidemment ni de distribuer un dividende, ni de faire d'autres amortissements.

En ce qui concerne le bilan, voici les renseignements les plus intéressants. À l'actif, les immobilisations, qui s'élèvent au total à 12.057.625 fr., se trouvent en augmentation de 172.487 fr. 27, par suite d'acquisition de matériel nouveau.

Dans le compte Marchandises, qui comprend les approvisionnements de toute sorte, on constate une diminution de 1.067.978 fr. qui provient moins de la réduction des quantités que de l'abaissement des prix. Les métaux sont estimés aux prix moyens de décembre 1902.

Au passif, les engagements ont baissé de 1.419.323 fr. 12 : il ne sont plus que de 2.489.807 fr., et se trouvent couverts par 2.852.000 fr. de disponibilités.

La réserve statutaire figure pour 261.675 francs 89 et les réserves d'amortissement pour 328.500 fr.

Ce bilan, dans ses détails, se décompose ainsi qu'il suit

ACTIF	
• Immobilisations	
Permanentes, terrains, usines, matériel, cités ouvrières, mobilier, brevets	11.906.590 79
Temporaires. Frais de constitution de société, d'augmentation de capital et d'émission d'obligations : 311.034 34	
Primes de remboursement : 410.000 00	
	751.034 31
• Valeurs à réaliser.	
Marchandises à l'usine, dans les dépôts, entrepôts, etc.	
Divers et en route	3.958.501 70

Débiteurs	2.031.111 58
Avances diverses	71.320 59
Actions ordinaires de The English Electro-Metallurgical Cy (25.000)	mémoire.
• Valeurs disponibles.	
Caisse, portefeuille, banquiers	729.577 44
• Profits et pertes.	
Solde débiteur au 30 décembre 1902, 639.778 fr. 67 à déduire	
Solde créditeur du compte 1902 : 171.494 fr. 98	168.283 69
Total	<u>21.936.423 13</u>
PASSIF	
Chapitre I. – Capital et réserves	
Capital	
Actions : 13.000.000 00	
Obligations 1 % : 3.821.500 00	18 821.500 00
Réserve statutaire	261.675 89
Réserves d'amortissement	
Des obligations 1 % : 178 500 00	
De constructions et matériel : 150.000 00	328.500 00
Provisions suivant détail au compte de profits et pertes	34.939 17
Chapitre II. – Engagements	
Effets payer, fournisseurs, etc. : 2.358.550 97	
Comptes, et éditeurs	
Service de titres	
Coupons arriérés : 6.559 67	
Obligations sorties aux tirages à rembourser : 53.410 88	
Intérêts des obligations (2 ^e semestre 1902) : 71 276 25	
	131.25680
	2.489.807 77
Total	<u>21.936.423 13</u>

=

L'assemblée a approuvé à l'unanimité moins une voix les comptes de l'exercice 1902 que nous venons d'analyser.

Nous avons tenu à citer ces chiffres de l'exercice 1902 à l'appui de nos dires, mais après les décisions prises à l'assemblée du 28 courant, ils représentent seulement le

passé et c'est, au contraire, l'avenir avec ses espérances qu'il convient, croyons-nous, d'envisager.

Société d'électro-métallurgie de Dives
(*Paris-Capital*, 4 novembre 1903)

Les obligataires de l'Électro-métallurgie de Dives se sont réunis en assemblée générale le 26 octobre écoulé.

Toutes les résolutions, qui ne visaient d'ailleurs que des questions de droit, ont été approuvées à l'unanimité.

À noter seulement dans le rapport du conseil de la société civile, cette déclaration relative à la situation financière de la société :

« Le montant des obligations restant à rembourser à la date de ce jour est de 3.821.500 francs. Ce chiffre est d'une faible importance, en comparaison du capital de la société, qui est de 15.000.000 fr., et d'ailleurs, par suite des agrandissements successifs de l'usine de Dives, la valeur des immeubles qui gagent votre créance et qui sont compris dans les immobilisations permanentes, s'est considérablement augmentée.

Sur les chiffres tirés des bilans annuels, elle était, fin 1897. de 5.671.336 fr. 48, et elle est, fin 1902, de 11.000.590 fr. 79. Ainsi, en cinq années, l'augmentation est de 6 millions 225.000 francs.

Quant à la trésorerie, malgré des remboursements importants faits depuis quelques mois, par suite de décision du conseil, elle est parfaitement bonne, et l'importance des comptes créditeurs a diminué sensiblement, ce qui permettra d'alléger le les chiffre des intérêts que la société payait de ce chef. »

NÉCROLOGIE
Ernest Stouls
(*L'Écho de Paris*, 29 février 1904)

Nous apprenons la mort de M. Stouls, ingénieur, décédé 57, rue de Babylone. Il était le beau-père du capitaine [René] Rousseau et de M. [Pierre] Lelarge, et le beau-frère de MM. Paul Lesieur, professeur à la Faculté de droit, et Henri Holzbacher. Les obsèques auront lieu aujourd'hui, à midi, en l'église Saint-François-Xavier

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 30 avril 1904)

Le 28 mars de l'année dernière, l'assemblée générale des actionnaires de cette société, par suite des raisons que nous avons énumérées à cette époque, a procédé, par 1.560 voix sur 1.570, c'est-à-dire à l'unanimité moins 10 voix, à l'élection d'un nouveau conseil d'administration.

Ce sont ces nouveaux élus qui ont eu à rendre compte à l'assemblée générale du 26 avril courant de l'exécution de leur mandat, de l'accomplissement de leur programme et des résultats qui sont ressortis de son application pour l'exercice 1903.

Il était d'autant plus intéressant d'en connaître le compte rendu que pour la refonte qu'avaient souhaitée les actionnaires, il y avait fort à faire, et que le programme que s'était tracé le nouveau conseil était vaste, complexe et, par conséquent, difficile.

Pour en juger l'importance, il suffit, croyons-nous, d'en rappeler les lignes principales. En dehors d'une entente qu'il était désirable d'établir avec les concurrents les plus immédiats, il s'agissait de poursuivre la diminution des frais généraux sous leurs formes multiples et par conséquent d'obtenir l'abaissement du prix de revient. Il fallait essentiellement départager dans l'appréciation des nombreuses fabrications des usines, les frais afférents à chacune d'elles de ceux qui pèsent sur l'ensemble des opérations sociales. Il fallait surtout, pour serrer du plus près possible le côté industriel qui constitue la base essentielle et la plus solide de cette grande entreprise, écarter tout élément de confusion entre ce qui est production, transformation, commerce, négoce, et ce qui côtoie la spéculation, le fait des achats ou des ventes, de l'emmagasinage ou de l'estimation des stocks du métal cuivre soumis à d'incessantes et importantes variations de cours.

C'était un beau rôle pour une administration soucieuse de justifier la confiance de ses mandants, et il nous plaît de reconnaître qu'il a été pleinement rempli. Il a donné des résultats qui méritent les plus sincères éloges, et donnent toutes les satisfactions désirables.

Ces recherches d'amélioration ont été constantes et multiples, elles ont porté sur toutes les branches de l'entreprise, matériel fixe et outillage, immeubles et ateliers, comptabilité très complexe qu'il a fallu étudier et commencer à refondre, achats de matière première, ce qui était si délicat à mener à bonne fin par suite de l'extrême variabilité des cours, de l'échelonnement et de la proportionnalité à observer.

Rien de tout cela n'a échappé à la sollicitude du conseil et nous en pouvons suivre pas à pas le développement dans le rapport soumis à l'assemblée du 26 avril où se trouvent indiqués avec une parfaite netteté tous les détails relatifs à ces multiples préoccupations.

Malgré sa ferme résolution de séparer, d'une façon aussi nette que possible, les résultats purement industriels des bénéfices ou des pertes provenant des fluctuations de prix du métal, le compte de profits et pertes ne comporte pas encore cette distinction que le conseil se projette de réaliser ultérieurement.

Il reconnaît et déclare les déficiences de cet amalgame et cite comme exemple immédiat les comptes de cet exercice 1903 où le solde créditeur de 522.605 fr. 83 a pu paraître à certains le résultat presque en totalité d'une plus-value sur les cuivres, alors qu'il en est tout autrement.

En effet, s'il est exact que, d'un inventaire à l'autre, il s'est produit une plus-value de 5 liv. st., soit 125 fr. par tonne de cuivre, en réalité, d'une part, des achats successifs ont été opérés dans le courant de l'année à des prix extrêmement variables, alors que, d'autre part, des ventes ont été faites à des prix sans cesse différents.

Des achats importants représentant près des deux tiers de la consommation ont été faits en mars, au moment où les prix du métal atteignaient les plus hauts cours, et ce cuivre a été revendu fabriqué dans le second semestre, alors que la baisse avait remplacé la hausse et transformait en perte ce qui avait été considéré comme profit.

Le conseil est d'avis que cette perte, malgré la plus-value du stock au 31 décembre, peut se chiffrer par 200.000 fr. environ, qui diminuent d'autant le bénéfice global et, par conséquent, la part industrielle.

De là les études, puis le commencement d'application d'un mode de comptabilité appelé à une détermination séparée de tous les éléments de l'entreprise, mais dont les prochains comptes seulement pourront porter la trace.

La situation du matériel et de l'outillage a été attentivement surveillée. Le petit outillage et le matériel fixe sont en bon état d'entretien. Les machines, au contraire, n'ont pas été sans causer de graves préoccupations. Il n'existait pas de service de

rechange et cela pouvait occasionner un chômage préjudiciable. Il a fallu, pendant un arrêt, remettre à neuf trois des cinq machines qui assurent la marche de l'électrolyse et en commander d'autres qui sont sur le point d'être terminées. Ces réparations et mises en état ont grevé l'exercice 1903 et grèveront encore celui de 1904. mais, d'autre part, elles auront l'avantage de diminuer la consommation de charbon et, par suite, seront récupérées et diminueront le prix de revient.

Malgré ces difficultés, la production qui, en 1902, était de 6.318.615 kilogrammes, s'est élevée, en 1903, à 7.396.429 kilogrammes.

L'incendie qui, au milieu de l'année, a interrompu la marche de l'électrolyse, n'a pas entravé la livraison des commandes par suite des stocks assez importants qui existaient dans les autres ateliers.

Le règlement de ce sinistre a couvert les pertes visibles et les dégâts qui dépassaient 600.000 fr., mais les Compagnies d'assurances ont dénoncé les anciennes polices et, sur l'ensemble des immeubles et du matériel assurés, il reste 612.500 fr. (5 % de la totalité) qui n'ont pu être compris dans les nouvelles polices, de sorte que la société est, jusqu'à nouvel ordre, son propre assureur pour cette somme.

Au point de vue financier, ce qui ressort du compte de profits et pertes, c'est une augmentation de bénéfices bruts et une diminution de dépenses.

Le solde de ce compte s'élève à 522.605 83

Le déficit des exercices antérieurs étant de 468.283 69

le reliquat disponible est de 54.322 14

Il a reçu les affectations suivantes :

Réserve légale	2.716 15
Amortissements de brevets	1.320 00
Amortissements de frais de constitution	36.034 34
Réserve pour assurance contre l'incendie pour la portion non assurée	9.187 50
Reporté a nouveau	5.064 19
Total égal	54.322 14

De l'examen d'ensemble du bilan soumis à l'assemblée, il est intéressant de retenir l'amélioration notable survenue dans la situation de trésorerie de la Société telle qu'elle apparaît de la comparaison des chapitres principaux.

C'est ainsi que le total des valeurs à réaliser est de 8.136.067 fr. 55, alors qu'il était de 8.080.936 fr. 87 en 1902, ce qui représente un accroissement de 55.130 fr. 69. Les valeurs disponibles, caisse, portefeuille et banquiers, se chiffrent par 838.107 fr. 35 en augmentation de 108.529 fr. 91. L'actif réalisable à court terme et les disponibilités s'élèvent à fin 1903 à 8.974.174 fr. 91 contre 8.810.514 fr. 31 en 1902, soit une augmentation de 163.660 fr. 60.

En regard, le passif, en dehors du capital actions et obligations, est, à fin 1903, de 2 millions 044.249 fr. 78. Il était, à fin 1902, de 2.489,807 fr. 77.

C'est donc, d'une part, une diminution de passif de 445.557 fr. 99 et, d'autre part, une augmentation d'actif immédiatement réalisable de 963.660 fr. 60, de telle sorte que la différence totale en faveur de 1905 est de 609.212 fr. 59.

Les diverses résolutions soumises à l'assemblée ont été adoptées à l'unanimité.

Avant, de procéder à ce vote, le président a, dans une intéressante allocution, donné aux actionnaires des explications complémentaires que nous nous faisons un devoir de reproduire *in extenso*

ALLOCUTION DU. PRÉSIDENT

Après la lecture du rapport du conseil, M. le président prend la parole pour faire les déclarations suivantes

Messieurs,

Lorsque nous sommes entrés en fonctions, l'état de trésorerie de votre société était plutôt fâcheux. Dans le mois de l'assemblée générale, il venait d'être opéré en une seule fois un retrait de 700.000 fr., qui avait absorbé presque complètement les disponibilités de la société. D'autre part, au mois de mars, on avait procédé à des achats un peu considérables de cuivre, ce qui aggravait encore la situation. Nous avons, grâce à l'appui de nos banquiers, réussi à sortir de ce pas difficile.

Aujourd'hui, en restreignant nos achats, en utilisant mieux nos disponibilités et en profitant des bénéfices réalisés au cours de l'année, nous nous trouvons dans une situation de trésorerie satisfaisante. Mais cette situation, à mon avis, est encore insuffisante, et dès que nous aurons réalisé des bénéfices importants, il nous faudra songer à la renforcer. Malgré tout, nous ne pouvons nous plaindre de ces retraits de fonds, car tout le mal qu'ils pouvaient nous faire redouter s'est plutôt changé en bien. Nous avons pu, en effet, et sans avoir recours à vous, rembourser de nouveaux comptes courants. Aujourd'hui, nous nous trouvons donc en présence d'une somme de remboursement de 900.000 fr. sur les comptes courants, remboursements effectués depuis l'an dernier, ce qui représente une économie, puisque ces remboursements nous dispensent de servir les intérêts de cette somme – d'environ 40.000 fr. par an — dans nos comptes généraux.

Je vous faisais remarquer tout à l'heure que le compte de trésorerie était insuffisant. En effet, nous avons une clientèle excellente, une clientèle qui paie bien. Les commerçants ordinaires nous paient avec des effets escomptables et nous n'avons aucun aléa à courir de ce chef. Mais nous avons un autre client, dont je ne veux point médire ici, d'autant plus que c'est notre meilleur client, c'est l'État. Or, si l'État paie très bien, en revanche il met du temps à régler et, à l'heure actuelle, il nous doit une somme supérieure à 1.400.000 fr. Sur cette somme, il y a 1.185.000 fr. de marchandises et 272.000 fr. de cautionnement, car pour être fournisseur de l'État, il faut, vous le savez, verser des cautionnements. Donc, avec un client comme celui-là, il faut avoir des disponibilités énormes et c'est pourquoi je vous disais que notre situation de trésorerie n'était pas suffisante.

L'Usine.

Dès que nous sommes entrés en fonctions, nous nous sommes intéressés au fonctionnement de l'usine. Les membres de notre conseil qui ont des connaissances techniques, principalement, ont fait à l'usine de fréquentes visites, au cours desquelles ils ont pu s'apercevoir que la force motrice était dans un état précaire.

Certaines machines qui, depuis dix ans, travaillent sans s'arrêter, nuit et jour, et sans entretien suffisant, nous mettaient à la merci du moindre accident.

D'autre part, ces machines étaient très fatiguées, consommaient énormément de charbon, et les dépenses de ce chef s'élevaient, l'an dernier, à 1/3 de plus que ce qu'elles auraient dû être normalement. Nous avons examiné attentivement cette question et nous avons pris l'initiative de commander une unité nouvelle. Nous avons donc acheté à la Société alsacienne de constructions mécaniques [SACM] une machine de 500 chevaux qui brûlera moitié moins que celle qu'elle va remplacer. De plus, quand cette machine fonctionnera, elle nous permettra d'arrêter les autres unités, chacune à leur tour, pour les faire réparer et les remettre en état. Naturellement, cela n'ira pas sans entraîner des dépenses sensibles. Les frais d'achat de machine sont estimés à

environ 1.200.000 fr. qui seront supportés par le compte de premier établissement. Quant aux réparations, il faut compter sur une somme d'environ 80.000 fr., qui sera portée au compte d'entretien. Il faut donc envisager que les bénéfices de l'an prochain seront influencés par ces dépenses, mais nous croyons que ces mesures sont nécessaires et nous devons vous faire remarquer que ces dépenses seront compensées par l'économie de charbon qui en résultera.

Nous avons également trouvé qu'à l'usine, les marchandises fabriquées et les matières premières n'étaient pas dans un ordre parfait.

Aussi, nous avons songé à établir un peu d'ordre dans le matériel. Nous avons fait des magasins et classé les marchandises fabriquées et les matières premières. Enfin, nous avons tout relié par des voies ferrées, afin d'économiser de la main-d'œuvre. Ce sont encore des dépenses, mais nous les croyons utiles et nous pensons que vous les approuverez.

La Comptabilité.

Le rapport vous parle à deux reprises différentes de la réforme de la comptabilité à l'usine, cette réforme est complète, et, depuis le début de l'année, nous pouvons trouver, dans les feuilles journalières, tous les éléments que nous désirons. Au siège social, nous n'en sommes pas encore là. Nous avons beaucoup de mal à réformer entièrement une comptabilité qui date de loin, et à faire disparaître les anciens errements. Certes, tout le monde met de la bonne volonté, mais je dois dire que je ne suis pas encore satisfait. Il faudrait, à mon avis, que les livres soient établis de telle façon que l'on puisse se rendre compte, rien qu'en les ouvrant, de la situation et des bénéfices ainsi que de l'influence des cours. Or, tout cela est encore noyé en un seul compte. Mais je crois que, bientôt, tout cela sera au point où je le désire.

Il y a encore un fait dont je dois vous rendre compte. L'an dernier, la direction centrale de la Société était entre les mains de deux personnes [Daniel Bethmont et Arthur Demmler] qui avaient été nommées après la mort de M. Secrétan. Ces deux personnes étaient liées à nous par un traité qui leur accordait, en dehors de leurs appointements fixes, un tantième de 10 % sur les bénéfices bruts. M. Demmler lui-même nous a fait observer que ce chiffre était trop élevé. Nous l'avons, d'ailleurs, supprimé immédiatement. C'est ainsi que, cette année, ces 10 % sur les 532.000 fr. de bénéfices bruts, représentaient un tantième de 52.000 fr. que vous auriez dû verser, tandis que vous-mêmes ne touchiez rien. Nous avons donc réalisé une économie de 52.000 fr. de ce chef, lorsque nous avons résigné le traité. Maintenant, nous n'avons plus qu'un directeur, qui ne touche que la moitié des appointements des deux autres, et nous avons fixé sa participation à 4 % seulement, non plus sur les bénéfices bruts, mais sur ceux qui sont distribuables. Il y a donc là une réelle différence.

Quant au cuivre, nous voulons suivre une voie plus industrielle que spéculative, en l'achetant au fur et à mesure de nos besoins et en ne cherchant nos bénéfices que dans notre Industrie.

Pour terminer, je voudrai résumer en quelques mots le programme que votre conseil s'est tracé et qu'il a la ferme résolution de suivre, non pas à la lettre, mais enfin d'aussi près que possible. Voici ce programme que nous vous avons promis l'an dernier :

Éviter la spéculation sur les matières premières

Établir une comptabilité aussi complète que possible et distincte entre les bénéfices industriels et les différences qui proviennent des fluctuations dans les cours du cuivre.

Renforcer la trésorerie.

Pratiquer des amortissements en proportion des capitaux engagés.

Constituer une réserve pour les variations du cuivre.

Approvisionner l'usine au fur et à mesure de nos besoins, sans accumuler des stocks inutiles.

Enfin, surveiller l'usine et son fonctionnement.

Nous espérons que vous approuverez ce programme et que votre société pourra bientôt reprendre le rang qui lui appartient, et entrera définitivement dans une période de calme et de prospérité durable.

LES RÉSOLUTIONS

Personne ne demandant la parole, M. le président met aux voix les résolutions suivantes, qui sont adoptées à l'unanimité

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et celui des commissaires sur l'exercice 1903, approuve ces rapports dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1903.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que le solde du compte de profits et pertes au 31 décembre 1903, s'élevant, après déduction des pertes des exercices antérieurs, à 34.322 fr. 14, sera reparti de la façon suivante :

3.716 fr. 11 à la réserve légale ;
1.320 fr. a l'amortissement pour solde du compte « brevets » ;
36.034 fr. 34 à l'amortissement partiel du compte de frais de premier établissement
9.187 fr. 50 à l'ouverture d'un compte « Réserves pour assurances contre l'incendie »
5.004 fr. 19 seront reportes à nouveau au crédit du compte de m profits et pertes pour l'exercice 1904.

Troisième résolution

L'assemblée générale, agissant en vertu de l'article 22 des statuts, ratifie les nominations de MM. Charles Chalupt, en remplacement de M. E[rnest] Stouls, décédé ; Numa Salzedo ¹³, en remplacement de M. J[oseph] Vilbort, démissionnaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, agissant en vertu des articles 20 et 22 des statuts et procédant au renouvellement des administrateurs dont les pouvoirs sont expirés, nomme MM. P[ierre] de Boissieu, Ch. Chalupt, N[uma] Salzedo, administrateurs pour six années.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne *quitus* de leur gestion à MM. Ch[arles] Bousquet, A[rthur] Demmler, général [Hippolyte] Sebert, G[aston] Verdé-Delisle, administrateurs démissionnaires au cours de l'exercice 1903

Sixième résolution

¹³ Numa Salzedo : avocat à Paris à la fin des années 1870, puis commissaire aux comptes de la Compagnie générale du gaz pour la France et l'étranger (affaire Camondo), liquidateur de la Compagnie française des allumettes du Honduras (1892), délégué des créanciers auprès du liquidateur des Immeubles de France (1894), administrateur (1896), puis administrateur délégué (directeur) de la Rente foncière, administrateur du Grand-Hôtel et président de la Blanchisserie de Courcelles (même groupe), actionnaire de la Sté industrielle et commerciale des allumettes en Russie (1899), administrateur des Usines hydro-électriques des Hautes-Pyrénées (1904), commissaire aux comptes de la Société industrielle d'énergie électrique, administrateur des Voies ferrées économiques (1906), enfin éphémère président des Garages Krieger et Brasier (1908) où il semble avoir représenté les intérêts de la famille Benberg (propriétaire des brasseries argentines Quilmès).

L'assemblée générale donne autorisation, dans les termes de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, à ceux des administrateurs qui ont ou pourront avoir des intérêts dans les sociétés ou entreprises en rotations d'affaires avec la Société.

Sixième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les explications contenues dans le rapport du conseil d'administration, décide que la Société restera son propre assureur jusqu'à nouvel ordre, contre les risques d'incendie pour une somme de 612.500 fr. et qu'une prime annuelle de 15 %, soit 9.187 fr. 50, prélevée sur le compte de profits et pertes, sera portée au compte de réserve pour assurances contre l'incendie, à partir du 1^{er} janvier 1904.

Huitième résolution

L'assemblée générale nomme commissaires pour l'exercice 1904, dans les conditions prévues à l'article 38 des statuts MM. [Paul] Siméon et [Louis] Girard [adm. Sté parisienne de crédit], avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément, et fixe leur rémunération à 1.200 fr. pour chacun d'eux.

La séance est levée à 3 heures 45.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES (*Le Capitaliste*, 12 mai 1904)

Justifiant les prévisions que nous formulons l'an dernier en examinant la situation de cette société, les résultats industriels de l'exercice 1903 ont marqué une amélioration notable sur ceux des deux exercices précédents. Mais le bénéfice réalisé a dû être consacré à effacer en partie les pertes antérieures et il n'a pu être proposé aucun dividende à l'assemblée des actionnaires du 26 avril.

Voici comment se présentent les résultats comparés des deux derniers exercices :

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

	1902	1903
ACTIF		
Terrains, usines, matériel, etc.	11.906.590 79	12.072.031 99
Frais de construction, primes de remboursement des obligations, etc.	751.034 34	751.034 34
Marchandises	5.958.504 70	6.274.972 46
Débiteurs	2.051.111 58	1.390.808 61
Cautionnements	—	311.629 85
Avances diverses	71.320 59	159.256 64
Actions de la Société English Electro-Metallurgical	—	Mémoire
Caisses, portefeuille, banquiers	759.577 44	838.107 35
Profits et pertes	468.283 69	—
Total de l'actif	21.936.423 13	21.798.041 14

PASSIF		
Capital-actions	15.000.000 00	15.000.000 00
Obligations 4 %	3.821.500 00	3.772.500 00
Réserve statutaire	261.675 89	261.675 89
Obligations remboursées	—	227.500 00
Réserves d'amortissement	328.500 00	160.000 00
Provisions diverses	34.939 47	287.793 43
Comptes créditeurs	2.489.807 77	2.044.249 78
Profits et pertes	—	54.322 14
Total du passif	21.936.423 13	21.798.041 24

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

PRODUITS		
Bénéfices industriels	651.803 24	1.005.194 35
Coupons périmés	106 80	—
Loyers	54.12162	50.69077
Total des produits	705.491 66	1.055.885 12
CHARGES		
Frais généraux	288.303 85	267.810 16
Service des obligations	210.753 36	204.152 88
Provisions pour diverses dépenses	34.93947	36.478 65
Redevance temporaire à la Compagnie frse des Métaux	—	24.837 60
Total des charges	533.996 68	533.279 29
Résultats de l'exercice	+ 171.494 98	+ 522.605 83
Reports antérieurs	— 639.778 67	— 468.283 69
Résultats définitifs	— 468.283 69	+ 54.322 14

La Société d'électro-métallurgie travaille un métal d'un prix élevé dont les variations sont incessantes et souvent considérables, non seulement d'un exercice à l'autre, mais encore dans le cours d'une même année. C'est ainsi que les cours du cuivre brut, dit Standard, qui étaient de 53 liv. st. le 1^{er} janvier 1903, sont montés à près de 58 livres sterling le 30 juin et ont subi dans le second semestre des fluctuations qui, pour être moins fortes, dépassent cependant 5 liv. st., soit 125 fr. par tonne.

Comme la société est obligée d'avoir en magasin, pour les besoins de son industrie, d'importants stocks de métal dont l'évaluation est faite, à l'inventaire, d'après les cours moyens du mois de décembre, il peut résulter de ces énormes variations du prix du cuivre les conséquences les plus fâcheuses pour les résultats bénéficiaires.

C'est ainsi, notamment, que pendant l'exercice 1901, particulièrement éprouvé par la mauvaise tenue des cours du cuivre, la dépréciation du stock de métal en magasin avait fait ressortir une moins-value d'inventaire de 1.450.000 fr. Bien que cette moins-value ait été couverte, en partie, par la réserve antérieurement constituée en prévision des variations des cours du cuivre, l'exercice s'était clôturé par un déficit de 640.000 fr. environ.

L'exercice 1902, mieux favorisé, avait laissé, au contraire, un bénéfice de 71.494 fr. Ce chiffre aurait été encore plus élevé et aurait atteint environ 400.000 fr., s'il n'y avait pas eu à faire subir au stock du métal une nouvelle dépréciation.

Enfin, le compte de profits et pertes de 1903 se solde par un produit de 522.605 fr., donnant tout ensemble et intimement liés les résultats industriels de l'année et les différences produites par les fluctuations du prix du métal.

Le progrès apparent, qui se traduit par une plus-value de 351.111 fr. sur les bénéfices de l'année précédente, pourrait être considéré, de prime abord, comme provenant de l'augmentation de valeur du stock de cuivre, d'un inventaire à l'autre. Il n'en est rien cependant. Le rapport administratif explique longuement à ce sujet que les variations des prix d'achat du métal et des prix de vente des matières fabriquées ont, en effet, entraîné, en ce qui concerne les mouvements du stock, une perte effective qu'il évalue à 200.000 fr. au moins. Il s'ensuivrait que, sans cette circonstance, les seuls bénéfices industriels auraient dépassé 700.000 fr.

Dorénavant, le conseil d'administration appliquera à l'établissement des écritures annuelles des méthodes de comptabilité qui permettront de séparer les deux sommes de produit jusqu'ici confondues et d'indiquer, d'une façon aussi exacte que possible, l'influence due aux variations du métal sur les bénéfices sociaux.

Le nouveau conseil d'administration, entré en fonctions dans le courant du dernier exercice, a, d'autre part, apporté d'importantes améliorations à l'outillage industriel. Elles auront pour conséquence d'abaisser, dans une sensible mesure, le prix de revient de la société.

Au point de vue industriel, la marche de l'entreprise est d'ailleurs satisfaisante. Le tonnage produit a été :

En 1902	6.318.615 kg.
En 1903,	7.396.429 kg.
Augmentation	1.077.814 kg.

Cette progression semble devoir continuer pour l'exercice en cours. Elle suffit à montrer que si les clients anciens de la société lui sont restés fidèles, les efforts du nouveau conseil pour accroître la sphère d'action de l'entreprise n'ont pas été infructueux.

Nous croyons même savoir que l'augmentation du chiffre d'affaires pour 1904 est plus sensible que les termes assez concis du rapport ne le font supposer.

Malgré cette augmentation de production, qui nécessite un fonds de roulement et des approvisionnements de cuivre plus considérables et, malgré des remboursements de comptes courants, la situation de trésorerie est satisfaisante, Elle s'établit, en effet, de la façon suivante, d'après le bilan :

	1902	1903
Actif réalisable		

Marchandises	5.958.504 70	6.274.972 46
Débiteurs	2.051.111 58	1.390.808 61
Cautionnements	—	311.029 85
Créances diverses	71.320 59	159.256 64
Caisse, portefeuille, banquiers	759.577 44	838.107 35
Total des disponibilités	8.810.514 31	8.974.174 91
Passif exigible		
Comptes créditeurs	2.489.807 77	2.044.24978
Excédent des disponibilités	6.320.706 54	6.929.925 13
Augmentation	—	609.218 59

La situation de trésorerie s'est donc progressivement améliorée, malgré des retraits de comptes courants s'élevant à près de 700.000 fr. auxquels il a fallu faire face l'an dernier. Depuis la clôture de l'exercice, le conseil d'administration a pu procéder à d'autres remboursements importants allégeant ainsi la charge de la dette flottante.

Nous avons indiqué précédemment que le bénéfice net de l'exercice 1903 s'était élevé à 522.605 83

Un prélèvement de 468.283 69

a d'abord été effectué sur cette somme pour combler le déficit des exercices antérieurs, laissant ainsi disponible un reliquat de 54.322 14

qui a été employé à doter la réserve légale et divers comptes d'amortissements. Mais si les actionnaires ont été encore privés de dividende, ils doivent envisager l'avenir avec confiance. Exploitant les procédés Elmore, qui permettent de traiter des cuivres de qualité inférieure, et, par conséquent, moins chers, la Société d'électro-métallurgie avait d'autant plus souffert ces dernières années de la crise économique, que le maintien en bon état de son outillage industriel avait été un peu négligé. Le nouveau conseil d'administration, aussitôt entré en fonctions, s'est préoccupé de remanier les services intérieurs et d'élaborer un programme de réformes dont les heureux effets se font déjà sentir, bien que cette œuvre ne soit encore qu'ébauchée et doive être menée progressivement pour donner des résultats utiles.

En résumé, ainsi que le constate le rapport administratif, il faut considérer les résultats de l'exercice 1903 comme ceux d'un exercice de transition, et, soit que l'on regarde l'outillage, la clientèle ou la trésorerie, on ne voit que des motifs de confiance dans l'avenir de la société.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES
(*Gil Blas*, 15 avril 1905)

Les actionnaires, réunis hier sous la présidence de M. [Eugène] Renevey, président du conseil d'administration, assisté de MM. Laleu et Génicoud, ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et de celui des commissaires sur l'exercice 1904, approuve ces rapports dans toutes leurs parties, ainsi que le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1904.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale décide :
Que, sur le solde du compte de « Profits et pertes » au 31 décembre 1904, s'élevant à 656.643 fr. 73, il sera prélevé et porté à la réserve statutaire 32.832 fr. 18.

Que le surplus dudit compte de « profits et pertes », s'élevant à fr. 623.811 50 augmenté du report de l'année 1903, soit 5.064 r
Ensemble 628.875 74

sera employé de la façon suivante :

28.570 fr. 26 à l'amortissement total du compte « Mobilier à Paris et à Dives ».

75.000 fr. à l'amortissement sur « Frais de constitution, d'augmentation de capital et d'émission d'obligations » ;

82.940 fr. 03 à une « Réserve d'amortissement général des comptes de premier établissement » ;

376.406 fr. 04 à la « Réserve de fluctuation des métaux » ;

65.959 fr. 41 à un report à nouveau au compte de « Profits et pertes 1905 ».

Troisième résolution. — L'assemblée générale décide :

1° que les comptes « Réserve d'amortissement pour construction et matériel » (150.000 fr.), « Réserve pour compte incendie, assurances » (18.749 francs 97), seront versés au compte « Réserve d'amortissement général des comptes de premier établissement » ;

2° Que le compte « Différence sur évaluation des stocks » au 31 décembre, s'élevant à 823.593 fr. 95 sera porté au compte de « Réserve de fluctuation des métaux ».

Quatrième résolution. — L'assemblée générale donne *quitus* complet et définitif de leur gestion d'administrateurs à M. J[oseph] Vilbort, démissionnaire, et à M. Ernest Stouls, décédé.

Cinquième résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu les explications du conseil d'administration, autorise en tant que de besoin le conseil à augmenter les ressources de trésorerie de la société jusqu'à concurrence de 3 millions de francs en une ou plusieurs fois, par l'émission de bons à court terme, ou de toute autre façon, aux taux, charges et conditions qui lui paraîtront le plus avantageux aux intérêts de la société

Sixième résolution. — L'assemblée générale donne toute autorisation, dans les termes de l'article de la loi du 24 juillet 1867, à ceux des administrateurs qui ont ou pourront avoir des intérêts dans des Sociétés ou entreprises en relations d'affaires avec la société.

Septième résolution.— L'assemblée générale nomme commissaires aux comptes pour l'exercice 1905, MM. [Paul] Siméon et [Louis] Girard, avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément, et fixe leur rémunération à 1.200 francs pour chacun d'eux.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES (Paris-Capital, 19 avril 1905)

L'assemblée annuelle de cette société a eu lieu le 14 courant, sous la présidence de M. Eugène Renevey, président du conseil.

Après la lecture des rapports et les explications complémentaires fournies par le président aux actionnaires et accueillies par ceux-ci avec une faveur marquée, les résolutions suivantes ont été mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

1° L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et de celui des commissaires sur l'exercice 1901, approuve ces rapports dans toutes leurs parties, ainsi que le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1904.

2° L'assemblée générale décide :

Que sur le solde du compte de « Profits et pertes au 31 décembre 1901 », s'élevant à 656.643 fr. 73 c, il sera prélevé et porté à la réserve statutaire 32.832 fr. 18.

Que le surplus dudit compte de profits et pertes, s'élevant à 623.814 55 augmenté du report de l'année 1903, soit 5.064 19

Ensemble 628.875 74

sera employé de la façon suivante :

28.570 fr. 26 à l'amortissement total du compte Mobilier à Paris et à Dives » ;

75.000 fr. à l'amortissement sur « Frais de constitution, d'augmentation de capital et d'émission, d'obligations » ;

82.940 fr. 03 à une « réserve d'amortissement général des comptes de premier établissement » ;

376.400 fr. 01 à la « Réserve de fluctuation des métaux ».

65.959 fr. 41 à un report à nouveau au compte de « Profits et pertes 1905 » dont la nécessité s'imposait pour éviter le retour des mécomptes du passé.

3° L'assemblée décide :

1° Que les comptes : réserve d'amortissement, pour construction et matériel

150.000 00

Réserve pour compte incendie, assurances 18.749 07

seront, versés au compte « Réserve d'amortissement général des comptes du premier établissement. »

2° Que le compte Différence sur évaluation des stocks au 31 décembre » s'élevant à 823.593 90

sera porté au compte de « Réserve de fluctuation des métaux ».

4° L'assemblée générale donne quitus complet et définitif de leur gestion d'administrateurs à M. J[oseph] Vilbort, démissionnaire, et à M. Ernest Stouts, décédé.

5° L'assemblée générale, après avoir entendu les explications du conseil d'administration, autorise en tant que de besoin le conseil à augmenter les ressources de trésorerie de la société jusqu'à concurrence de 3 millions de francs, en une ou plusieurs fois, par l'émission de bons à court terme, ou de toute autre façon, aux taux, charges et conditions qui lui paraîtront le plus avantageux aux intérêts de la société.

6° L'assemblée générale donne toute autorisation, dans les termes de l'article 10 de la loi du 24 juillet 1867, à ceux des administrateurs qui ont ou pourront avoir des intérêts dans les sociétés ou entreprises en relations d'affaires avec la société.

7° L'assemblée générale nomme commissaire aux comptes pour 1905, MM. [Paul] Siméon et [Louis] Girard [adm. Sté parisienne de crédit] avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément, et fixe leur rémunération à 1.200 francs pour chacun d'eux.

[Dives]

(Le Capitaliste, 24 mai 1906)

L'Électro-métallurgie est ferme à 360, sur la fin de la grève de ses ouvriers. Voici un extrait des déclarations faites par M. Bethmont, administrateur délégué, au cours de l'assemblée du 12 mai courant :

Nous aurons recours à un autre moyen plus difficile à employer : la réduction du prix de revient.

Nous avons déjà beaucoup fait dans cette voie, modifié nos usines et fait installer des machines à grand rendement. Grâce à cela, nous arriverons certainement à augmenter les bénéfices de la Société et cela, messieurs, est absolument nécessaire, car si nous avons emprunté 3 millions sur lesquels nous n'avons touché que 2.736.000 fr., les obligations étant émises au-dessous du pair, il nous faudra rembourser 3 millions. Le

remboursement étant échelonné sur dix ans, c'est donc 300.000 fr. qu'il nous faudra, pendant neuf ans encore, l'emprunt étant fait depuis un an, distraire des bénéficiaires pour rembourser l'emprunt. Au bout de neuf années nous nous trouverons, après avoir remboursé cette somme, avec la même situation de trésorerie qu'aujourd'hui. De plus, à ce moment-là, il n'y aura plus à payer 125.000 fr. d'intérêts ni les 5 % à la Compagnie française des Métaux, cette charge disparaissant de notre passif.

De tous les côtés, vous le voyez, notre affaire est en progression et l'avenir s'annonce sous le meilleur jour.

Pourquoi, par une hâte intempestive, compromettre un si bel avenir ?

De plus, je puis, messieurs, vous dire que les quatre mois écoulés du présent exercice autorisent de sérieuses espérances.

Si l'année se termine comme elle a commencé, si nous n'avons pas de mécomptes, nous pourrons, dès l'année prochaine, rentrer dans la période des dividendes.

Veuillez observer que ce n'est pas un engagement que je prends et ne venez pas, messieurs, qui réclamez un dividende, me dire que j'en avais promis un : Je parle d'après les résultats des mois écoulés, je ne sais pas ce qui se passera demain.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES (*Paris-Capital*, 30 mai 1906)

La récente réunion des actionnaires et la publication des résultats de l'exercice 1905 rendent intéressante l'étude de la situation générale de cette société, parce qu'ils permettent de se rendre compte des améliorations déjà apportées dans son fonctionnement, depuis 1903, époque à laquelle une administration nouvelle sut donner à l'entreprise une orientation mieux en harmonie avec son objet social.

On se l'appelle que de fâcheux errements suivis antérieurement, avaient fait dévier la Société du but qui lui était primitivement tracé et lui avaient créé une situation des plus compliquées, au point d'entraver très sérieusement son essor industriel, qui, cependant, comporte les plus brillantes destinées.

La prise en mains de la Direction de l'affaire par un conseil inspiré d'un programme plus conforme aux besoins de l'entreprise et capable de la maintenir dans la voie du succès, l'arrêta, heureusement dans la pente néfaste où elle était engagée et qui pouvait la conduire aux pires fatalités.

Aujourd'hui, deux exercices entiers se sont écoulés depuis la réalisation de ces changements et il est possible de juger d'une manière positive des effets produits par l'application du programme de la nouvelle administration. C'est ce que nous nous proposons de faire.

Pour faciliter cet examen, nous croyons utile de jeter un coup d'œil sur l'origine de la Société et sur son existence passée. Cela nous permettra, au moyen de comparaisons et de rapprochements, de tirer une conclusion raisonnée de la situation actuelle.

Rappelons d'abord les conditions essentielles de sa constitution :

Créée par M. Secrétan, quelque temps après le fameux krach des cuivres, dont ce dernier avait été l'une des victimes, la Société d'Électro-métallurgie de Dives fut définitivement constituée le 13 juillet 1893, sous le titre initial de Société française d'Électro-métallurgie, titre qu'elle dut abandonner en 1901, à la suite d'un procès que lui intenta la Société Électro-Métallurgique française (de Froges). pour similitude de raison sociale.

La Société d'électro-métallurgie de Dives porte comme sous-titre « pour la fabrication du cuivre et autres métaux, par les procédés Elmore et Secrétan », ce sous-titre précisant et résumant son objet social.

Le capital, primitivement, fixé à 2 1/2 millions, a été l'objet d'augmentations successives, qui l'ont porté au chiffre actuel de 15 millions. Il est représenté par 30.000 actions de 500 francs, entièrement libérées et au porteur.

Il avait été créé, en outre, 5.000 parts de fondateur, attribuées à M. Secrétan, pour être remises par lui à la Société française Elmore, en paiement du prix des usines de Dives.

En outre de ces 5.000 parts de fondateur, M. Secrétan reçut pour les apports : 1.000 actions de 500 francs libérées, 3.000 obligations hypothécaires 6 % et 285.000 francs en espèces.

Les obligations hypothécaires 6 % restant alors en circulation, furent remplacées, en 1898, par des obligations hypothécaires 4 % de 500 francs, émises au nombre de 8.000. Sur ce chiffre, 7.330 restaient à rembourser au 31 décembre dernier.

Par décision de l'assemblée générale du 14 avril 1905, il a été créé encore 6.000 obligations de 500 francs, 4 1/2 %, remboursables en 5 années, de 1911 à 1915, sous réserve de remboursement anticipé à partir de 1911. Ce dernier emprunt avait pour but d'augmenter les ressources de trésorerie de la société et de permettre à celle-ci d'éteindre un passif immédiatement exigible qui pouvait, en temps de crise et de resserrement de l'argent, constituer un danger, ou tout au moins une gêne.

*
* * *

Sous l'impulsion énergique de son fondateur, la Société réalisa, dès ses débuts, des résultats presque inespérés, qui faisaient entrevoir l'avenir sous les plus riants couleurs.

Malheureusement, cette impulsion comportait un but trop spéculatif, au détriment du développement industriel de la société.

L'avenir se chargea, du reste, de le prouver et la persistance de cet objectif transforma, en 1901, les bénéfices importants des premières années en une perte non moins importante, qui révéla la nécessité d'aiguiller l'activité sociale sur le terrain industriel, au lieu, de l'exposer aux aléas des fluctuations du cuivre qui pouvaient conduire la société aux plus fâcheuses éventualités.

C'est ce qu'un groupe d'actionnaires, réellement soucieux de leurs intérêts et de l'avenir de leur affaire, comprit à ce moment, et se mit en devoir de réaliser, en se traçant un programme dont l'esprit était conforme aux règles générales que devraient suivre, dans leur gestion, toutes les entreprises de ce genre.

La question industrielle, purement, technique, fut séparée, de façon absolument nette, de la question des approvisionnements qui se confondait jusqu'alors avec la première et qui, à vrai dire, était la réelle source des gros bénéfices, accusés pendant les premières années, grâce à une hausse constante des prix du cuivre.

L'entrée au conseil, en 1903, d'hommes résolus à corriger les errements du passé et à s'attacher au développement purement industriel de la société ramena celle-ci dans sa véritable voie.

Depuis deux années, de profondes modifications ont été apportées dans l'installation des usines, dont l'outillage a été perfectionné ou complété. Cette réorganisation des ateliers sera complètement terminée dans le courant de cette année. Elle a eu, pour conséquence le remaniement des cadres de la direction et cette mesure a, du même coup, rapporté une certaine économie dans les frais, généraux, tout en conservant à la société une direction technique de premier ordre.

Bien que la réorganisation à laquelle il a été ainsi procédé n'ait pas encore produit d'effet apparent dans le chiffre des bénéfices disponibles, elle a, cependant, déjà eu le résultat très appréciable d'assainir et de consolider la situation financière, qui devenait quelque peu embarrassée, et de mettre l'élément industriel de la société au niveau des progrès de l'industrie moderne, afin de la placer et de le maintenir au premier rang.

Si, cependant, les bénéfices nets accusés par le compte de Profits et pertes de l'exercice 1905 ne sont pas encore suffisants pour autoriser la distribution d'un dividende, il faut constater, avec satisfaction, que ces bénéfices sont purement industriels et que le conseil d'administration actuel, en application du programme antérieurement adopté, a mis à part le bénéfice provenant des fluctuations des cours du cuivre, sur les approvisionnements existant en fin d'année, afin de créer une réserve spéciale pour parer aux fluctuations éventuelles du métal, ce qui assurera, aux bénéficiaires industriels de l'avenir une plus parfaite disponibilité.

Les actionnaires ont intérêt à savoir se priver d'un dividende au grand avantage de la consolidation de leur société, car, comme nous l'avons dit souvent, et comme la réalité l'a démontré, la distribution de dividendes douteux fait perdre à l'actionnaire, en capital, bien plus que le montant des dividendes encaissés.

C'est ce que, du reste, les actionnaires de la Société d'électro-métallurgie de Dives ont parfaitement compris, puisqu'ils se sont rangés à l'avis de leur conseil d'administration et ont décidé d'affecter la totalité des bénéfices de l'exercice 1905 à des prélèvements de prévoyance.

Quant à la situation industrielle et commerciale de la société, elle se trouve aujourd'hui grandement améliorée et le ressaisissement dont elle a été l'objet est susceptible de donner toute tranquillité pour l'avenir.

Le tableau ci-dessous, résumant la marche générale de la société depuis 1895, permettra de se rendre compte de l'amélioration réelle qui s'est produite depuis trois ans.

	Prod. (t.)	Bénéf. bruts	Amort.	Bénéf. distr.	Divid. p. act.	Cours moyen act.
1895	1.400	689.000	459.000	197.000	25 00	493
1899	1.400	834.000	533.000	204.000	25 00	526
1897	3.500	1.319.000	814.000	400.000	25 00	538
1898	5.500	2.243.000	1.070.000	813.000	40 00	607
1899	5.500	2.420.000	618.000	1.200.000	40 00	713
1900	6.800	1.151.000	228.000	825.000	27 50	690
1901	6.200	1.642.000	Pertes	—	—	416
1902	6.500	171.000	171.000	—	—	266
1903	7.400	523.000	523.000	—	—	291
1904	8.000	657.000*	563.000	—	—	283
1905	8.800	626.000*	557.000	—	—	362

(*) Bénéfices purement industriels.

Avant de terminer, nous croyons devoir reproduire le passage de l'allocation présidentielle, à l'assemblée générale du 12 courant, qui fait ressortir l'importance de l'œuvre accomplie par le conseil.

« Si vous comparez le bilan actuel, a dit le président, à celui dressé au 31 décembre 1902, le dernier que vous ait fourni l'administration qui nous a précédés, vous constaterez une amélioration sensible.

Nous avons pu faire disparaître de l'actif des comptes représentant des dépenses nécessaires, tels que les frais de constitution, mais que, à l'heure actuelle, rien de tangible ne représente.

C'est ainsi que les frais de constitution, qui figuraient au bilan de 1902 pour 34.000 francs, ont disparu ; que les postes « mobiliers à Paris et à Dives », « divers » et « brevets », qui figuraient à ce même bilan pour des sommes de moindre importance, ont également disparu.

Vous relevez, également un chiffre important d'augmentations sur les postes « valeurs à réaliser » et « valeurs disponibles » : ces deux postes s'élèvent à la somme de 12.747.648 fr. 31, alors qu'ils atteignaient seulement 9 millions environ à fin décembre 1902.

Enfin, chose plus importante encore **aux yeux des personnes qui savent lire un bilan — et je vois ici des banquiers, des industriels, des commerçants, pour lesquels c'est chose courante** —, les réserves de toutes natures qui étaient, de 590.000 francs en 1902, passeraient, après l'adoption des résolutions proposées, à 3.720.000 francs.

Nous ne vous proposons pas la répartition d'un dividende, mais la question capitale est de savoir s'il est préférable pour votre société, d'avoir constitué un capital tangible, ou de vous avoir distribué quelques faibles dividendes, que vous auriez dépensés — c'eut été votre droit — car ils eussent constitué la juste rémunération de vos capitaux mais dont il ne resterait plus rien. Les sommes qui eussent fourni ces dividendes ont pu, au contraire, grâce à vous, concourir à l'enrichissement de la Société.

Les réformes sur lesquelles se sont faites les élections qui nous ont confié l'administration de votre société ont entraîné le sacrifice de l'intérêt de vos actions, cela est vrai, mais au bénéfice de la consolidation de votre avoir.

Vos actions, messieurs, valaient en 1902, 240 francs environ ; actuellement elles valent 300 francs. »

*
* * *

En présence d'une situation financière, aujourd'hui assise sur des bases plus que solides, avec un outillage parfaitement au point, la Société qui a vu le cours de ses actions s'augmenter parallèlement de plus de 100 fr. (ce qui vaut bien un et même deux dividendes) doit atteindre, avec l'appoint des commandes de l'État, dont elle est favorisée, un bénéfice annuel, purement industriel d'au moins un million, qui lui permettra, dès celle année, de rouvrir à son tour l'ère des dividendes.

(Le Capitaliste, 31 mai 1906)

L'Électro-métallurgie varie peu à 355. Comme on l'a vu par les déclarations de M. Bethmont, administrateur délégué, l'exercice en cours se présente également dans des conditions favorables pour cette société.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES

Société anonyme au capital de 15 millions de francs¹⁴
SIÈGE SOCIAL À PARIS : 11, PLACE DE LA MADELEINE
Assemblée générale ordinaire du 12 mai 1906
(*Recueil des assemblées générales*, 10 juin 1906)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. [Eugène] Renevey, président ; A[rmand] Baudouin, [Daniel] Bethmont, [Pierre] de Boissieu, [Maurice] Gorgeu, L[ouis] de Seynes, [Charles] Chalupt, [Numa] Salzedo et [Charles] Baume.

Commissaires : MM. [Paul] Siméon et [Louis] Girard.

L'assemblée a eu lieu sous la présidence de M. Renevey, président du conseil d'administration, assisté de MM. Rossier [de la Banque suisse et française] et de la Bouglise¹⁵, en qualité de scrutateurs.

12.334 actions étaient présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, conformément aux statuts, notre rapport sur l'exercice écoulé, ainsi que le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1905.

Comptabilité.

Aucune modification importante n'a été apportée, cette année, aux principes généraux sur lesquels la comptabilité a été établie l'année dernière ; elle fonctionne d'une façon satisfaisante et répond au but que nous nous étions proposé. Tout en continuant à poursuivre les améliorations de détail que l'usage peut nous suggérer, nous n'aurons plus, pensons-nous, à vous entretenir de ce sujet dans nos rapports annuels.

Usine, matériel.

¹⁴ Divisé en 30.000 actions de 500 francs, libérées et au porteur.

La société a été fondée en 1893. Le capital, qui était primitivement de 2.500.000 francs, a été successivement porté : à 3.500.000 francs en 1895, à 5 millions, puis à 7 millions en 1897 et, enfin, à 15 millions en 1899.

Il a été créé, en 1898, 8.000 obligations hypothécaires de 500 fr. 4 % émises à 475 francs, remboursables au pair en quarante ans, de 1900 à 1940, ou par anticipation. Reste actuellement en circulation : 7.336 obligations.

Il a été émis, en 1905, 6.000 obligations de 500 francs 4 1/2 % remboursables en dix ans.

Cours du 5 juin 1906 (Cote officielle au comptant pour les obligations; au comptant et à terme pour les actions).

Actions 350 francs.

Obligations hypothécaires 4 % 460 fr.

Obligations décennaires 4 1/2 % 477 fr.

¹⁵ Georges de la Bouglise (1842-1907) : membre en 1870 du corps franc des Quarante, ingénieur des Mines, compère habituel de Renevey, représentant du Crédit mobilier aux assurances Le Secours (1880), puis aux Mines de Bingham, de Lexington, de Golden River, de Forest Hill. En outre aux Anthracites du Pays de Galles (1893) et à la Compagnie générale des cycles (1894). ... Puis, pour Mines et minerais (Bruxelles), les mines de cuivre du Boleo (Mexique) et de Catemou (Chili), la Briqueterie des Sablons à Bagneux... Son frère Maurice, administrateur des Sucrieries et raffinerie d'Égypte, meurt brutalement au Caire en août 1905.

Lui-même décède en avril 1907, laissant deux filles — Jacqueline et Marie-Carmen, épouse d'Henry Thurneysen, morte en 1907 — et deux fils, René, architecte, et Robert, polytechnicien, administrateur de Catemou (1914) et, après la Première Guerre mondiale, à la Compagnie minière de la Guinée française, aux Forces hydrauliques de la Guinée française, à Chanaral (Chili) à la Société de gestion minière (1925), etc.

Nous vous avons exposé, dans les dernières assemblées générales, le plan d'ensemble que nous avons adopté.

Nous croyons qu'il suffira aujourd'hui de vous indiquer l'état d'avancement où nous sommes arrivés.

La réfection de la force motrice, commencée en 1901, retardée par diverses circonstances, est aujourd'hui terminée. Nous disposons même d'unités de rechange donnant l'élasticité désirable à la production et permettant l'entretien et la vérification des machines dans des conditions aussi économiques que possible.

Simultanément, nous avons entrepris la réorganisation successive de nos ateliers ; la moitié d'entre eux a subi les modifications indispensables : l'année 1906 verra se compléter, et nous l'espérons, se terminer, l'œuvre entreprise.

À la rénovation du matériel et de l'outillage a correspondu le remaniement des cadres aujourd'hui réalisé à l'entière satisfaction du conseil.

Avec le concours des directeurs et des ingénieurs à l'activité desquels nous devons rendre hommage, le travail à l'usine s'organise et se modernise méthodiquement. Tous les efforts tendent à porter l'usine de Dives au niveau des progrès de l'industrie moderne, afin de la placer et de la maintenir au premier rang; car un des écueils de l'industrie de transformation est de se laisser souvent distancer par les procédés nouveaux, et de se mettre, de ce fait, en état d'infériorité vis-à-vis de concurrents dont l'outillage plus parfait permet l'établissement de prix de revient plus réduits. Il faut toujours progresser, mais dans une mesure qui permet de concilier les nécessités industrielles avec les ressources financières de la société.

L'usine de Dives n'est déjà plus, aujourd'hui, ce qu'elle était il y a seulement trois ans ; les transformations commencent à donner des résultats tangibles. Pour la majeure partie de nos produits, nous pouvons lutter avantageusement avec les usines françaises ou étrangères ; et, pour quelques autres, nous pensons être parmi les premiers et les mieux placés, grâce aux derniers perfectionnements apportés à nos fabrications.

Situation commerciale.

Le tonnage des ventes suit une marche ascendante : il a atteint :

Année	tonnes
1902	6.500
1903	7.400
1904	8.000
1905	8.800

Ces chiffres prouvent que la clientèle nous est fidèle et que les soins que nous apportons à la satisfaire ne sont point perdus. Les produits de Dives sont justement appréciés, entre autres par l'État avec qui nous avons traité, en dehors des commandes usuelles pour certaines fournitures spéciales que nous n'avions pas encore abordées.

L'accroissement de production constaté de 1902 à 1905 est la preuve de la vitalité de votre société, d'autant plus qu'il provient exclusivement des fabrications anciennes. Ce n'est, en effet, qu'à la fin de l'année 1906 qu'expire le contrat qui nous lie avec la Compagnie française des métaux depuis 1897, et qui a limité jusqu'ici le champ de notre activité.

Vous vous rappelez aussi, qu'en vertu de cette même convention et jusqu'à son terme, nos bénéfices sont grevés d'une redevance de 5 %. Cette redevance, par suite d'une divergence d'interprétation, a donné lieu à un procès que nous avons perdu

devant le tribunal de commerce, et sur lequel la Cour de Paris sera appelée à statuer définitivement.

Situation financière.

À la suite de l'autorisation que vous nous avez donnée l'an passé, il a été procédé à une émission d'obligations 4 1/2 %, remboursables à court terme ; l'opération a été réalisée facilement, justifiant ainsi le bon crédit de notre société. Cet emprunt, vous le savez, avait pour but principal d'éteindre un passif immédiatement exigible qui pouvait, en temps de crise et de resserrement de l'argent, constituer un danger, ou tout au moins une gêne ; il avait aussi pour but de donner plus d'élasticité à votre trésorerie.

L'accroissement du tonnage des ventes et la hausse du métal pouvaient augmenter nos engagements à vue. C'est l'éventualité qui se serait produite en particulier cette année, et qui aurait pu devenir une cause de perturbation dans notre développement si cet emprunt n'y avait paré à l'avance. En présence de la hausse considérable des métaux depuis deux ans, l'émission elle-même de 3 millions d'obligations n'aurait d'ailleurs pas suffi, si vous n'aviez pas eu la sagesse de mettre en réserve vos bénéfices depuis cette époque. En effet, non seulement nos découverts augmentent mathématiquement avec l'importance de la hausse du métal et du trafic, mais encore beaucoup de clients demandent à payer à plus long terme, au lieu de profiter des escomptes d'usage.

C'est pourquoi, cette année encore, nous sommes dans la nécessité de vous demander de consolider votre situation, en inscrivant à divers chapitres tout le bénéfice réalisé. Si vous acceptez nos propositions, vos Réserves seront portées à plus de 3 millions, soit un cinquième du capital et les Frais de constitution qui se sont élevés, au total, de 996.000 francs, seront définitivement amortis. Vous aurez placé votre société sur une base solide, car elle possédera des ressources suffisantes pour parer aux fluctuations probables du métal et vous aurez fait disparaître de l'actif du bilan les comptes nécessairement improductifs.

BILAN ET COMPTES (fr.)

Bénéfice industriel :	626.056 20	
Redevance temporaire à la Compagnie des métaux :	28.965 10	
Reste net		597.091 10
Réserve statutaire 5 %		29.854 55
Reste		567.236 55
Reprise du solde créditeur du compte de Profits et pertes 1904		65.959 41
Total		<u>633.195 96</u>

dont nous vous proposons la répartition suivante :

À l'extinction du compte de frais de constitution qui figure encore à l'actif	200.000 00
À la réserve d'amortissement du compte général de premier établissement	152.830 00
À la réserve de fluctuation des métaux	191.026 76
Solde à reporter à nouveau à l'exercice 1906	80.339 20
Total égal	<u>633.195 90</u>

Vous vous attendiez peut-être, Messieurs, à constater des bénéfices plus considérables, en raison de la hausse des cuivres. Mais, outre que cette plus-value d'évaluation s'élevant à 605.973 fr. 24 est intégralement portée avant inventaire, au passif de votre bilan, ce serait une erreur de croire que la hausse du métal entraîne nécessairement un bénéfice industriel.

En effet, la hausse, qui profite entièrement aux mineurs, n'est pas également favorable aux sociétés de transformation comme la nôtre : elle est, pour ces dernières, une cause de moindre bénéfice, sous certains rapports.

Les acheteurs hésitent, discutent davantage les prix, ne commandent qu'au jour le jour, demandent des délais de livraison plus courts, ce qui trouble la fabrication. Les escomptes et les commissions calculés sur des prix de vente élevés en raison de l'augmentation des prix d'achat de la matière première, réduisent d'autant plus l'écart de bénéfice ; enfin, les prix de revient s'élèvent car toute transformation comportant une perte de métal, il n'est pas indifférent que la matière première vaille 1 franc ou 2 francs l'unité

Cela dit, il reste à constater que votre situation est loin d'être stationnaire : elle est en progrès très sensible ; il suffira, pour vous en convaincre, de comparer nos bilans.

Les immobilisations se sont accrues d'environ 150.000 fr. d'une année à l'autre, et les valeurs liquides sont passées :

de 10.903.955 fr. 91 en 1904

à 12.747.648 fr. 31 en 1905

soit, en faveur de l'année 1905, un accroissement de 1 million 843.692 fr. 40, constitué principalement par une augmentation du chiffre des débiteurs pour 1.564 555 fr. 51 et une augmentation du stock de marchandises pour 349.109 francs 98.

Par suite du roulement établi en conformité de l'art. 22 de vos statuts, vous avez à élire trois administrateurs. Nous vous proposons la réélection de MM. Baudouin, Bethmont et [Louis] de Seynes, administrateurs sortants.

M. [Charles] Baume, inspecteur général des Ponts et chaussées, que vous aviez désigné pour siéger dans votre conseil dès 1903, n'a pu obtenir à cette époque l'autorisation sollicitée du ministère des Travaux publics.

Ayant fait valoir, depuis lors, ses droits à la retraite, M. Baume vient aujourd'hui siéger au milieu de nous ; nous vous demandons de ratifier sa nomination au siège vacant dans votre conseil.

Vous aurez également à nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes.

MM. [Louis] Girard et [Paul] Siméon, commissaires sortants, sont rééligibles.

Le conseil d'administration.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1905.

CHAPITRE PREMIER. — Immobilisations.

Premier établissement :

Terrains. Constructions. Bâtiments, Matériel acquis de la Société Elmore : 2.022. 656

75

Terrains nouveaux* : 175.563 90

Constructions nouvelles* 1.596.938 93

Matériel nouveau* 7.253.837 03

Cités nouvelles* 872.921 60

Eaux de Cresseveuille* 241.427 60

(*) acquis ou créés par la société.

Mobilier à Paris et à Dives : Mémoire.

Brevets : Mémoire.

12.106.345 61
 Installations complémentaires 148.964.10
 Primes de remboursement des obligations 4 % hypothécaires 403.410 00
 Primes de remboursement dus obligations 4 1/2 % décennaires 264.000 00
 Frais de constitution d'augmentation de capital et d'émission des obligations 4 %
 hypothécaires 200.000 00

CHAPITRE II. — Valeurs à réaliser.

Marchandises à l'usine, dans les dépôts, entrepôts chez divers et en route :
 6.519.591 73
 Débiteurs divers¹⁶ : 3.255.299 96
 Cautionnements : 272.098 60
 Avances :
 À divers sur travaux : 20.150 00
 Impôts à récupérer : 112.171 78
 132.301 78
 Actions ordinaires de The Leeds Copper Works (25.000) : Mémoire
 10.209.292 07

CHAPITRE III. — Valeurs disponibles

Métaux bruts : 1.924.051 40
 Caisse, portefeuille, banquiers : 613.704 84
 2.538.356 24
25.930.438 22

CHAPITRE PREMIER. — Capital et Réserves.

Capital :
 Actions : 15.000.000 00
 Obligations hypothécaires 4 % restant en circulation (7.336) : 3.668.000 00
 Obligations 4 1/2 % décennaires (600) : 3.000.000 00
 21.068.000 00
 Réserves :
 Statutaire : 297.224 18
 D'amortissement général du compte de premier établissement : 547.170 00
 De fluctuation des métaux : 1.805.973 24
 2.650.367 42

CHAPITRE II. — Engagements.

Effets à payer, fournisseurs et créiteurs divers : 732 477 20

Service des titres

Coupons échus : 26.684 37
 Obligations 4 % hypothécaires sorties aux tirages et restant à rembourser : 60 249
 18
 Intérêts des obligations 4 % hypothécaires (2^e sem. 1905) : 68.644 44
 155.577 99
 888.055 19
 Provisions suivant détail au compte Profits et pertes 32.000 00
 Redevance temporaire à la Compagnie française des métaux 28,965 10

¹⁶ Les créances portées ici n'offrent aucun aléa, puisqu'il s'agit de clients tels que l'État ou les compagnies de chemins de fer ; elles sont portées dans les valeurs à réaliser au lieu de figurer dans les valeurs disponibles, uniquement à cause de l'irrégularité de leurs échéances.

CHAPITRE III. — Profits et pertes

Solde du compte Profits et pertes : 652.959 41
Solde du compte Profits et pertes : 1905 597.09110
663.050 51
25.930.438 22

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1905

Frais généraux

Administration, direction, personnel des bureaux de Paris, voyageurs ingénieurs, entretien, loyers, voyages, dépêches, timbres, renseignements commerciaux et divers
271.909 16

Service des titres

Intérêts des obligations 4 % hypothécaires : 148.850 00
7/12^e des obligations 4 1/2 décennales : 78.750 00
Amortissement de 100 obligations 4 % hypothécaires 53.000 00
Impôts sur titres à la charge de la Société : 3.282 60
283.872 60

Provisions

Pour créances non réglées au 31 décembre : 22.000 00
Pour divers et imprévus : 10.000 00
32.000 00
Redevance temporaire à la Compagnie française des métaux sur 579.302 francs
28.905 10
Solde créditeur 597.091 10
1.213.837 96
Solde créditeur du compte inventaire 1.167.083 83

Revenus

Loyers encaissés de la cité ouvrière : 45 135 11
Divers : 1 619 02
46.754 13
1.213.837 96

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Avant de mettre les résolutions aux voix, le président, M. Renevey, a fait le résumé de l'œuvre accomplie par le conseil d'administration depuis trois ans, en comparant le bilan actuel à celui au 31 décembre 1902, le dernier présenté par le précédent conseil.

Les frais de constitution de la société, qui figuraient encore en 1902, à l'actif, pour 311.000 francs, ont été intégralement amortis ; le total de l'actif a passé de 21 à 25 millions, en augmentation de 4 millions ; le compte Valeurs à recouvrer et valeurs disponibles est de 12 millions 700.000 francs au lieu de 9 millions ; les réserves de toute nature de 3.027.000 fr. au lieu de 590.000 francs.

Par contre, les frais généraux ont été diminués. De 288.303 francs en 1902 pour 6.500 tonnes, soit. 44 francs par tonne, ils ont passé à 271.909 francs en 1905 pour 8.800 tonnes, soit 31 francs par tonne.

La direction ne reçoit plus que 21.000 francs au lieu de 40.000. Il est vrai que l'allocation totale du conseil est restée d 60.000 francs, mais M. Renevey estime que ce

n'est pas une rétribution exagérée pour le travail qui incombe aux neuf membres du conseil d'administration.

Le conseil vise surtout à trouver une augmentation des bénéfices dans la réduction du prix de revient. Il ne cherche à faire aucune spéculation sur les cours du cuivre. Les achats de métal sont faits au fur et à mesure des commandes. Les quantités de cuivre en magasin, comme le nombre des objets en cours de transformation ou déjà fabriqués, sont réduits au strict minimum.

Le risque de moins-value ne peut même pas porter sur la quantité réelle de métal qui se trouve à l'usine ou en magasin, puisqu'il y a toujours des commandes en cours de fabrication, qui représentent une contrepartie sur le risque réel. De plus, il existe une réserve spéciale pour faire face à ces aléas.

D'autre part, comme le cuivre s'achète à terme très court, quatre mois et même deux mois, il faut emmagasiner longtemps d'avance et on perd l'intérêt des sommes engagées. Il n'y a donc avantage à faire de gros approvisionnements que si les cours descendent très bas.

Au point de vue industriel, les résultats des premiers mois de l'année courante sont très favorables. Ils permettent d'espérer, s'ils se continuent jusqu'à la fin de l'exercice, que la charge nouvelle résultant de l'emprunt de 3 millions à rembourser en dix ans à partir de cette année, n'empêchera pas d'envisager, dès la prochaine assemblée, l'opportunité de la reprise des dividendes.

Résolutions

1. L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et de celui des commissaires sur l'exercice 1905, approuve ces rapports dans toutes leurs parties, ainsi que le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1905.

2. L'assemblée générale décide que sur le solde du compte Profits et pertes au 31 décembre 1905, s'élevant à 597.091 fr. 10, il sera prélevé et porté à la réserve statutaire 29.854 fr. 55 ; que le surplus du compte Profits et pertes, s'élevant à 567.236 fr. 55, auquel il y a lieu d'ajouter le solde reporté de l'exercice 1904, soit 65.959 fr. 41, ensemble 633.195 fr. 96, sera employé de la façon suivante :

À l'amortissement complet du compte Frais de constitution d'augmentation de capital et d'émission d'obligations 200.000 00

À la réserve d'amortissement général du compte de premier établissement
152.830 00

À la réserve de fluctuation des métaux 194.026 76

À un report à nouveau au compte de Profits et pertes pour l'exercice 1906
86.339 20

Somme égale 633.195 96

3. L'assemblée générale, agissant en vertu de l'article 22 des statuts, ratifie la nomination de M. [Charles] Baume en qualité d'administrateur, pour remplir la place vacante.

4. L'assemblée générale, agissant en vertu des art. 20 et 22 des statuts, et procédant au renouvellement des administrateurs dont les pouvoirs sont expirés, nomme : MM. Baudouin, Bethmont et [Louis] de Seynes, administrateurs pour six années.

5. L'assemblée générale donne toute autorisation, dans les termes de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, à ceux des administrateurs qui ont, ou pourront avoir, des intérêts dans des sociétés ou entreprises en relations d'affaires avec la Société.

6. L'assemblée générale nomme commissaires aux comptes, pour l'exercice 1906 : MM. [Paul] Siméon et [Louis] Girard avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément, et fixe leur rémunération à 1.200 francs, pour chacun d'eux.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Lacombe (Pol), directeur de l'usine de Dives-sur-Mer de la société d'électro-métallurgie de Dives [1907].

CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS
(*Le Capitaliste*, 17 janvier 1907)

Le Crédit mobilier français s'est intéressé dans l'émission des obligations 4 1/2 % de la Société d'électro-métallurgie de Dives...

Société d'électro-métallurgie de Dives
(*Le Capitaliste*, 16 mai 1907)

L'animation qu'a présentée le marché des actions de la Société française électrolytique à 130 et 135 s'explique par l'intérêt que les procédés Lafontaine ont présenté à la fois pour les techniciens et le grand public. Si le principe de l'électrolyse n'est pas nouveau, l'application pratique qu'en fait la Société française électrolytique constitue, on peut l'affirmer, une découverte d'une portée considérable. Et, à cet égard, il convient de faire observer qu'il marque sur les procédés Elmore-Secrétan un progrès énorme, On sait en quoi consiste ce procédé, qu'exploite la Société électro-métallurgie de Dives.

Dans une cuve d'une capacité d'environ 5.000 litres, contenant une solution de sulfate de cuivre, sont disposés des cylindres animés mécaniquement d'un mouvement de rotation.

Ces cylindres servent de cathodes.

Les anodes sont disposées de chaque côté de ces cylindres et sont formées par des morceaux de cuivre le plus pur possible.

Le cuivre, en se déposant sur les cathodes cylindriques, prend naturellement cette forme et constitue ainsi des tubes sans soudure de diamètres différents.

Quand les diamètres sont petits, quelques centimètres seulement, les tubes ainsi fabriqués sont utilisés tels quels dans l'industrie ; quand les diamètres atteignent une grande proportion, un mètre, par exemple, le cylindre de cuivre électrolytique est fondu suivant l'axe de côte et sa surface est développée au laminoir.

C'est ainsi que l'on peut, grâce au procédé Lafontaine, traiter les déchets, alliages et les minerais composés, ce qui lui assigne un champ d'action pratiquement indéfini. Les installations que comporte ce dernier sont insignifiantes, la force motrice presque nulle, puisque les plaques sur lesquelles se dépose le cuivre sont immobiles et les cuves de traitement sont de 30 % plus grandes que celles qu'Elmore met en usage.

Avec le procédé Lafontaine, pas de mécanisme compliqué et coûteux et un personnel extrêmement réduit.

C'est ce qui explique le chiffre minimum de 50 fr. par tonne traitée, que des perfectionnements récents permettront d'abaisser encore de 20 % environ.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES
(*Le Capitaliste*, 23 mai 1907)

Les résultats de l'exercice 1906 qui ont été communiqués à l'assemblée générale des actionnaires, tenue le 26 avril dernier, marquent une progression considérable des produits industriels.

Ainsi que nous l'avions prévu dans notre précédente étude de l'année dernière, l'ère des dividendes s'est ouverte. Il a été, en effet, distribué un dividende de 17 fr. 50 par action.

Ces excellents résultats sont dus en partie à la période de prospérité que traverse l'industrie, mais également aux améliorations qui ont été apportées dans les méthodes de travail à l'usine de la société.

L'exercice 1906 a été marqué par une circonstance très importante. Dès la fin de 1905, la Société d'électro-métallurgie de Dives avait obtenu de l'État une commande considérable de douilles pour canons à tir rapide. Elle n'était pas en état de fabriquer ces douilles et il a fallu monter un atelier complet ; cela a été le travail de l'année dernière et, pendant ce temps, les améliorations des autres parties de la fabrication ont dû être nécessairement retardées ; elles vont être mises en exécution cette année : l'étrépage des tubes, notamment, va être l'objet de soins tout particuliers.

Il est intéressant de constater les efforts persévérants du conseil d'administration pour faire profiter la société des bonnes affaires qui se présentent en cette période d'activité intense. Les prix de revient ont pu être abaissés et, dès à présent, la société est bien placée pour lutter avantageusement lorsqu'un ralentissement industriel se manifesterait et que la concurrence sera devenue plus âpre.

Voici comment se comparent les comptes de profits et pertes des deux derniers exercices :

	1905	1906
PROFITS		
Bénéfices industriels	1.167.083 83	2.178.708 43
Loyer et divers	46.754 13	40.180 63
Total des produits	<u>1.213.837 96</u>	<u>2.218.889 06</u>
CHARGES		
Frais généraux	271.909 16	284.059 67
Service des obligations	293.872 60	348.720 80
Provision pour dépenses diverses	32.000 00	40.000 00
Redevance temporaire à la Compagnie frse des métaux	28.965 10	75.296 35
Total des charges	<u>616.746 86</u>	<u>748.076 82</u>
Bénéfices de l'exercice	597.091 10	1.470.812 24
Solde reporté	65.959 41	86.339 20
Bénéfice disponible	<u>663.050 51</u>	<u>1.557.151 44</u>

Ces bénéfices disponibles ont été répartis respectivement de la façon suivante :

Réserve légale	29.854 55	73.540 80
----------------	-----------	-----------

Réserve de fluctuations des métaux	152.830 00	110.443 20
Amortissements divers	200.000 00	—
Réserve d'amortissement général de 1er établissement	194.026 76	700.605 00
Dividende	—	525.000 00
Tantième	—	21.000 00
Report à nouveau	86.339 20	126.562 64
Total égal	<u>663.060 51</u>	<u>1.557.15144</u>

Dans son rapport aux actionnaires, le conseil d'administration fait remarquer que les résultats obtenus auraient pu permettre une plus large répartition, mais l'exemple de la crise grave que vient de traverser la société l'oblige, dans l'intérêt général, de se montrer extrêmement prudent ; il a jugé sage pour parer à tous les aléas inhérents à l'industrie sociale de doter les fonds de réserve de manière à assurer le développement régulier des affaires au milieu même des fluctuations de cours et des soubresauts économiques qui, éventuellement, pourraient se produire.

C'est dans cet ordre de conduite que les comptes de prévoyance ont reçu une affectation de plus de 900.000 fr., tandis qu'il n'avait été consacré que 576.000 fr. à ces chapitres l'année précédente.

Le tableau suivant démontre la constante amélioration des résultats obtenus depuis six années :

Exercices	Bénéfices bruts	Amortissements	Bénéfices distribués	Dividendes
	(En 1.000 francs)			
1901	— 1.642	néant	—	—
1902	+ 171	171	—	—
1903	+ 523	523	—	—
1904	+ 657	563	—	—
1905	+ 597	546	—	—
1906	+ 1.471	901	546.000	17 50

La progression qui s'est produite l'an dernier est considérable, les profits ont plus que doublé par rapport à ceux de l'année 1905.

De même, le tonnage des ventes suit une marche ascendante qui ressort des chiffres suivants :

Exercice	tonnes
1902	6.500
1903	7.400

1904	8.000
1905	8.800
1906	9.000

La situation commerciale de la société s'est donc encore améliorée en 1906, le chiffre des ventes a dépassé 9.000 tonnes en dépit d'une grève qui n'a pas été sans causer une grande perturbation, principalement dans les laminages.

Le conseil d'administration a l'espoir que l'année 1907, avec laquelle la Société a repris son entière liberté vis-à-vis de la Compagnie française des Métaux, sera plus prospère encore ; les premiers mois de l'exercice en cours, très satisfaisants, peuvent donner la perspective d'une nouvelle extension.

Voici maintenant la comparaison des bilans au 31 décembre des deux derniers exercices :

	1905	1906
ACTIF		
Terrains, usines, matériel, etc.	12.315.309 91	12.614.873 44
Frais de constitution, prime de remboursement des obligations	867.480 00	661.375 00
Métaux et marchandises	8.474.243 13	9.750.858 24
Débiteurs	3.255.299 96	3.818.323 97
Cautionnements	272.098 60	512.926 90
Avances diverses	132.30178	625.054 58
25.000 actions The Leeds Copper Works	Mémoire	Mémoire
Caisse, portefeuille, banquiers	613.704 84	1.666.547 27
Total de l'actif	<u>85.930.438 22</u>	<u>29.649.959 40</u>
PASSIF		
Capital actions	15.000.000 00	15.000.000 00
Obligations en circulation	6.668.000 00	6.612.500 00
Réserve statutaire	297.224 18	327.078 73
Réserves et amortissements	547.170 00	749.395 00
Provisions diverses	32.000 00	40.000 00
Redevance temporaire à la Compagnie frse des métaux	28.965 10	75.296 35
Créditeurs divers	588.055 19	2.398.981 08
Différence sur évaluation des stocks	1.805.973 24	2.889.556 80
Profits et pertes	663.050 52	1.557.151 44
Total du passif	<u>25.930.438 22</u>	<u>29.649.959 40</u>

Ce bilan ne nécessite que peu d'observations : l'augmentation de certains chapitres est due à l'accroissement des affaires sociales.

À l'actif, le poste terrains, usines et matériel est en augmentation de 300.000 fr., en raison des installations nouvelles qui ont été effectuées et, notamment, des ateliers récemment créés.

Le stock « métaux et marchandises », en augmentation de 1.300.000 fr., trouve une contrepartie au passif dans une importante augmentation de la provision intitulée « différence sur évaluation des stocks », laquelle est une véritable réserve d'assurance.

Le chapitre créditeurs divers est en accroissement important, par suite du développement des affaires, combiné avec la hausse du métal.

La situation de trésorerie demeure très aisée.

Elle s'établit en effet comme suit, d'après le bilan :

	1905	1906
• Actif réalisable :		
Approvisionnements	8.474.243 13	9.750.858 54
Débiteurs divers	3.387.60174	4.443.378 55
Cautionnements	272.098 63	512.926 90
Disponibilités	613.704 84	1.666.547 27
Total	12.747.648 31	16.373.710 96
• Passif exigible :		
Crédits divers	888.055 19	2.398.981 68
Excédent des disponibilités	11.859.593 12	13.974.729 88
Augmentation		2.115.136 76

En résumé, la situation industrielle et financière, déjà brillante l'année dernière, s'est encore fortifiée depuis lors. Les perspectives d'une nouvelle accentuation dans la voie d'amélioration qui s'ouvre dès les premiers mois de l'exercice en cours, rendent très intéressantes les actions de la Société d'électro-métallurgie de Dives, et nous estimons que ces titres peuvent être avantageusement mis en portefeuille.

Société d'électro-métallurgie de Dives
(*Le Capitaliste*, 4 juillet 1907)

Nous apprenons que la Compagnie française des métaux vient de gagner en appel son procès contre la Société d'électro-métallurgie de Dives. La contestation portait sur la redevance à payer par cette dernière, sur ses bénéfices, à la Compagnie française des Métaux. La Société de Dives ayant placé une grosse partie de ses bénéfices à une réserve spéciale pour fluctuation des métaux, prétendait ne pas payer de redevance sur cette somme ; mais la Cour d'appel en a décidé autrement.

Société d'électro-métallurgie de Dives
(*Le Capitaliste*, 18 juillet 1907)

Nous disions, il y a huit jours, que le marché de cette valeur n'avait pas été impressionné par le jugement rendu en appel en faveur de la Compagnie française des Métaux dans l'affaire concernant la part de bénéfices (5 %) à laquelle a droit cette dernière société. Nous ferons remarquer, tout d'abord, que le contrat liant les deux entreprises a pris fin en 1906. D'autre part, en ce qui concerne le règlement à effectuer pour les exercices antérieurs, la somme à payer par Dives ne sera pas très importante et les provisions constituées seront, semble-t-il, suffisantes pour y faire face.

Société d'électro-métallurgie de Dives
Transfèrement du siège social
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 14 janvier 1908)

Les actionnaires de cette société sont informés que, par décision du conseil d'administration, le siège social est transféré rue Roquépine, 11 bis. — *Affiches parisiennes*, 30 octobre 1907.

Société d'électro-métallurgie de Dives
(*Le Temps*, 29 avril 1908)

L'assemblée générale des actionnaires de la Société d'électro-métallurgie de Dives a eu lieu ce jour.

La distribution d'un dividende de 20 francs, payable aux caisses de la Banque suisse et française, 20 bis, rue Lafayette, à partir du 1^{er} mai prochain, a été décidée.

MM. Charles Baume, Maurice Gorgeu, Eugène Renevey ont été réélus administrateurs.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES
(*Le Journal des chemins de fer*, 25 avril 1908)

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Messieurs les actionnaires,

En vertu du mandat que vous avez bien voulu renouveler dans votre assemblée générale du 26 avril 1907, nous avons examiné les comptes de la société pour l'année 1907, qui constitue son quatorzième exercice.

Les livres ont été mis à notre disposition avec la plus grande obligeance et en temps voulu. Nous les avons trouvés bien tenus les balances de fin d'année sont exactement résumées par le bilan qui est sous nos yeux.

L'inventaire du stock des matières premières et marchandises a été dressé par les ingénieurs de l'usine et nous a été présenté sous la signature de l'administrateur-directeur.

Les prix du métal ont été chiffrés, comme d'habitude, d'après les cours moyens de décembre. L'abaissement considérable de ces prix, survenu au cours de l'exercice, démontre la sagesse des mesures que vous avez consenties, pour séparer les bénéfices industriels vrais des bénéfices apparents provenant des fluctuations des prix du cuivre.

Sans cette prévoyance, la société se trouverait aujourd'hui dans une situation embarrassée, que rien n'aurait motivée dans l'exploitation de votre industrie. Nous devons féliciter le conseil qui vous a inspiré cette prudente réserve, et témoigner notre gratitude au personnel qui a accepté et mené à bonne fin la tâche ardue de cette comptabilité.

Si nous comparons au bilan qui vous est soumis le bilan de l'année dernière, tel qu'il résultait de l'application des résolutions votées par votre dernière assemblée, le fait capital qui doit d'abord retenir votre attention est une diminution de 2.642.534 fr. 95 sur la réserve pour fluctuation des métaux. C'est le résultat mathématique des règles qui servent de base à votre comptabilité.

Sur le chapitre premier du passif, les autres observations sont de peu d'importance la réserve d'amortissement général du compte de premier établissement est augmentée de 51.175 francs, montant du remboursement des obligations hypothécaires sans la prime de remboursement.

Le montant de la dette obligatoire a diminué de 57.500 francs pour les obligations hypothécaires, par le remboursement régulier de 115 obligations, et de 100.000 francs pour l'emprunt 4 1/2 %, par le rachat en Bourse de 200 obligations.

Les primes de remboursement ont été diminuées en conséquence.

Les engagements, qui s'élevaient l'an dernier à 2.1(23.981 fr. 08, ne figurent plus que pour 1.859.933 fr. 85. Ils ne comprennent plus la redevance à la Compagnie française des métaux, et sont presque entièrement couverts par les valeurs disponibles (1.728.397 fr. 75), auxquelles on pourrait ajouter, si le besoin s'en faisait sentir, une bonne partie des valeurs à réaliser.

La situation financière est donc bien assurée.

Sur ce second chapitre de l'actif Valeurs à réaliser, nous constatons une diminution apparente de 2.150.988 fr. 10, en réalité de 1.952.481 fr. 13, à cause des avances qui figurent cette année au chapitre des Immobilisations.

Sans analyser en détail les causes de cette diminution, nous remarquons seulement que la quantité de cuivre présente à l'usine, en route et dans les dépôts, n'a presque pas varié dans son ensemble : le prix seul est changé. Les débiteurs divers s'élèvent à 3.818.688 fr. 69, contre 3.818.323 fr. 97, chiffre dans lequel l'État figure toujours pour une grosse part.

Dans les immobilisations, nous relevons seulement :

Une augmentation de matériel pour 91.704 49

Une augmentation de constructions et maisons d'habitation d'ingénieurs, pour
31.962 82

L'étude pour l'amélioration du régime des eaux 840 70

Pour un nouveau matériel d'étirage et de laminage en cours d'installation.
267.870 53

Enfin, et surtout, la continuation de l'atelier des douilles, déjà commencé en 1906
696.621 09

Soit une augmentation totale de 1.088.099 03

La constance des chiffres relatés plus haut nous fait déjà prévoir que le résultat du compte profits et pertes n'aura pas subi de grandes variations. En effet, les bénéfices nets, qui étaient, l'année dernière, de 1.470.812 fr. 24, sont, cette année, de 1.470.823 fr. 20. Les frais généraux ont diminué de 5.854 fr. 57.

Le service des titres de 1.382 fr. 74.

Le rachat anticipé de 200 obligations 4 1/2% s'est soldé par une dépense de 4.500 fr. 40

supportée par le compte profits et pertes, mais a été compensée par l'amortissement de 8.800 francs sur les primes d'amortissement.

Ce bénéfice nous paraît solidement acquis et à l'abri de toute objection sérieuse; avec le reliquat de l'exercice précédent, la somme disponible est de 1.471.687 fr. 85.

Votre conseil vous propose d'en faire la répartition comme suit :

5 % à la réserve légale	73.541 15	
Dividende de 20 fr. par action	600.000 00	
4 % du dividende à la direction	24.000 00	
À la réserve pour fluctuations des cours	642.534 95	
À l'amortissement général du compte de premier établissement		98.825 00
En report à nouveau	32.786 75	
Total égal	<u>1.471.687 85</u>	

Nous ne pouvons qu'appuyer ces propositions et vous engager à approuver les comptes et le bilan tels qu'ils vous sont présentés.

Les commissaires.

L[ouis] Girard et P[aul] Siméon.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1907
Résultant des résolutions proposées à l'assemblée
ACTIF

Chapitre 1. Immobilisations.

Premier établissement

Terrains, constructions, bâtiments et matériel acquis de la Société Elmore 2.022.656

7

Acquis ou créés par la société

Terrains nouveaux 175.563 9

Constructions nouvelles 1.506.938 9

Matériel nouveau 7.253.837 0

Cites nouvelles 872.931 6

Eaux de Cresseveuille 244.437 6

Mobilier à Paris et à Dives Mémoire.

Brevets M'moire.

Installations complémentaires (ateliers de guerre, d'étirage, etc.) 1.537.527 2

Avances à divers sur travaux 293 470 75

Primes de remboursement des obligations 4 % hypothécaires 391.050 00

Primes de remboursement des obligations 4 1/2 % décennaires 255.200 00

Frais de constitution, d'augmentation de capital et d'émission des obligations 4 % hypothécaires Mémoire.

Chapitre II. — Valeurs à réaliser.

Marchandises à l'usine, dans les dépôts, entrepôts, chez divers et en route 6.414.116

Débiteurs divers 3.818.688

Cautionnements 402.593

Impôts à récupérer 38.491

Actions ordinaires de « The Leeds Copper Works » (25.000) Mémoire

Chapitre III. Valeurs disponibles.

Métaux bruts 643.870 01 t

Caisse, portefeuille, banquiers 1.082.527 74 t

Total 27.045.881 08

PASSIF

Chapitre I. — Capital et réserves

Capital :		
Actions	15.000.000 00	
Obligations hypothécaires 4 % restant en circulation (7.110)	3.555.000 00	
Obligations 4 1/2 % décennaires restant en circulation (5.800)	2.900.000 00	
Réserves		
Statutaire	474.160 48	
D'amortissement général du compte de premier établissement		1.000.000 00
De fluctuation des métaux	1.000.000 00	

Chapitre II. – Engagements.

Effets à payer, fournisseur et créiteurs divers	1 058 463 88	
Services des titres		
Coupons échus	29.647 52	
obligations amorties à rembourser	65.239 18	
Intérêts des obligations 4 % hypothécaires (2 ^e semestre 1907)		66.583 27
Dividende exercice 1907	600.000 00	
Provisions suivant détail au compte Profits et pertes	40.000 00	
Tantième à la direction, 4 % sur le dividende.	24.000 00	

Chapitre III. — Profits et pertes

Solde du compte Profits et pertes reporté à nouveau	32.786 75	
Total	<u>27.045.881 08</u>	

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux	
Administration, direction, personnel des bureaux de Paris, voyageurs, ingénieurs, entretien, loyers, voyages, dépêches, timbres, renseignements commerciaux et divers	278.205 10
Service des titres :	
Intérêts des obligations 4 % hypothécaires	144.500 00
Intérêts des obligations 4 1/2 décennaires 7/12 ^e	132.375 00
Amortissement de 115 obligations 4 % hypothécaires	57.500 00
Impôts sur titres à la charge de la société	12.963 06
le Solde débiteur du compte Rachat des obligations 4 1/2 % (200 obligations rachetées)	4.500 40
Provisions	
Pour créances non réglées au 31 décembre	30.000 00
Pour divers et imprévus	10.000 00
Solde créditeur	1.470.823 26
Total	<u>2.140.806 82</u>
CRÉDIT	
Solde créditeur du compte inventaire	2.102.309 06

Revenus	
Loyers encaissés de la cité ouvrière	37.950 36
Divers	607 40
<u>Total</u>	<u>2.140.806 82</u>

ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES
(*Le Journal des chemins de fer*, 2 mai 1908)

Les comptes qui ont été soumis pour l'exercice 1907 à l'assemblée des actionnaires de la Société d'électro-métallurgie de Dives, tenue le 28 avril, se caractérisent par une constatation des plus éloquente en dépit de la perturbation considérable qui s'est appesantie sur le marché mondial et de l'énorme autant que brutale dépression des cours du cuivre l'an dernier, les bénéfiques de la Société ont permis d'augmenter le dividende qui a été porté de 17 fr. 50, chiffre de l'année précédente, à 20 francs par action.

Étant données les circonstances, rien ne saurait mieux démontrer combien le conseil d'administration qui, depuis 1903, a pris en main les destinées de la société, a été bien inspiré en suivant méthodiquement, depuis lors, une politique financière toute de prudence. Rompant délibérément avec les errements d'antan qui avaient failli, il y a sept ans, compromettre l'avenir de l'entreprise, il s'est sagement efforcé, comme on sait, de suivre une voie plus industrielle que spéculative et, en établissant une comptabilité aussi distincte que possible entre les bénéfiques purement industriels et les différences imputables aux cours du métal, il est arrivé à se rendre compte exactement de la marche des affaires sociales. L'observation stricte de ce programme a eu pour résultat de renforcer considérablement la trésorerie et d'éviter tout mécompte du côté du stock de cuivre, grâce aussi à la constitution d'une réserve pour parer aux fluctuations du métal.

Cette ligne de conduite a, sans doute, eu pour effet de retarder un peu la reprise des dividendes — on sait, en effet, qu'il n'a rien été distribué de 1901 à 1905 — mais aujourd'hui que leur société est rétablie sur des bases incontestablement solides, les actionnaires sont amplement récompensés de la temporisation qui leur avait été imposée.

À cet égard l'exercice écoulé a été, peut-on dire, une épreuve tout à fait démonstrative.

Les prix des métaux et, en particulier, ceux du cuivre ont subi, surtout durant le second semestre de 1907, une dépréciation profonde en corrélation avec les secousses qui ont ébranlé les milieux financiers. Ce n'est pas que la situation intrinsèque de la métallurgie du cuivre fût en elle-même mauvaise ; mais suivant une loi de solidarité connue, les événements financiers importants ont une répercussion profonde sur l'industrie, et en particulier sur celle du cuivre manufacturé dans laquelle le prix du métal est le principal facteur du prix de la marchandise finie.

Or, l'an dernier, les prix du cuivre ont varié entre liv. st. 110 18 la tonne anglaise et liv. st. 55 10. L'écart a même été plus considérable encore pour le cuivre fin utilisé dans l'industrie ; son prix le plus élevé, soit liv. st. 131, a été atteint en mars et le cours le plus faible, soit liv. st. 56, en octobre, présentant ainsi une différence de liv. st. 65.

« Cette constatation, déclare le rapport administratif, suffit à vous montrer par quels soubresauts brusques a été agité le marché de la matière première qui nous est indispensable ; jamais, depuis cinquante ans, une perturbation aussi considérable ne s'était encore produite.

Sans doute notre industrie doit savoir s'accommoder des variations de cours des matières premières, mais jamais elle n'avait été mise à une aussi dure épreuve. »

Si la Société d'électro-métallurgie de Dives a pu en triompher sans que ses bénéficiaires s'en ressentent c'est grâce à la sage mesure prise dès 1904, de constituer une provision régulatrice à l'aide des plus-values d'évaluation des cuivres à l'inventaire et de prélèvements spéciaux sur les bénéfices industriels.

C'est ainsi que le compte de profits et pertes de 1907 a pu se solder par un bénéfice de 1.470.833 fr. 26 presque exactement égal à celui de 1906 qui avait été de 1 million 470.812 fr. 34.

Ce résultat doit être tenu comme d'autant plus satisfaisant que non seulement la Société a eu à compter, comme nous venons de le rappeler, avec des circonstances tout à fait exceptionnelles sur le marché du métal mais que, en outre, comme il était inévitable, la désorganisation du marché, en France et à l'étranger, a désorienté la clientèle, l'amenant à restreindre ses ordres de 9.000 tonnes en 1906, les livraisons de la société sont tombées à 8.000 tonnes en 1907. Heureusement que cette situation fâcheuse et qui n'est évidemment que momentanée a pu être compensée, comme le laisse entendre le rapport administratif, par la diminution de prix de revient résultant des améliorations nombreuses apportées à l'usine au cours des dernières années.

La société a pris la bonne habitude de présenter son bilan annuel d'une façon très claire qui permet, d'un simple coup d'œil, de juger la situation financière.

Nous y voyons que l'ensemble des valeurs disponibles (caisse, portefeuille, banquiers, métaux bruts) et des valeurs à réaliser (débiteurs divers, marchandises, etc.) forme un total de 12.402.287 fr. 26, en regard duquel les engagements figurent pour 1 million 859.933 fr. 83 seulement. On voit combien la trésorerie sociale est largement alimentée. Aussi la Société en a-t-elle profité pour commencer, sans que cela nuise à son exploitation courante, l'amortissement de sa dette C'est ainsi que, l'an dernier, il a été procédé en Bourse, à des conditions avantageuses, au rachat anticipé de 200 obligations ce qui allège d'autant les remboursements devant commencer normalement en 1910. On ne saurait trop applaudir à une aussi sage prévoyance.

Le bénéfice de l'exercice est ressorti, avons-nous dit, à 1.470.833 fr. 26. Il a été réparti de la façon suivante :

Réserve légale	73.541 15
Dividende à raison de 20 francs par action	600.000 00
Tantièmes à la direction	24.000 00
À la réserve d'amortissement de premier établissement	98.825 00
À la réserve de fluctuation des métaux	642.534 95
À reporter	31.922 16
Total égal	1.4770.823 26

Comme on voit, le prélèvement pour la réserve de fluctuation des métaux est supérieur à la somme distribuée en dividende.

Il relève à un million le montant de cette réserve spéciale que la différence résultant de l'évaluation du stock à l'inventaire avait ramenée à 387.405 fr. 05. Cette somme de un million est largement suffisante pour parer aux éventualités de baisse possible du cuivre. Grâce à ce compte régulateur, dont le précieux fonctionnement a été mis en relief par les événements qui ont marqué l'exercice écoulé, la société peut désormais envisager l'avenir en toute tranquillité.

Après une allocution très applaudie du président, dans laquelle il a expliqué d'une manière aussi précise que claire le fonctionnement, dans les comptes de la société, de la provision régulatrice des fluctuations du métal, les actionnaires ont voté les résolutions proposées par le conseil et, notamment, la répartition du dividende de 30 francs qui sera mis en paiement, à partir du 1^{er} mai, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

Pour terminer, nous citerons textuellement cette observation faite par l'honorable président au cours de son discours :

« Il ne serait pas raisonnable de nous demander de distribuer plus de 20 francs et il est probable que pendant quelques années encore, le dividende restera à 20 francs. Il ne faut pas oublier que vous avez encore trois millions d'obligations à rembourser à partir de 1910 à raison de 600.000 francs par an. Il ne sera pas bon de s'exposer pour le remboursement de ces obligations à diminuer encore votre dividende. Une fois ces trois millions d'obligations remboursés dans l'espace de cinq ou six ans, vous voyez dans quelle situation vous vous trouverez. Vos actions auront droit au pair, si ce n'est plus. D'autre part vous aurez une économie de 150.000 francs par an qui représentent les intérêts de ces obligations ; vous serez donc dans une situation tout à fait favorable. »

Ces perspectives sont assurément des plus encourageantes pour les actionnaires.

(*Le Temps*, 28 avril 1909)

L'assemblée générale annuelle de la Société d'électro-métallurgie de Dives a eu lieu ce matin, sous la présidence de M. Eug. Renevey, président du conseil d'administration.

Les rapports, ainsi que le bilan et les comptes fixant le dividende à 22 fr. 50 par action, ont été approuvés à l'unanimité.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES

(*Le Capitaliste*, 20 mai 1909)

L'année 1908 a présenté, en ce qui concerne le marché du cuivre, un contraste frappant avec l'année 1907 qui, on le sait, avait été marquée par des fluctuations considérables dans les prix de ce métal. C'est à peine si, en 1908, un écart de 5 à 6 liv. st. sépare les cours les plus élevés des plus bas.

Cette stabilité relative des prix a permis de contrôler, une fois de plus, l'exactitude des règles de comptabilité adoptées par la Société d'électro-métallurgie de Dives et les avantages qu'elles présentent dans la pratique en dégagant les bénéfices purement industriels de ceux dont l'origine réside dans des différences de cours.

En effet, les comptes de l'exercice 1908, tels qu'ils ont été soumis à l'assemblée générale du 27 avril dernier, font ressortir, malgré la faible variation des cours du cuivre, une plus-value de 278.151 fr. 41 sur l'évaluation des stocks de fin d'année. Cette somme, ajoutée à celle de 1 million de francs, reportée de l'exercice précédent, élève la réserve de fluctuation des métaux à 1 million 278.151 fr. 41.

S'étant mise ainsi, par le simple jeu de sa provision régulatrice, autant que possible, à l'abri des perturbations que pourraient apporter dans son industrie les variations du marché cuprifère, la société se trouve, par suite, dans la situation d'une entreprise de transformation qui, indifférente en principe aux cours des matières qu'elle emploie, a plutôt intérêt à les voir cotées au plus bas prix possible.

C'est ainsi que les bénéfices de l'exercice 1908 ont atteint 1.485.852 fr. 56, contre 1.470.823 fr. 26 en 1907, soit une augmentation d'environ 15.000 francs. La progression aurait été plus sensible encore et aurait atteint 100.000 fr. si une augmentation de 85.000 fr. dans les charges diverses n'était venue la réduire d'autant, ce que montre d'ailleurs la comparaison suivante des comptes de profits et pertes des deux derniers exercices :

	1907	1908
CHARGES		
Frais généraux	278.205 10	322.071 41
Service des titres	347.338 06	358.570 54
Rachat de 200 obligations 4 1/2 %	4.500 40	—
Provisions	40.000 00	75.000 00
Total des charges	<u>670.043 56</u>	<u>755.641 95</u>
PRODUITS		
Solde créditeur du compte inventaire	2.102.309 06	2.202.224 60
Loyers (cité ouvrière)	37 950 36	38.290 29
Revenus divers	607 40	979 62
Total des produits	<u>2.140.866 82</u>	<u>2.241.494 51</u>
Rappel des charges	670.043 56	755.641 95
Bénéfices nets	1.470 823 26	1.485.852 56
Reports antérieurs	864 59	32.786 75
Soldes disponibles	<u>1.471.687 85</u>	<u>1.518.639 31</u>

Le dividende pour 1908, ayant été fixé à 22 fr. 50 par action au lieu de 20 fr. précédemment, entraîne la distribution aux actionnaires d'une somme de 675.000 fr. contre 600.000 fr. l'année précédente. Cependant, les diverses réserves n'en sont pas négligées pour cela, comme on peut s'en rendre compte par un simple coup d'œil sur la répartition des soldes disponibles ci-dessus :

	1907	1908
Réserve statutaire	73.541 15	74.292 62
Réserve d'amortissement	98.825 00	196.600 00
Amortissement anticipé de la prime de remboursement des obligations	—	255.200 00
Réserve pour fluctuation des métaux	642.534 95	221.848 69
Dividendes	600.000 00	675.000 00
Tantièmes	24.000 00	27.000 00
Reports à nouveau	32.786 75	68.698 10

	1.471.687 85	1.518.639 31
--	--------------	--------------

Pendant le cours de l'exercice écoulé, la Société a poursuivi l'exécution de son programme d'exploitation. Les travaux entrepris se continuent avec activité et le conseil espère que l'année 1909 verra s'achever, tout au moins dans leurs grandes lignes, les transformations commencées dès 1905 : les ateliers anciens seront remis au point; de nouveaux auront été créés, tous munis d'un outillage perfectionné et dans de bonnes conditions pour satisfaire à un accroissement de production et, partant, de clientèle.

Au point de vue de la situation commerciale, la société a pu étendre ses relations au fur et à mesure que la marche plus intensive de l'usine le lui permettait. Elle a produit, en 1908, plus de 9.000 tonnes. Cette augmentation provient surtout de la clientèle privée, car les affaires d'État, pour lesquelles l'usine de Dives est puissamment outillée, n'ont apporté qu'un contingent très médiocre à l'activité du dernier exercice.

Voici maintenant comment se comparent les résultats des derniers exercices :

	Tonnes vendues	Bénéf. industriels	Bénéf. nets	Prélèvements de prévoyance	Divid. par act.
	(En milliers de francs)				Fr.
1903	7.400	1.005	523	37	—
1904	8.000	1.134	657	573	—
1905	8 800	1.167	597	547	—
1906	9.000	2.179	1.471	811	17 50
1907	8.000	2.102	1.471	741	20 00
1908	9.000	2.202	1.486	673	22 50

La situation financière de la société et les comptes des deux derniers exercices se trouvent résumés dans les bilans ci-dessous :

	1907	1908
ACTIF		
Immobilisations	14.643.593 82	15.319.062 22
Valeurs à réaliser	10.673 889 51	11.348.806 88
Valeurs disponibles	1.728 397 75	1.398.541 37
Total de l'actif	<u>27.045.881 08</u>	<u>28.066.410 47</u>
PASSIF		
Capital	21.455.000 00	21.395.000 00
Réserves	2.259.259 38	3.405.711 89
Engagements	1.859.933 85	1.747.059 27
Profits et pertes	1.471.687 85	1.518 639 31

Total du passif	27.045.881 08	28.066.410 47
-----------------	---------------	---------------

Les exigibilités sociales (service des obligations, effets à payer, fournisseurs et créiteurs divers) se montent à 1.672.000 fr. contre un chiffre de disponibilités, se composant des espèces en caisse et des débiteurs divers, qui s'élève à 4.070.000 fr.

En tenant compte des marchandises à l'usine et dans les dépôts et du stock des métaux bruts, le fonds de roulement atteint plus de 12 millions de francs, chiffre supérieur de 5.600.000 fr. à celui du montant des emprunts obligataires.

D'autre part, comme les obligations 4 1/2 % (2.900.000 fr.) doivent être remboursées de 1911 à 1915, à raison de 600.000 par an, cette opération se traduira par une augmentation appréciable de la valeur intrinsèque des actions et par une réduction de 150.000 fr. dans les charges, correspondant à une répartition supplémentaire de 5 fr. à chacune des 30.000 actions de capital. D'ici là, d'ailleurs, on peut encore escompter une nouvelle amélioration du dividende.

En un mot, la situation financière de la Société d'électro-métallurgie de Divers continue à se présenter sous des auspices favorables et les actionnaires ont tout lieu d'envisager l'avenir avec la plus grande confiance.

L'Électro-Métallurgique
(*Le Capitaliste*, 12 mai 1910)

L'Électro-Métallurgique se tient sans changement à 455. L'assemblée générale annuelle des actionnaires a été tenue le 9 mai courant. Bien que, par suite de la crise générale dont toutes les industries ont souffert et particulièrement l'industrie métallurgique, les résultats de l'année soient en diminution de 835.112 fr. sur l'exercice précédent, le dividende a pu être maintenu à 22 fr. 60 bruts par action.

Pour atténuer les effets de la concurrence qui atteint l'industrie métallurgique, la Société a compensé la baisse des prix de vente par une diminution des prix de revient et par l'augmentation de production qui a été d'environ 600 tonnes, portant la production à 9.890 tonnes.

Les bénéfices se sont élevés à 1.160.740 fr., auxquels viennent s'ajouter les 68.698 fr. reportés de l'exercice précédent. Aussi, la réserve d'amortissement général a-t-elle pu être dotée de 394.375 fr., ce qui porte la réserve à 2.800.000 francs. L'ensemble des diverses réserves de la société atteint 4.281.212 fr.

Seule la réserve pour fluctuation des métaux passe de 1.500.000 fr. à 1.875.252 fr. ; la moins-value de 124.747 fr. vient de la baisse moyenne du cuivre au cours de l'année qui a atteint une partie des stocks à raison de 1 liv. 10 la tonne. Néanmoins, cette réserve reste suffisamment dotée pour qu'il soit inutile d'y faire une nouvelle affectation.

À noter également l'achèvement d'un quai sur la Dives qui permet à la Société, d'être dès maintenant reliée directement au Havre par bateau. Le premier bateau, a dit le président, a accosté aujourd'hui.

Après approbation des comptes, du bilan et de la répartition, l'assemblée a réélu pour six ans MM. P[ierre] de Boissieu et C[harles] Chalupt, administrateurs sortants, et a nommé commissaires des comptes MM. L[ouis] Girard [adm. Sté parisienne de crédit] et P[aul] Siméon.

Société d'électro-métallurgie de Dives
(Le Capitaliste, 25 mai 1911)

Dans le rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires de la Société d'électro-métallurgie de Dives, qui s'est tenue le 28 avril dernier, le conseil d'administration expose tout d'abord que si la production du cuivre s'est accrue d'une façon assez sensible pendant l'exercice 1910, la consommation a suivi, de son côté, une marche parallèle. Aussi les transactions sur ce métal n'ont-elles pas donné lieu à des mouvements de cours importants et la légère baisse qui s'est produite, d'une année à l'autre, n'a diminué la valeur du stock de la société que d'une centaine de mille francs. Par contre, la cote de l'étain a subi des variations plus sensibles ; la différence a été dans le sens de la hausse et s'est traduite par un boni à peu près égal au déficit laissé par le cuivre, et, par suite, le compte de réserve pour fluctuations des métaux n'a eu qu'un très faible prélèvement à supporter.

Quoi qu'il en soit, les bénéfices nets réalisés pendant l'exercice 1910 se sont élevés à 1 million 454.671 fr. 56, contre 1.150.740 fr. 41 précédemment, soit une augmentation de 303.931 fr. 15. Au surplus, les deux derniers comptes de profits et pertes se comparent de la manière suivante :

	1909	1910
CHARGES		
Frais généraux	320.159 39	331.734 60
Intérêts des obligations	270.300 00	267.800 00
Amortissement des obligations	62.500 00	64.500 00
Impôts sur titres	12.840 04	12.802 27
Provisions diverses	75.000 00	73.500 00
Total des charges	<u>740.799 43</u>	<u>750.336 87</u>
PRODUITS		
Bénéfices d'exploitation	1.852.936 00	2.173.368 82
Loyers de la cité ouvrière	37.579 23	30.945 27
Revenus divers	1.024 61	694 34
Total des produits	<u>1.891.539 84</u>	<u>2.205.008 43</u>
Rappel des charges	740.799 43	750.336 87
Bénéfices nets	1.150.740 41	1.454.671 56
Reports antérieurs	68.698 10	65.526 49
Soldes disponibles	<u>1.219.438 51</u>	<u>1.520.198 05</u>

Les frais généraux n'ont pas sensiblement varié et les charges obligatoires, ainsi que les amortissements, sont à peu près les mêmes que pour l'exercice antérieur. Par contre,

les bénéfices d'exploitation ont accusé une plus-value de plus de 320.000 fr., qui compense largement la légère diminution des loyers et des revenus divers.

L'augmentation des bénéfices a permis de porter le dividende de l'exercice de 22 fr. 50 à 25 fr. par action, comme on peut s'en rendre compte par la répartition ci-après des soldes disponibles ci-dessus :

	1909	1910
Réserve statutaire	67.537 02	72.733 57
Amortissements de premier établissement	394.375 00	92.595 00
Amortissement surprime obligations	—	370.480 00
Réserve fluctuations des métaux	—	129.649 79
Dividendes	675.000 00	750.000 00
Tanttièmes	27.000 00	30.000 00
Reports à nouveau	65.526 59	74.739 69
Totaux égaux	<u>1.219.438 61</u>	<u>1.520.198 05</u>

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration s'est appliqué à compléter l'aménagement des ateliers dont la Société avait entrepris la création les années précédentes. Les installations aujourd'hui terminées, notamment à la tréfilerie et à l'étirage des tubes, ont répondu à son attente ; elle y a non seulement gagné une force de production considérable, mais elle a encore obtenu une diminution sensible des prix de revient.

Les développements dont a été l'objet l'atelier destiné à la métallurgie de l'étain, pour laquelle la société n'a guère de concurrence et qui lui a créé presque une spécialité, figurent pour près des deux tiers dans les dépenses consacrées, en 1910, à l'accroissement des bâtiments et de l'outillage.

Le rapport expose ensuite que le quai, au bord de la Dives, qui a été mis en service au mois d'avril 1910, a été très utile à la société. Celle-ci a pu, en effet, recevoir directement ses marchandises par mer, pendant toute la période de grèves des chemins de fer et d'encombrement intense du réseau de l'État. Il est même probable que la société sera amenée dans l'avenir à doubler ce quai et à l'aménager pour le déchargement des charbons.

.....
 Il y a lieu de signaler, en outre, que la Société d'électro-métallurgie de Dives est loin d'avoir atteint son entier développement. La consommation du cuivre en France, qui était de 47.000 tonnes en 1899, s'est en effet élevée à 75.000 en 1910 et ne paraît pas devoir en rester là. Aussi, pour être prête à profiter largement de la progression de la consommation, la société continue-t-elle à doter ses ateliers d'un outillage puissant et perfectionné, lui permettant actuellement et dans l'avenir d'assurer à son exploitation la part qui lui est légitimement due.

En attendant, d'après les déclarations mêmes du conseil d'administration, l'exercice en cours bénéficiait, fin avril dernier, d'un carnet de commandes déjà supérieur à celui de l'exercice 1910.

Eugène-Émile-Louis de SEYNES, administrateur délégué

Né à Montpellier, le 14 décembre 1867.

Fils de Jules de Seynes, administrateur des Mines de la Grand'Combe.

Frère d'Étienne de Seynes, administrateur des Mines de la Grand'Combe et député du Gard (1919-1924) et de Pierre de Seynes (Éts de la Bidassoa...).

Marié à Suzanne de Cazenove.

Diplômé de l'Institut national agronomique et du Laboratoire central d'électricité de Paris.

Fondateur-directeur (1893-1900) des usines de Saint-Michel de Maurienne (Savoie) de la Société d'électrochimie, puis administrateur de celle-ci.

Administrateur (1895), puis président de la Compagnie française du Bi-Métal.

Administrateur (1899), puis président des Mines, fonderies et forges d'Alais.

Fondateur (1900) et administrateur délégué (1903) de la Société du métal antifriction Glacier (brevet anglais).

Fondateur et administrateur délégué (1901) de la Société commerciale de carbure de calcium et de produits chimiques, société qui, par ses concours techniques, financiers et commerciaux, a sauvé de la crise un grand nombre de sociétés consommatrices de houille blanche.

Administrateur de la Société d'électro-métallurgie de Dives (1903),

de la Société des applications de l'acétylène (1905),

Vice-président de la [Société d'entreprises et d'exploitations en Indo-Chine](#) (1906).

Fondateur et administrateur (1907) de la Société des produits azotés,

directeur pendant deux ans de ses usines de Notre-Dame-de-Briançon (Savoie),

pionnières en France de la cyanamide (engrais).

Fondateur ou co-fondateur et administrateur de

la Société acétylène dissous et applications de l'acétylène

et de la Soudure autogène française (1909).

Administrateur de la Société des usines chimiques de Hafslund (Norvège).

Vice-président de la Société franco-néerlandaise de travaux maritimes.

Administrateur de la [Société agricole et industrielle de l'Ogooué](#) (1910),

Président et administrateur délégué de la [Société minière franco-africaine](#) (1911)

Administrateur de la Solidification (nov. 1913),

Membre du conseil d'administration de la Chambre syndicale des forces hydrauliques, de l'électro-chimie et de l'électro-métallurgie (7, rue de Madrid)

Président de la Chambre syndicale de l'acétylène et des industries qui s'y rattachent (104, bd de Clichy).

Vice-président du Comité international du carbure et de l'acétylène (Vienne, en Autriche, et Paris).

Chevalier de la Légion d'honneur du 20 octobre 1911 comme administrateur délégué de la Société électro-métallurgique de Dives.

Administrateur de l'Électrolyse du Palais, près de Limoges, fondée par Dives en 1916-1917,

d'Hydrodur (Société pour la solidification des corps gras)(avril 1917),

des Chantiers généraux (juin 1917),

des Assurances Concorde (1921),

administrateur délégué de Bozel-Malétra,

administrateur d'Ugine,

Société des engrais et composés (1925),

président de la Sétyle française (juin 1928) : soir artificielle

...

Administrateur (1928), vice-président, puis président (1937) des [Phosphates tunisiens](#),

Administrateur de la Société d'électricité thermique de l'Orb et de Graissessac (1934)

Décédé en 1942.

Électro-métallurgie de Dives
(*Recueil des assemblées générales*, 4 avril 1912)

Actions de 500 francs. — 30 mars : 576 francs.

L'assemblée ordinaire tenue le 28 mars., a approuvé les comptes de l'exercice 1911 dont les résultats ont marqué une progression notable sur ceux des exercices précédents.

Les bénéfices d'exploitation sont passés de 2.173.368 fr. 82 à 2.600.443 fr. 27. Déduction faite des frais généraux et des charges diverses, le bénéfice net ressort à 1.840.757 fr. 24 contre 1.454.671 fr. 56 en 1910, soit une augmentation de 386.085 fr. 68.

Malgré cette augmentation, le dividende a été maintenu à son chiffre antérieur, soit 20 francs par action, cette répartition n'absorbant que 750.000 francs a permis de porter plus d'un million aux réserves et amortissements.

MM. Baudouin, Bethmont et de Seynes, administrateurs sortants, ont été réélus.

L'assemblée extraordinaire qui devait suivre l'assemblée ordinaire a été ajournée au 19 avril.

[Dives]
(*Le Capitaliste*, 25 avril 1912)

L'Électro-métallurgie reste calme à 561. Les actionnaires, réunis le 19 avril en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. E[ugène] Renevey, président du conseil d'administration, ont approuvé les modifications aux statuts qui leur étaient proposées, ainsi que l'augmentation du capital social qui sera porté de 15 à 20 millions de francs. Les 10.000 actions nouvelles seront émises à 500 fr. ; la souscription aura lieu du 1^{er} au 10 mai prochain. Les actionnaires anciens auront un droit de préférence dans la proportion de une action ancienne pour trois nouvelles.

L'assemblée a, en outre, autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital social d'une nouvelle somme de 6 millions en une ou plusieurs fois, aux époques, taux et conditions qu'il jugera convenables.

MODIFICATIONS
Société d'Electro-Métallurgie de Dives
Modification des statuts
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 17 juin 1912)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 19 avril 1912, les articles 2, 4, 5, 7, 10, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 31, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 48, 49, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 59 et 62 des statuts ont été modifiés. — Ces articles concerneraient, notamment, l'objet et le siège social, le conseil d'administration et ses fonctions, l'assemblée générale, son mode de réunion, l'exercice social et la liquidation éventuelle de la société. — *Gazette des Tribunaux*, 18 mai 1912.

SOCIÉTÉ DU DURALUMIN

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 septembre 1912)

On sait que le brevet français de l'alliage à base d'aluminium appelé duralumin avait été retenu par la Société l'Aluminium français. Mais la maison Vickers, propriétaire de ce brevet, ayant émis certaines prétentions incompatibles avec les fabrications courantes de l'Aluminium français, un autre groupe s'est substitué au premier et l'alliage sera fabriqué à Dives. Une société vient de se constituer pour cela au capital de 200.000 fr. avec siège 11 *bis*, rue Roquépine. Les administrateurs sont MM. H[enry] Gall [Ugine], D[aniel] Bethmont [Dives], H[enry] Cardozo ¹⁷ [Dives], F[rançois] Clerc et L[ouis] de Seynes [Dives].

[Dives]

(*Le Capitaliste*, 14 novembre 1912)

L'Électro-métallurgie fait preuve de fermeté à 544. Les actionnaires se sont réunis en assemblée ordinaire le 12 courant, sous la présidence de M. [Eugène] Renevey, président du conseil d'administration ; 12.693 actions étalent présentes ou représentés.

Le bilan établi au 30 juin 1912 fait ressortir pour l'exercice qui, cette année, ne comporte qu'un semestre, un solde bénéficiaire de 709.337 francs 75 pour le compte de profits et pertes, déduction faite des prélèvements portés directement aux réserves d'amortissements. Un dividende de 5 % a été voté, soit 12 fr. par action nominative et 11 fr. 34 par action au porteur et une somme de 30.633 fr. 40 reportée à compte nouveau.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES¹⁸

Siège social : à Paris, 11 *bis*, rue Roquépine

Assemblée générale ordinaire du 25 novembre 1913

(*Recueil des assemblées générales*, 2^e semestre 1913)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Eugène Renevey, président ; Daniel Bethmont, administrateur délégué ; Armand Baudouin, Charles Baume, Pierre de Boissieu, Charles Chalupt, Maurice Gorgeu et Louis de Seynes, administrateurs.

Commissaires aux comptes : MM. Louis Girard, Paul Siméon.

Ingénieur en chef : M. Henri Cardozo.

Secrétaire général : M. Paul Bourbeau.

¹⁷ Henri Alexandre Cardozo, ECP 1892. Fils d'Henri Cardozo père, ECP 1869, ancien administrateur délégué de la Société Le Nickel en Nouvelle-Calédonie, puis président des Mines du Zaccar en Algérie. Ingénieur en chef de Dives, administrateur des Forges de Recquignies, des Mines du Zaccar, chevalier de la Légion d'honneur (1924)...

¹⁸ Cours du 28 novembre 1913 :

Actions FIT. 510 00

Obligations 4 % jouiss. juillet 477 00

Obligations 4 1/2 % jouiss. juin :502 00

L'assemblée était présidée par M. Renevey, président du conseil d'administration, assisté des deux plus forts actionnaires présents, MM. Wessel et Malapert ¹⁹, en qualité de scrutateurs.

M. Bourbeau, secrétaire général de la société, remplissait les fonctions de secrétaire. Plus de 12.000 actions étaient présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes et le rapport de l'exercice 1912-1913.

Cet exercice est le premier qui comprenne une période de douze mois, depuis que vous avez modifié la date du départ de l'année sociale et que vous avez voté l'augmentation de capital.

Vous vous rappelez, en effet, que le dernier Bilan, qui vous a été soumis, ne comprenait que le premier semestre de 1912.

Les douze mois, qui viennent de s'écouler, ont été marqués par des variations importantes du cours des métaux.

Après s'être élevés progressivement au début de l'année 1912, pour atteindre £ 79 en août et septembre, les cours du cuivre, sous l'influence d'un ralentissement de consommation, motivé surtout par les inquiétudes que faisaient naître les événements politiques, se sont sensiblement abaissés. L'activité générale s'est ralentie, sans pourtant qu'une crise proprement dite se soit produite. Par suite de cette baisse, le compte Réserve pour fluctuation des métaux a fléchi dans une proportion assez importante.

Cette diminution a été d'autant plus sensible que nous avons été amenés, en même temps, à modifier provisoirement la nature de nos approvisionnements. En effet, l'arrêt de l'électrolyse, à la suite d'un événement dont nous allons vous entretenir, ne nous permettant pas d'utiliser notre stock de cuivre argentifère, nous avons dû le vendre et le remplacer par des cuivres d'autres marques, qui seuls pouvaient convenir en ce moment à nos fabrications.

Incendie. — Pendant la durée de l'exercice, un sinistre violent est venu troubler profondément la marche de l'usine. Le 26 mars, dans la nuit, éclatait un incendie qui s'étendait sur une surface de 10.000 mètres carrés et détruisait ou détériorait pour plusieurs millions de marchandises et de matériel. La production de l'usine risquait donc de se trouver atteinte à deux points de vue : par l'arrêt d'un atelier, et, surtout, par la destruction de plusieurs machines à vapeur. Le premier devoir de votre conseil et son premier soin furent d'assurer la reprise du travail aussi rapidement que possible. Cette entreprise fut facilitée par ce fait que les extensions créées il y a quelques années étaient indépendantes des installations anciennes et que, notamment, vous aviez un autre atelier d'étirage pour la fabrication des tubes. Aucune fabrication n'était donc complètement supprimée, et la diminution de production qui résulta du sinistre fut loin d'avoir l'importance que représentaient les ateliers détruits. Des mesures immédiates ont d'ailleurs été prises pour reconstruire les ateliers sinistrés. Nous en profiterons pour installer un outillage plus perfectionné et plus puissant. La surface atteinte par l'incendie était de 10.000 mètres ; les constructions nouvelles occuperont une surface de 15.000 mètres.

Aussitôt après le sinistre, nous avons procédé à la nomination d'experts pour fixer l'importance des réparations qui vous étaient dues. Après beaucoup de lenteurs et de laborieuses discussions, les experts sont tombés d'accord.

Vous trouverez dans votre Bilan les traces d'un compromis qu'ils ont signé. Au chapitre des Immobilisations, nous avons déduit la valeur des ateliers et du matériel

¹⁹ Henri Malapert : gendre d'Eugène Renevey.

détruits, et, par compensation, nous avons inscrit parmi les débiteurs les Compagnies d'assurances pour le chiffre qu'elles ont à nous payer. (Ces sommes sont recouvrées à l'heure actuelle). En plus, les Compagnies nous ont abandonné du matériel et des marchandises avariées, dont nous aurons à tirer parti, soit en les vendant, soit en les réparant. Nous aurons, en fin de compte, du chef de l'incendie, un déficit que nous estimons à 150.000 francs et qui fait l'objet d'une provision spéciale. À ce sujet, on ne saurait cependant trop protester contre la prétention coutumière des Compagnies d'assurances qui perçoivent l'intégralité des primes et réduisent, lors d'un sinistre, une partie de la valeur des objets assurés, sous prétexte qu'ils ont un certain nombre d'années d'existence. Il ne faut pas, d'autre part, songer à obtenir la modification de contrats dits unifiés, c'est-à-dire acceptés par toutes les Compagnies; il y a là un abus et un monopole de fait que les assurés sont contraints de subir.

USINE : Matériel. — Pendant, l'année écoulée, nous avons entrepris d'importantes améliorations à l'usine ; elles étaient en cours d'exécution au moment de l'incendie et ont pu être continuées depuis. Vous savez, en effet, que pour maintenir vos usines et votre Société à leur rang, nous devons perfectionner chaque année nos méthodes et, au fur et à mesure que des fabrications nouvelles se révèlent ou prennent de l'extension, créer un outillage approprié. En même temps quo nous équipons le matériel nécessaire, nous devons recruter le personnel indispensable.

Nous vous avons déjà entretenus de l'utilité qu'il y avait à construire des maisons ouvrières et de notre intention de créer une cinquantaine de nouveaux logements. Ils sont actuellement terminés et occupés. Il est probable que nous serons, dans l'avenir, amenés à augmenter encore le nombre des maisons que nous mettons à la disposition de nos ouvriers., et nous étudions les combinaisons les meilleures pour donner à la population ouvrière qui nous entoure le maximum d'hygiène et. de salubrité, sans cependant dépasser les ressources dont la Société dispose dans ce but.

Situation générale. — Malgré l'incendie, la marche générale de votre Société donne toute satisfaction. Son chiffre d'affaires augmente régulièrement, et nous espérons que les efforts constants que nous faisons continueront à porter leurs fruits.

« Les produits nets de l'exercice se sont élevés à 1 million 984.765 fr. 54. Nous en déduisons, pour être portée à la réserve d'amortissement général du compte de premier établissement, une somme de 350.000 francs, et pour provision pour règlement du sinistre du 26 mars, une somme de 150.000 francs, ensemble 500.000 francs.

La somme de 350.000 francs nous semble suffisante, car, d'une part, la majeure partie de notre usine sera entièrement neuve, et d'autre part, les réserves en dehors de celles de fluctuation des métaux atteignent environ 5 millions, soit 33 % des Immobilisations, y compris les terrains, les canalisations et les cités ouvrières qui peuvent s'amortir en un délai assez long. Cette proportion est bonne, non seulement par son importance, mais en raison de la date de construction récente des ateliers, et encore par ce fait que la nature même de vos fabrications oblige à renouveler constamment et à entretenir à l'état de neuf une partie du matériel. Le chiffre de 720.000 francs dépensé pour l'entretien et la réfection des constructions et du matériel en est la preuve.

Ces prélèvements effectués, le bénéfice disponible s'élève à la somme de 1.484.765 fr. 54.

En dehors de l'attribution de 74.238 fr. 28 à la réserve légale, nous proposons de fixer le dividende comme les années précédentes à 5 %, soit 25 francs par action ; il absorbera cette année-ci, par suite de l'augmentation de votre capital, la somme de fr. 1.000.000.

Nous vous demandons en outre de renforcer la réserve de fluctuation des métaux et de la porter à 1.375.000 fr.

Si vous acceptez les propositions qui précèdent, la répartition des bénéfices serait la suivante :

Solde bénéficiaire de l'exercice 1912-1913	1.484.765 54
Réserve légale	74.338 28
Reste	1.410.527 26
Dividende à raison de 5 %, soit 25 fr. par action	1.000.000 00
Reste	410.527 26
Tantième statutaire 10 %	41.052 72
Solde disponible	309.474 54
À ajouter : reliquat de l'exercice 1912	30.633 40
Ensemble	400.107 94
À répartir comme suit :	
À la réserve de fluctuation des métaux	357.037 58
À reporter à nouveau	43.070 36

En résumé, d'après ces propositions, les différents comptes de réserve reçoivent une dotation de plus de 900.000 francs.

Si vous adoptez cette répartition, le dividende, soit 25 fr. par action, sera payable aux caisses de la Banque suisse et française, 20, rue La-Fayette, à Paris, à partir du 1^{er} décembre 1913, sous déduction des impôts de finances, c'est-à-dire à raison de :

Fr. 24 00 par action nominative.

Fr. 22 65 par action au porteur.

Par application de la loi du 24 juillet 1867, nous avons à vous rendre compte des opérations qui ont pu être faites avec les sociétés avec lesquelles nous avons des administrateurs communs et pour lesquelles vous nous aviez donné pouvoir.

Ces opérations se sont réduites à des affaires courantes. Nous demandons de vouloir bien nous accorder les mêmes autorisations pour l'exercice 1913-1914.

Par suite du roulement établi en conformité de l'article 22 des statuts, vous avez à élire trois administrateurs.

Nous vous proposons la réélection de MM. [Charles] Baume, [Maurice] Gorgeu et [Eugène] Reveney, administrateurs sortants.

Vous aurez également à nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes. MM. [Louis] Girard et [Paul] Siméon sont rééligibles.

Le conseil d'administration.

.....

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Messieurs,

Avant de passer à la discussion des objets à l'ordre du jour, je vous demande la permission d'ajouter, comme d'habitude, quelques mots aux rapports si complets, si détaillés que vous venez d'entendre.

L'incendie dont nous avons été victimes aurait certes pu nous occasionner des dommages beaucoup plus graves que ceux qui ont été causés réellement. Des mesures rapides et un concours empressé et dévoué de tout le personnel, les ouvriers et les contremaîtres, la direction, l'administration, ont permis de réparer, dans la mesure du possible et avec une grande rapidité, les effets de ce sinistre.

Les ouvriers, auxquels nous nous intéressons toujours, n'ont eu à supporter aucun chômage, tous ont pu être employés immédiatement, les uns au déblaiement des ateliers sinistrés, les autres dans les ateliers qui travaillaient encore, de sorte que nous avons eu le bonheur de n'avoir aucune misère à déplorer.

Au point de vue de la clientèle, nous avons été assez heureux pour pouvoir la satisfaire, non pas peut-être aussi vite qu'elle aurait voulu elle-même, mais dans des délais de retard qui ont véritablement été très courts.

Je vous parle déjà du passé, car maintenant nous sommes dans des conditions tout à fait régulières. Ainsi que vous l'avez vu dans les rapports, nous avons eu à nous mettre d'accord avec les compagnies d'assurances sur le montant du dommage qui devait nous être alloué : c'était un très gros travail ; les dommages étaient répartis sur un nombre considérable d'assurances, plus de trente, mais aucune d'elles n'était frappée de façon à ne pas pouvoir nous payer.

Aujourd'hui, sur les 2.200.000 francs environ qui devaient être versés en espèces, 22.000 francs seuls ne sont pas rentrés : il paraît qu'une Compagnie n'a pas encore pu consulter son conseil d'administration ! Mais enfin, vous voyez que cela ne fait aucune difficulté maintenant, et, en tout cas, ne peut pas nous causer préjudice.

Au point de vue de l'avenir, on ne peut pas dire qu'un incendie soit une chose favorable. Cependant, nous avons été obligés de remplacer tout le matériel détruit et de reconstituer l'atelier disparu. Vous n'en doutez pas, cette reconstitution d'atelier et cette réparation du matériel sont faites avec des engins absolument modernes, et quand nous remplaçons, par exemple, une machine Farcot de 15 ou 20 ans, de mille chevaux, par des machines tout à fait nouvelles, nous pouvons espérer trouver dans l'exploitation des abaissements de prix de revient qui compenseront, et peut-être même au-delà ce que nous devons redouter de l'application des lois sociales qui sont lourdes à supporter pour les sociétés industrielles.

Enfin, Messieurs, bien qu'en général certains commerces et certaines industries aient eu à se plaindre un peu d'une moindre activité, nous pouvons dire que nous avons à peu près le même total de livraisons que les années précédentes, et nous prévoyons plutôt de l'augmentation que de la diminution, par ce fait que si, d'un côté, les articles que nous livrons dans le commerce peuvent subir quelque petite diminution, d'un autre côté, tous les articles que nous livrons à l'électricité, à la marine, à la guerre, vont en croissant et, par conséquent, nous avons plutôt devant nous un avenir favorable.

DISCUSSION

Un actionnaire. — Je vois dans le rapport des commissaires des comptes un chiffre très important : on indique que le portefeuille-titres est passé de 22.190 à 405.150 francs. Si le conseil peut donner quelques renseignements aux actionnaires sur ce point, sans qu'il y ait une indiscretion, il serait intéressant, de savoir un peu comment, est constitué le portefeuille.

Le président. — Sans indiquer des noms, nous pouvons vous dire que la majeure partie de ce portefeuille est constituée par des actions de sociétés industrielles dans lesquelles nous avons dû prendre des participations, ainsi que l'ont fait nos confrères, afin de maintenir les liens qui existent entre toutes les sociétés. Peut-être que ces sociétés ne tiennent pas à ce qu'on indique leur nom.

Un actionnaire. — Où en sont les constructions nouvelles ?

M. Cardozo, ingénieur de la Compagnie. — En ce qui concerne la force motrice, une des grosses machines Farcot, de mille chevaux, a été complètement détruite. En outre, toutes les machines servant pour l'électrolyse ont été également détruites. Nous les avons remplacées par une turbine de 1.500 kilowatts et deux machines de 250 kilowatts, qui forment une nouvelle station centrale complètement distincte de

l'ancienne et qui sera prête, pour partie fin décembre, et pour le reste vers le mois de juin. Je pense qu'alors, tout sera en marche normale. L'extension de l'atelier d'étirage sera achevée d'ici deux mois, c'est-à-dire vers février ou mars, et la nouvelle électrolyse que le conseil a jugé utile de reconstruire complètement, avec tous les perfectionnements possibles suggérés par d'expérience, sera prête vers la fin de juin, c'est-à-dire dans six mois. Autrement dit, l'exercice actuel ne profitera pas encore de tous ces perfectionnements et de ces reconstructions, mais je pense que l'exercice prochain en profitera complètement et que nous aurons de ce côté un abaissement sensible du prix de revient et, par conséquent, des bénéfices intéressants.

Le président. — Il n'est peut-être pas inutile de dire qu'au point de vue spécial de l'électrolyse, le conseil, sur l'avis des ingénieurs, a pris des dispositions pour tâcher d'éviter le renouvellement du sinistre. Peut-être quelques-uns d'entre vous ont vu cet atelier, qui était considérable. Il comprenait 264 cuves en bois doublées de goudron pour obtenir l'isolement et il est très probable que la rapidité de l'incendie est due justement à ces pièces de bois recouvertes de goudron. Dans la nouvelle électrolyse, tout est en ciment, armé...

M. Cardozo. — Les charpentes sont métalliques [donc très sensibles au feu. Ndlr] et les cuves et les sous-sols sont en ciment armé; par conséquent, je crois qu'il y a impossibilité de voir se renouveler un sinistre semblable.

Un actionnaire. — Les compagnies d'assurances ont-elles demandé des surprimes ?...

M. Cardozo. — Nous avons plutôt des diminutions de ce côté.

CAUSERIE

(*Le Journal des finances*, 21 février 1914)

[...] La transformation du cuivre ne peut pas être comparée à la sidérurgie, l'objet de ces deux industries distinctes étant bien différent. En effet, l'une traite le minerai de fer et en fait de la fonte et de l'acier, l'autre se contente de transformer le métal rouge. Si pour l'une d'entre elles, l'on craint une pénurie de commandes, il n'en va pas forcément de même pour l'autre. En effet, la métallurgie du cuivre paraît, à présent du moins, être à l'abri d'une véritable crise industrielle : son principal débouché étant l'électricité, elle fournit des câbles aux Sociétés de distribution de courant et aux tramways, entreprises qui étendent leurs réseaux chaque jour davantage. En outre, les foyers de locomotives et les produits divers, tels que le laiton et les feuilles de métal, sont autant de ressources laissant de tout temps des bénéfices appréciables. L'électrification des lignes de chemins de fer (notamment de l'Ouest-État, dans la banlieue de Paris) ne sera-t-elle pas, elle aussi, l'origine de profits considérables pour la Société [des tréfileries et laminoirs du Havre], et ne doit-on pas considérer comme certaine et rapide la généralisation de ce mode de traction ? « Et la concurrence qu'en faites-vous ? » diront quelques esprits sceptiques.

Elle est moins forte là que dans la sidérurgie, car, loin d'être nombreuses, six entreprises, dont quatre seulement ont réussi à percer, se sont fait une spécialité de la transformation du métal rouge. Ce sont : la Compagnie française des métaux, les Tréfileries et laminoirs du Havre, l'Électro-métallurgie de Dives et Pontgibaud. Nous allons les passer en revue.

Nous avons dit qu'aucune de ces sociétés ne possédant, en propre, la source d'approvisionnement de cuivre, leur rôle se borne au travail du métal. Leurs bénéfices ne doivent être que des bénéfices de transformateurs. C'est pourquoi presque toutes ont traversé une période critique pour n'avoir pas su faire abstraction d'un profit spéculatif provenant de la hausse du cuivre.

Saisissant l'occasion d'une baisse du métal rouge, elles ont accumulé des stocks qu'elles ont dû trop souvent écouler à des cours encore plus bas, les prix du cuivre ayant à nouveau fléchi dans l'intervalle. Cependant, cette période critique leur a été utile en ce sens qu'elles se sont appliquées, instruites par l'expérience, à rendre leurs bénéfices annuels tout à fait indépendants des fluctuations de cours du métal. Pour obtenir ce résultat, trois d'entre elles ont adopté le système dit de la provision régulatrice ; la quatrième, les Tréfileries du Havre, emploie un moyen différent, mais tout aussi efficace.

Le système de la provision régulatrice consiste à inscrire au passif du bilan, une réserve spéciale à laquelle sont versés, en fin d'exercice et avant inventaire, les bénéfices non industriels provenant de la plus-value des stocks de cuivre ou sur laquelle sont prélevés, en cas de baisse du cuivre, pendant l'année, les pertes non industrielles résultant de la moins-value des stocks. Les fluctuations de la provision étant parallèles à celles des stocks, les bénéfices qui apparaissent au bilan sont les profits du seul transformateur. Il va sans dire que les sociétés profitent des bonnes années pour améliorer, en prélevant sur les bénéfices annuels une certaine somme, le jeu de leur provision.

Quant à la Société des Tréfileries du Havre, elle s'est contentée de constituer un stock. Estimant à 2.000 tonnes la quantité de cuivre qui lui est nécessaire, elle l'a inventoriée au prix fixe de £ 50, soit un total de 2.500.000 fr. environ, quelque soit le cours du métal. Le cuivre valant £ 65 à peu près, il faudrait, pour augmenter de 200 tonnes le stock invariable, inventorié à £ 50, un amortissement de £ 15 par tonne sur 200 tonnes, soit 75.000 fr.

Les quatre entreprises que nous examinons sont donc désormais bien conduites au point de vue financier. Les chiffres suivants empruntés aux derniers bilans prouvent d'ailleurs qu'elles jouissent d'une solide situation de trésorerie (en milliers de francs) :

	CFM	TLH	Dives	Pontgibaud
Fonds de roulement	20.000	41.596	15.680	7.364
Passif exigible	3.900	7.829	5.965	7.545
Excédent du Fonds de roulement sur l'exigible	16.100	33.767	9.175	181
Obligations	14.967	8.343	5.030	—
Excédent du Fonds de roulement sur la dette totale	1.133	25.424	4.685	- 181
Soit par titre (en francs)	122	101	117	- 9
Capital	25.000	25.000	20.000	6.000
	(a. 500)	(a. 100)	(a. 500)	(a. 500)

Ainsi qu'on peut le remarquer, ce sont les Tréfileries et laminoirs du Havre qui paraissent les mieux gérées. On doit aussi constater que, avec un capital social de 25 millions, égal à celui des Métaux, elles ont un fonds de roulement de 41.596.000 de fr. alors que l'entreprise concurrente ne dispose que de 20 millions.

L'Électro-métallurgie de Dives est une affaire beaucoup plus jeune que les deux précédentes, entrée seulement depuis 1906, dans la période rémunératrice [c'est d'un retour à la rentabilité en 1906 qu'il faudrait parler]. Elle n'en a pas moins largement doté ses réserves. Quant à Pontgibaud, elle est également administrée avec prudence ; on croit, en général, que la société dissimule une partie de ses profits pour se créer des

réserves occultes qui viennent se cacher parmi les comptes débiteurs. On ne peut donc pas connaître exactement sa situation financière.

Ces quatre entreprises se développent d'une manière satisfaisante. Voici les résultats qu'elles ont obtenus pendant les deux derniers exercices, et quelles répartitions elles distribuèrent :

	Profits nets	Div.	Cours	Revenu
CFM 1911-12	3.899.000	35 00	—	—
CFM 1912-13	4.165.000	35 00	765	4.57 %
TLH 1911-12	3.605.214	12.50	—	—
TLH 1912-13	4.516.270	12.50	250	5 %
Dives 1911-12	709.000	12.50	—	—
Dives 1912-13	1.485.000	25 00	492	5.08 %
Pontgibaud 1911-12	387.089	22.50	—	—
Pontgibaud 1912-13	598.404	25 00	502	4.98 %

Les actions des entreprises de transformation du cuivre rapportent près de 5 % ; puisque l'on a coutume de juger un titre d'après son revenu, ceux-ci ne jouissent donc pas autant de la « cote d'amour » que les actions des sociétés sidérurgiques françaises qui se capitalisent à grand-peine à 4 %. Cependant, la gestion des quatre sociétés ci-dessus ne laissant rien à désirer et leurs perspectives d'avenir étant des plus satisfaisantes, on a tout lieu de croire que le public, qui les a ignorées longtemps, leur rendra bientôt justice et que les cours de ces valeurs progressant peu à peu, le rendement de celles-ci s'établira à un niveau moins élevé. Il faut donc se hâter de profiter de, la véritable occasion qui s'offre à présent.

Quant à diriger son choix parmi ces divers titres, ceci est plus délicat. L'un et l'autre ont leurs avantages. Toutefois, si l'on jette les yeux sur les deux tableaux ci-dessus, on remarque la situation particulièrement forte des Tréfileries et laminoirs du Havre. Si, d'autre part, on se reporte aux Études financières, dans lesquelles nous les avons toutes examinées, on verra que ce sont également les Tréfileries qui paraissent être en meilleure posture au point de vue industriel, de nombreux agrandissements ayant été effectués et plusieurs des divisions de la société n'ayant pas encore atteint leur complet développement.

En un mot, la métallurgie du cuivre que l'expérience a rendue indépendante des fluctuations du métal rouge, ne paraît pas devoir subir une crise industrielle. Les quatre sociétés françaises qui transforment le cuivre paraissent toutes appelées à un brillant avenir. Mais il en est une qui se signale tout particulièrement à l'attention par l'importance de sa situation financière et industrielle : c'est la Société des Tréfileries et laminoirs du Havre. C'est pourquoi nous recommandons à nouveau ce titre dont les dividendes et les cours sont susceptibles de plus-value et que le capitaliste peut mettre en portefeuille sans aucune hésitation, persuadé qu'il doit être qu'il n'y a plus là spéculation, mais bien conception industrielle solidement établie et présentant toutes garanties.

(*Le Journal des chemins de fer*, 19 décembre 1914, p. 869)

Pour l'exercice 1913-1914, clos le 30 juin dernier, la Sté d'électro-métallurgie de Dives a réalisé un bénéfice de 1.346.826 fr. contre 1.484.765 fr. en 1912-1913 : toutefois, ce dernier chiffre s'entendait après prélèvement d'une somme de 500.000 fr. p. divers amortissements.

La diminution des bénéfices est attribuable partie au ralentissement dans les fabrications qui ont été le résultat de la réfection des parties de l'usine qui avaient été incendiées et partie au relèvement du prix de revient résultant de l'emploi d'un matériel provisoire.

Le conseil n'a pas encore pris de décision au sujet de l'emploi des bénéfices qu'il compte proposer aux actionnaires ; cependant, en raison des circonstances, il est à présumer qu'il conseillera de reporter les bénéfices à nouveau.

Électro-métallurgie de Dives
(*Le Journal des finances*, 20 février 1915)

L'assemblée générale de l'Électro-métallurgie de Dives s'est tenue le 27 janvier. Les ateliers consacrés aux commandes de l'État ont pris un développement considérable. Aussi le conseil a pu proposer de répartir un dividende de 10 fr. au lieu de 25 fr. précédemment. Dans les circonstances présentes, le fait même d'une répartition est très intéressant, surtout si l'on considère que l'exercice 1913-1914 avait subi le préjudice de l'incendie du 26 mars 1913. Les bénéfices se sont élevés à 2.544.000 fr. contre 3.482.000 fr. en 1912-1913.

Électro-métallurgie de Dives
(*Le Journal des finances*, 20 novembre 1915)

Les résultats de l'exercice qui a pris fin le 30 juin ont été très brillants. Le compte de Profits et pertes accuse, en effet, un solde créditeur de 5.832.780 fr. au lieu de 1.419.827 fr. précédemment.

Après divers prélèvements, il resterait un bénéfice disponible de 3.177.336 fr. ; le conseil propose d'affecter 599.692 francs à la réserve statutaire et 950.000 fr. à la réserve extraordinaire. Les actionnaires recevraient un dividende de 35 francs au lieu de 10 fr. précédemment, et il serait reporté à nouveau 71.885 francs.

LE PORTEFEUILLE FRANÇAIS & LA GUERRE
(Petites études financières)
ÉLECTRO-MÉTALLURGIE: DE DIVES
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 20 mars 1916)

L'Électro-Métallurgie de Dives a été créée en 1893, par M. Secrétan, en vue d'exploiter les procédés Elmore pour la fabrication du cuivre électrolytique raffiné. Mais des fabrications multiples ont été adjointes à cet objet primitif. La Société achète les métaux bruts : cuivre, zinc, étain, qu'elle affine et transforme en produits finis. Elle fabrique notamment, en temps normal, des tubes en cuivre rouge et en laiton sans soudure, des tubes soudés en cuivre rouge, des tubes en laiton spécial pour

condenseurs employés dans la Marine, des doublages de navire en cuivre et en laiton, des douilles pour canons à tir rapide, des bandes en laiton pour cartouches. Elle transforme l'aluminium et l'étain en tubes et fils, etc.

La société occupe, en France, l'une des premières places dans la métallurgie du cuivre. après la Compagnie française des métaux, sa devancière. En outre, elle s'est occupée depuis quelques années à la métallurgie de l'étain, qui lui a procuré de bons résultats, et c'est en grande partie pour donner un plus grand développement à cette branche de fabrication, qu'elle a porté, en 1912, son capital de 15 à 20 millions de francs.

L'usine de la Compagnie est située à Dives, dans le Calvados. Sa position près de la mer est avantageuse pour l'arrivage des matières premières, combustibles et mattes de cuivre ; toutefois, le port de Dives ne permet l'accès qu'aux navires de petit tonnage. La Société a installé également un quai de débarquement au bord de la Dives.

La société s'est appliquée à développer son outillage parallèlement aux progrès de la consommation du cuivre, auquel on sait que les industries de l'armement et de l'électricité ont ouvert de très importants débouchés. Aussi la production de l'entreprise a-t-elle beaucoup augmenté pendant ces dernières années.

On conçoit qu'étant donné son objet social, la société doit, en raison des commandes considérables qu'elle a reçues pour la Défense nationale, retirer d'importants bénéfices de son exploitation actuelle. Elle a, d'ailleurs, agrandi ses ateliers et transformé en partie ses usines pour satisfaire aux exigences des fabrications qui lui ont été demandées.

C'est d'ailleurs ce qui ressort très nettement du dernier rapport relatif à l'exercice 1914-1915, où les bénéfices se sont élevés à 4 927.000 fr. contre 1.420.000 fr. pour l'exercice antérieur ; ce chiffre de bénéfices est d'ailleurs le plus élevé que la Compagnie ait réalisé depuis sa fondation.

Le relevé suivant, qui résume les résultats d'ensemble obtenu par l'Électro Métallurgie de Dives depuis dix ans, permet de constater une assez grande instabilité des bénéfices qui ne s'est, toutefois, répercutée que partiellement sur les dividendes en raison des sommes plus ou moins importantes affectées aux prélèvements de prévoyance :

Ex.	Bénéf. industr.	Bénéf. nets	Prélèv. de prévoy.	Divid. par act.
	(En 1.000 fr.)			(en fr.)
au 31 déc.				
1906	2.179	1.471	811	17 50
1907	2.102	1.471	745	20 00
1908	2.202	1 480	644	22 50
1909	1 853	1 151	396	22 50
1910	2 173	1.455	696	25 00
1911	2.600	1.811	1 098	25 00
au 30 juin				
1912 (6 mois)	1.821	1.041	643	12 50
1913	3 482	2 075	1 021	25 00
1914	2 513	1 316	969	10 00

1915	1.827	3 157	2 301	35 00
------	-------	-------	-------	-------

Cette instabilité des résultats de l'Électro-Métallurgie de Dives tient à ce que la société est à la tête d'un stock de métaux assez important dont le cours, c'est-à-dire la valeur marchande, est essentiellement variable. Il en résulte d'abord que le prix de revient des produits qu'elle fabrique s'élève ou fléchit dans des proportions qui ne sont que rarement compensées par les modifications survenues au prix de vente par suite de ce fait que les contrats de vente et les contrats d'achat sont presque toujours passés à des époques différentes.

Ensuite, le stock existant en fin d'exercice donne lieu à une modification profonde sur les résultats généraux de l'exercice. Cette réévaluation a même été la cause de sérieux déboires. Au début, la société considérait à tort comme un bénéfice supplémentaire la plus-value, alors qu'en réalité, ces variations ne peuvent logiquement être assimilées à un bénéfice distribuable ou à une perte définitive.

Ces errements ont cessé depuis que la société a décidé de constituer une réserve régulatrice des cours des métaux au crédit de laquelle elle vire la plus-value du stock en fin d'exercice ou dans laquelle elle puise pour ramener la valeur de ce stock au prix du jour de l'établissement du bilan. Toutefois, cette réserve, constituée à l'aide de prélèvements sur les bénéfices, peut être plus ou moins puissante, c'est-à-dire, recevoir des sommes plus ou moins fortes suivant besoins.

Si nous jetons les yeux sur le dernier bilan, nous apercevons que pour l'exercice écoulé, la Société a usé largement de cette faculté. En effet, la réserve pour fluctuation des métaux est passée de 673.000 fr. son montant fin juin 1914 à 5.851.000 fr. chiffre du bilan au 30 juin 1915. Ce renforcement extraordinaire de la réserve spéciale (indépendamment d'une réserve de 950.000 fr. pour dépréciation de guerre et d'une autre de 1.000.000 fr. pour la réfection de l'outillage et son appropriation aux fabrications commerciales après la guerre) ne fait que souligner l'importance des bénéfices généraux d'exploitation obtenus, par la société en 1914-1915.

La situation financière de l'Électro-Métallurgie de Dives est des plus solides. Au dernier bilan, les immobilisations atteignaient 16.129.258 fr. En regard de ces immobilisations se trouvent les réserves suivantes :

Réserve statutaire	1.500.000 00
Réserve pour amortissement des immobilisations	5.168.500 00
Réserve extraordinaire	1.000.000 00
Réserve par fluctuation de métaux	5.851.500 00
Provision pour dépréciation pouvant résulter de la guerre	950.000 00
Réserve pour réfection de l'outillage après la guerre	1.000 000 00
	<u>16 070 000 00</u>

Soit un ensemble de réserves de plus de 16 millions, à peu près égal au montant des immobilisations et supérieur aux trois quarts du capital social.

Il va de soi que l'exercice en cours doit se présenter dans des conditions peut-être encore plus satisfaisantes que le précédent pour la société. Dans le relevé des résultats obtenus par la société depuis dix ans, il faut tenir compte de cette circonstance que la réduction du dividende de 1912 avait été motivée par un fait exceptionnel : l'incendie qui éclata à l'usine de Dives et qui détériora pour plusieurs millions de marchandises, sinistre couvert en grande partie par des assurances. Il n'en subsista pas moins une

perte de 150.000 fr. et un chômage prolongé. D'un autre côté, en 1914, le conseil a cru prudent de limiter le dividende à 10 fr., voulant conserver le maximum de disponibilités pour utiliser la capacité productrice de la société aux fabrications de la Défense nationale.

On peut donc normalement tabler pour l'exercice en cours non seulement sur le maintien du dividende à 35 fr., mais même sur une sensible augmentation, malgré l'impôt sur les bénéfices de guerre. Au cours actuel de 010 fr. environ, l'action de l'Électro-Métallurgie de Dives offre sur la base du dernier coupon payé un rendement net de 5 1/4 %. C'est dire qu'en raison des perspectives de l'entreprise et de la possibilité d'une amélioration du dividende, ce titre nous semble susceptible de plus-value et constitue une excellente valeur de portefeuille, tant au point de vue placement que comme spéculation.

Souscriptions pour la création d'un hôpital français à Bucarest
(*Le Journal des débats*, 14 septembre 1916)

Les souscriptions ouvertes pour la création d'un hôpital français à Bucarest s'augmentent chaque jour.

Le *Figaro* d'aujourd'hui publie une autre liste où nous relevons les noms des principaux donateurs : ... Société d'électro-métallurgie de Dives, 2.000 francs...

Le total général à ce jour s'élève à 170.695 fr.

Électro-métallurgie de Dives
(*Paris-Capital*, décembre 1916)

Pendant l'exercice 1915-1916, clôturé le 30 juin, dernier, la Société d'électro-métallurgie de Dives, a consacré son activité presque entièrement aux fabrications nécessaires à la Défense nationale. De nombreuses installations et transformations étaient en cours d'exécution l'an passé ; elles se sont, néanmoins, trouvées insuffisantes en présence de l'extension des programmes de l'artillerie.

Pour satisfaire aux demandes nouvelles de l'État, il a fallu étendre encore ces installations. Malgré leur importance, ces travaux n'ont été portés que pour une faible partie aux immobilisations, tant en raison de leur caractère essentiellement provisoire que de l'incertitude de leur utilisation après la guerre. Les conditions dans lesquelles se poursuit le travail sont d'ailleurs difficiles : les prix élevés des matières, la qualité souvent inférieure des produits, la lenteur des transports, les charges de la main-d'œuvre — laquelle est toujours difficile à recruter — entraînent l'élévation des prix de revient.

En outre, les fournitures aux clients habituels ont dû être extrêmement réduites durant le dernier exercice. Ce n'est qu'à de rares exceptions près qu'il a été possible de livrer les commandes qui étaient en carnet avant la guerre. Les produits de l'usine de Dives ayant été requis par la Défense nationale, seuls les produits venus de l'étranger ont permis aux dépôts de la société de satisfaire, d'une façon du reste bien précaire, aux demandes de la clientèle.

Le bénéfice brut de l'exercice s'est élevé à 8.180.011 fr. 67 sur lequel il a été prélevé une somme de 1.500.000 fr. pour amortissement du compte du premier établissement. Cette somme de 1.500.000 francs peut paraître faible ; mais elle est augmentée des 1.200.000 fr. portés à la provision spéciale pour remise en état de l'outillage. Après déduction des charges et adjonction du report de l'exercice précédent, la somme nette

disponible sur laquelle l'assemblée des actionnaires était appelée à statuer, a été de 5.852.461 fr. 02.

On: sait que le conseil d'administration proposait la répartition d'un dividende de 60 francs par action.

L'assemblée tenue le 28 novembre a ratifié cette proposition. Ce dividende absorbant, avec les tantièmes statutaires, une somme globale de 2.828.057 fr. 57, le solde des bénéfices disponibles a été affecté aux réserves et au report à nouveau.

Le dividende de 60 francs par action sera mis en paiement, sous déduction des impôts, contre remise du coupon n° 20, à raison de 57 fr. 60 par action nominative et 56. fr. 169 par action au porteur.

Électro-métallurgie de Dives
(*Le Journal des finances*, 5 juillet 1917)

Nous avons déjà, dans le courant du mois de décembre, attiré l'attention sur cette entreprise que la sage et prévoyante gestion de son conseil met en posture particulièrement favorable. Au cours des deux derniers exercices, nous l'avons montré, les bénéfices ont été en progression très sensible et ont permis d'effectuer d'importants prélèvements de prévoyance, garantissant la société, dans de larges limites, contre toute éventualité.

Conformément au principe énoncé à la dernière assemblée par le président, « les grosses réserves seront la sauvegarde des sociétés », les sommes passées à ce chapitre dépassent actuellement 25 millions de francs en regard d'un capital de 20 millions seulement.

Rien que pour le dernier exercice, clos en juin 1916, en dehors des amortissements effectués sur les immobilisations avant bilan, une somme de 1.200.000 fr. a été portée à la provision spéciale pour remise en état de l'outillage et une somme de 1.500.000 fr. a été consacrée à l'amortissement du compte de premier établissement ; enfin, la réserve pour fluctuation des métaux a reçu 3.316.000 francs.

Or, ce dernier chiffre mérite un intérêt particulier, car on sait que les variations de prix du métal exercent une influence très sensible sur les prix de revient et la précaution prise par le conseil garantit pour l'avenir la stabilité des résultats bénéficiaires, les prix de vente des produits fabriqués étant plus lents à osciller que les prix d'achat des matières premières.

Les bénéfices nets, après déduction des prélèvements plus haut détaillés, pour un total de plus de 6 millions, après retranchement des frais généraux atteignant 1 million 900.000 fr., ont été, pour 1915-1916, de 5.780.574 fr.

Pour l'exercice en cours, ils seront probablement au moins aussi considérables, car on espère dès maintenant que les bénéfices bruts évolueront aux environs de 30 millions, sur lesquels 16 millions devront être réservés pour les impôts de guerre, ce qui laisserait 14 millions à répartir.

Dans ces conditions, il est possible que le dividende proposé par le conseil, lorsque les comptes au 30 juin prochain auront été arrêtés, soit plus élevé que le dernier, bien que, pour l'année précédente, les répartitions aient déjà brusquement monté de 35 à 60 francs.

Quoi qu'il en soit, les bases sur lesquelles repose la société sont très solides, l'entreprise est bien conduite et le titre intéressant.

Dernier cours de l'action : 1.110 fr.

CRÉATION DE LA

SOCIÉTÉ HYDRO-ÉLECTRIQUE ET MÉTALLURGIQUE DU PALAIS, PRÈS DE LIMOGES (Haute-Vienne)

Électro-métallurgie de Dives
(*Le Journal des finances*, 15 décembre 1917)

Durant l'exercice 1916-1917 — le troisième depuis le début de la guerre — dont les comptes ont été soumis à l'assemblée des actionnaires du 27 novembre 1917. la Société d'électro-métallurgie de Dives a continué de porter toute son activité sur les produits nécessaires à la Défense nationale et, de ce fait, ses fabrications commerciales, qui doivent d'ailleurs être soumises à l'approbation préalable de l'État, ont été des plus réduites.

Les opérations de la société ont pris une extension qui a plus que doublé le chiffre du bilan. L'actif et le passif se sont balancés, au 30 juin 1917, par 151.306.491 fr. 13, au lieu de 71.730.021 fr. 47 l'année précédente. À l'actif, la valeur des marchandises à l'usine a augmenté de plus de 30 millions en raison principalement des livraisons de métaux bruts effectués par l'Inspection des Forges dont la société reste comptable vis-à-vis des services de l'artillerie. Ses stocks se sont accrus de 7.086 tonnes de cuivre et de 1.308 tonnes de combustible. L'accroissement du compte des Débiteurs divers a été, de son côté, de 27 millions 559.163 fr. 98 provenant pour la majeure partie du crédit fait à l'Inspection des Forges.

Au passif, la principale augmentation porte sur le chapitre des engagements dont la plus-value ressort à 57 511.001 fr. 56.

Après d'importants relèvements dont notamment 3.030.000 (contre 1.500.000 l'an dernier), l'amortissement général. — le bénéfice brut de l'exercice s'est élevé à 9.589.755 fr. 12, en plus-value de 1.409.753 fr. 45, laissant un solde créditeur de 5.581.565 fr. 61. En y ajoutant le report à nouveau de l'exercice précédent, l'ensemble des bénéfices à répartir a été de 5.705.969 fr. 06, inférieur de 146.491 fr. 96 à celui du 30 juin 1916.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée des actionnaires a voté un dividende de 60 fr. par action absorbant 2.400.000 fr. Après attribution de 458.150 fr. 50 aux tantièmes statutaires et de 2.600.000 fr. à la réserve extraordinaire, il est resté 247.812 fr. 50 à reporter à nouveau.

Au cours de l'exercice, la société, désireuse de s'intéresser à l'entreprise productrice d'aluminium pour s'assurer des débouchés nouveaux, a pris une participation dans l'augmentation du capital de la Société de Forges [Péchiney]. Elle a également, sur la demande de l'État, assuré la création de la Société hydro-électrique et métallurgique du Palais* destinée à traiter et à transformer les déchets de cuivre. Enfin, elle a participé, avec la plupart des grandes firmes françaises, à l'ouverture des crédits à l'étranger afin de permettre à l'État d'en bénéficier pour la Défense nationale.

L'assemblée des actionnaires a approuvé les comptes et les déclarations du conseil réalisant comme administrateurs MM. Bethmont, Cardozo et [Louis] de Seynes, et donnant *quitus* de la gestion de M. Baudouin, administrateur décédé.

Électro-Métallurgie de Dives
(*Le Journal des finances*, 30 novembre 1918)

L'assemblée du 28 novembre a approuvé les comptes et le bilan au 30 juin 1918 que nous avons analysés, dans nos Feuilles du 29 octobre dernier. Le dividende, fixé à

60 francs brut, comme l'an dernier, absorbe 2.400.000 francs sur un bénéfice disponible de 4.467.075 francs. Une somme de 1 million est affectée à la réserve extraordinaire ; les tantièmes reçoivent 321.926 francs ; 743.148 francs sont reportés à nouveau. Le rapport du conseil insiste sur les difficultés de toutes sortes qui ont entravé la production. À l'heure de la paix, un gros effort devra être fait pour assurer une exploitation normale, mais la Société « envisage néanmoins l'avenir avec tranquillité. ».

NOTES ET VALEURS DU JOUR
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 23 septembre 1919*)

La période d'acclimatation aux conditions de paix est terminée pour nombre d'affaires métallurgiques ; c'est le cas des affaires à fabrication spécialisée, notamment de l'Électro-Métallurgie de Dives dont les titres se négocient à 1.080 francs, après avoir valu l'an dernier près de 1.300 fr.

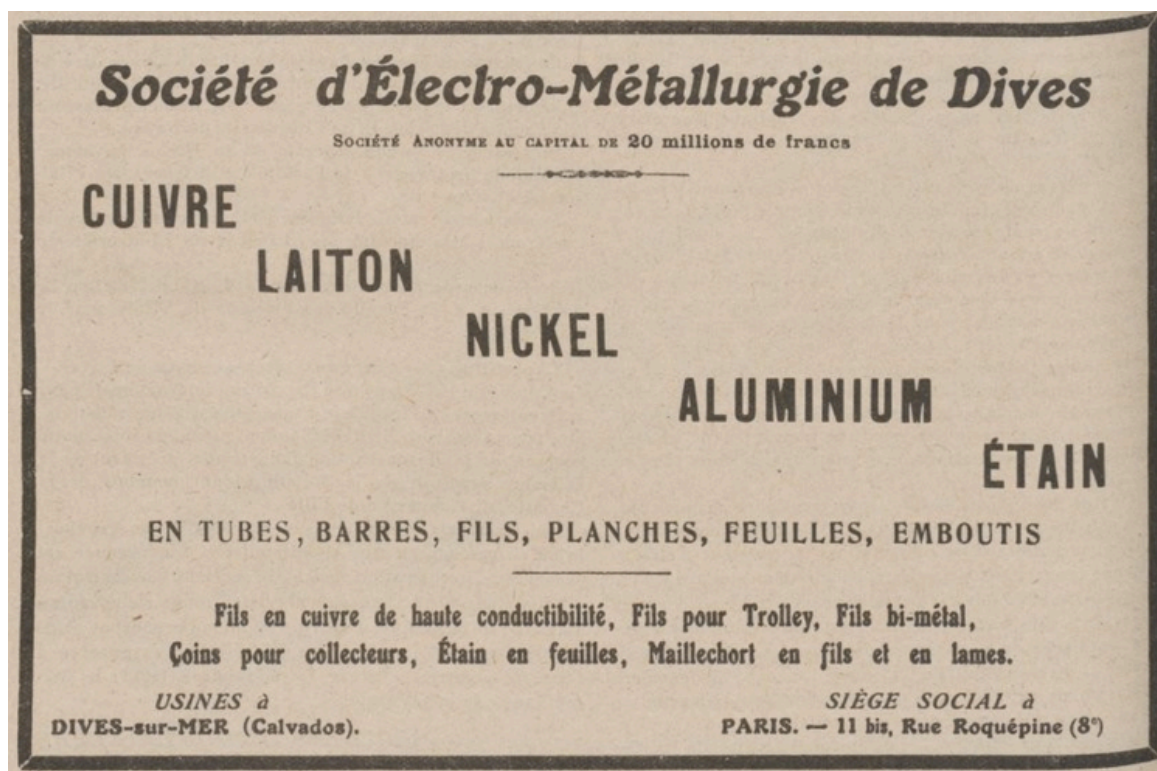
L'entreprise, qui est l'une des plus grandes affaires françaises de transformation des métaux, plus particulièrement du cuivre, a profité de la période de guerre pour amortir largement ses très importantes installations et pour asseoir sa situation financière sur des bases solides.

Si l'on se réfère au bilan de 1918, on constate que les réserves et provisions dépassaient 32 millions, à côté du capital de 20 millions. D'autre part, l'actif total s'élevait à 130 millions et le passif exigible (à long et court terme) à 74 1/2 millions ; l'actif net ressortirait donc à 75 1/2 millions. En abattant 21/2 millions pour la dépréciation possible des stocks et la moins-value des immobilisations, il semble que l'on soit au-dessus de la réalité. En effet, les immobilisations qui figuraient pour 17 millions avant la guerre, et qui ont été considérablement développées depuis, ne sont comptées que pour 17 millions : c'est donc que tous les gros travaux neufs d'installation, faits de 1914 à 1918, restent acquis pour zéro. Les métaux en stock ont été, il est vrai, inventoriés pour 7 millions alors que, maintenant, leur valeur est un peu moindre, mais, pour parer à cette dépréciation peu importante, il existe une provision régulatrice spéciale de plus de 9 millions, c'est-à-dire supérieure de 2 millions à la valeur totale du stock. En définitive donc, l'actif net atteint au moins 55 millions, ce qui fait ressortir, comme valeur théorique intrinsèque de l'action Dives, le prix *i* de 1.327 fr., soit à un prix supérieur de 250 fr. environ au cours actuellement coté en Bourse.

On comprend, dans ces conditions, que la société ne soit pas embarrassée pour maintenir à 60 fr., par conséquent à son plus haut chiffre, le dividende pour l'exercice qui a pris fin il y a trois mois. D'ailleurs, le conseil n'a réparti ces années derrières qu'une faible portion des bénéfices et la nécessité de gros amortissements n'existe plus.

Aussi, en raison du quasi monopole de fait que la Société partage avec les Métaux et les Tréfileries du Havre, les bénéfices des exercices à venir permettront-ils vraisemblablement une augmentation progressive des répartitions, car Dives travaille maintenant avec un outillage puissant et moderne qui lui coûte très bon marché. D'autre part, ses ateliers marchent à pleine capacité et la filiale qu'elle a créée, l'Électro-Métallurgie du Palais, va commencer à apporter son contingent de profits.

C'est ce qui explique la bonne tenue actuelle des titres qui viennent de progresser d'une vingtaine de francs à 1.080 fr. À ce cours, l'action Dives offre un rendement de 5 3/4 % susceptible d'amélioration, et un attrait spéculatif réel en raison des perspectives de développement de l'affaire et de la valeur effective du titre d'après le bilan.



Cuivre, laiton, nickel, aluminium, étain
en tubes, barres, fils, planches, feuilles, emboutis

Fils de cuivre de haute conductibilité, fils pour trolleys, fils bi-métal
Coins pour collectionneurs, étain en feuilles, maillechort en fil et en lames
(*Revue générale de l'électricité*, 4 octobre 1919)

Électro-métallurgie de Dives
(*Le Journal des finances*, 18 juin 1920)

Un bon litre de placement, c'est l'action ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES, qui vient d'être ramenée à 1.180. À ce cours, avec son dividende de 60 francs qui offre de sérieuses garanties, elle donne un rendement rémunérateur et l'avenir se présente sous un jour favorable, aussi bien au point de vue intrinsèque qu'au point de vue des filiales, parmi lesquelles l'Hydro-Électrique du Palais, construite et équipée pour produire 12.000 tonnes de cuivre électrolytique par an, ne va pas tarder à entrer en activité. Pour caractériser d'un trait notre opinion de l'ÉLECTRO DE DIVES, nous dirons qu'elle est dans une direction favorable, l'exact opposé de celle que nous émettions récemment au sujet des Tréfileries du Havre, affaire qui, par l'imprudence de ses dirigeants, va vers les pires difficultés.

Électro-Métallurgique de Dives
(*L'Économiste parlementaire*, 2 décembre 1920)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 30 novembre 1920, sous la présidence de M. Renevey.

.....
MM. Germain et Siméon ont été nommés commissaires des comptes.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
Électro-métallurgie de Dives
(*Le Journal des finances*, 10 décembre 1920)

L'exercice 1919-1920, dont les comptes ont été soumis à l'assemblée des actionnaires du 30 novembre, a été caractérisé, dès son début, par une reprise très nette des affaires. Malheureusement, cette situation s'est modifiée dans les derniers mois pour faire place à la dépression dont toutes les affaires souffrent en ce moment. Néanmoins les bénéfices ont été sensiblement plus élevés que précédemment. Après dotation de 1.500.000 francs à l'amortissement du compte de premier établissement, ils sont ressortis à 4.588.217 fr. 71. En y ajoutant le report à nouveau de 1.031.939 fr. 55, le bénéfice disponible s'est établi à 5.020.157 fr. 25. Il a permis de fixer le dividende à 60 francs par action (même chiffre que l'an dernier) tout en reportant à nouveau 2.289.212 fr. 04. Ce dividende sera payable à partir du 6 décembre sous déduction des impôts, contre remise du coupon n° 24.

Parmi les causes, les unes politiques, les autres industrielles qui ont déterminé la situation difficile de l'heure présente, le rapport administratif signale en première ligne, comme ayant affecté plus spécialement l'industrie sociale, la hausse du cuivre qui a été considérable d'une année à l'autre, en France du moins, car en Amérique les cours ont peu changé. D'autre part, le coût extrêmement élevé des combustibles a grevé les prix de revient de frais tels que l'exportation devient presque impossible. La pratique du « dumping » chez les nations alliées, et l'extension des usines destinées à la transformation du cuivre ont déterminé de nouvelles difficultés. Enfin la crise s'est encore aggravée du fait des agissements de l'État ; d'une manière générale, celui-ci paie avec des délais fort longs, mais depuis quelque temps, l'incertitude des dates de règlement est une gêne sérieuse pour l'industrie.

On sait que l'Électro-métallurgie de Dives est intéressée dans plusieurs filiales. La Société du Palais a mis en marche son usine qui fonctionne dans des conditions satisfaisantes. La Société du Duralumin a repris contact, après l'armistice, avec sa clientèle. La Société de la Romanche poursuit ses travaux de recherches dans de bonnes conditions, mais ce n'est que dans un an qu'elle pourra être fixée sur l'importance de son gisement.

On sait que la société a été amenée à émettre pour 25.000.000 francs d'obligations 6 % nets d'impôts, remboursables en 25 ans. Sa trésorerie est ainsi abondamment pourvue.

Mais la crise qui sévit en ce moment dans le commerce et l'industrie, ne permet pas de penser que cette année sera aussi fructueuse que la précédente. C'est pourquoi le conseil d'administration a proposé un report à nouveau important pour stabiliser si possible le dividende des exercices futurs. Il y a lieu d'ailleurs d'espérer que les commandes vont revenir dans un délai qui permettra de ne pas amoindrir l'importance des répartitions et de rémunérer le capital qui est au moins aussi indispensable que le travail pour maintenir la prospérité générale.

1920 (décembre) : CRÉATION DE LA CIE MINIÈRE FRANCO-PORTUGAISE

Électro-métallurgie de Dives
(*Le Journal des chemins de fer*, 3 décembre 1921, p. 396)
(*Le Journal des finances*, 9 décembre 1921)

L'assemblée du 29 novembre a voté, pour l'exercice 1920-21, un dividende de 60 francs. Après amortissement de 1 million 500.000 francs au compte de premier établissement, le solde créditeur s'est élevé à 4.387.569 francs 08, donnant, avec, le report antérieur de 2.289 212 fr. 04, un disponible de 6.070.781 fr. 12.

Après attribution de 2.400.000 fr. au dividende et de 338.758 fr. 90 aux tantièmes, il a été versé 1 million 586.907 fr. 25 à la réserve de fluctuation des métaux et reporté à nouveau 2.351.056 fr. 97. Les bénéfices de l'année sont comparables à ceux de l'année précédente ; mais ces résultats ont été acquis pour la majeure partie dans le premier semestre.

Actuellement, les demandes de la clientèle sont des plus restreintes ; toutefois certains indices font espérer un retour progressif à une situation normale.

La réserve pour fluctuation des métaux est renforcée de plus de 1.500.000 francs, ce qui la porte à 8.000.000, chiffre suffisant pour mettre à l'abri de tout mécompte.

1922 (avril) : CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE MONNAYAGE, À IVRY

La constitution de la Société Française de Monnayage
(*La Journée industrielle*, 27 avril 1922)

Nous avons annoncé récemment que la Société d'Électro-Métallurgie de Dives allait être chargée de la frappe d'une quantité importante de pièces de bronze de nickel. En vue de l'exploitation de cette nouvelle branche, une société anonyme vient d'être constituée sous la dénomination de Société Française de Monnayage, l'objet social étant la frappe des monnaies et médailles, le commerce des métaux ordinaires et précieux.

Le siège est à Paris, 11 *bis*, rue Roquépine.

Le capital est fixé à 2 millions en actions de 500 francs, toutes souscrites en numéraire.

Les premiers administrateurs sont : MM. Daniel Bethmont, industriel, administrateur de l'Électro-Métallurgie de Dives, à Paris, rue Davioud, 1 ; Louis Bickart, industriel, à Paris, rue La-Boétie, 54 ; Nestor Debiève, industriel, administrateur des Établissements Métallurgiques de la Gironde, à Paris, rue Clément-Marot, 21 ; Armand Duprat, ingénieur, à Paris, boulevard Malesherbes, 178 ; Charles Guieu, industriel, à Paris, avenue Niel, 25 ; Raymond Jarry, industriel, administrateur des Tréfileries et Laminoirs du Havre, à Paris, rue Bassano, 56, et Max Monmarson, industriel, à Neuilly, rue Saint-Pierre, 17.

Électro-métallurgie de Dives
(*Le Journal des chemins de fer*, 2 déc. 1922, p. 384-385)

Les comptes de l'exercice 1921-1922, dont nous avons rendu compte dans notre n° du 4 nov. dernier, se soldent par un produit brut de 6.657.167 fr. et un bénéfice net de 2.765.797 fr. Les chiffres comparables de l'exercice précédent étaient,

respectivement de 9.183.907 fr. et de 4.387.563 fr. Mais les chiffres de l'exercice écoulé s'entendent après 500.000 fr. d'amortissement portés à la rubrique « amortissement du compte de premier établissement », au lieu de 1.500.000 fr. précédemment. Après adjonction du report antérieur, le solde distribuable se chiffre par 5.116.854 fr. Le dividende a été, cette fois encore, maintenu à 60 fr. par action, répartition qui absorbera 2.400.000 fr., c'est-à-dire moins de la moitié du bénéfice distribuable. Cette distribution a pu être faite en dépit de la sensible réduction des profits, grâce à la politique de prudence suivie antérieurement par le conseil et qui a permis, en ne distribuant, jadis, qu'une partie des profits, de placer des sommes de côté, que les actionnaires retrouvent ainsi dans les périodes moins prospères.

On trouve dans le rapport du conseil les mêmes doléances que dans les documents similaires. Il signale que la crise a sévi durement sur l'exercice dont il vient d'être rendu compte, ce qui explique amplement la diminution des bénéfices industriels. Toutefois, le marasme des affaires n'est pas la seule cause de cette moins-value : le taux élevé des salaires, dont le montant atteint maintenant le triple des bénéfices distribués ; l'augmentation exagérée des frais de transport et les charges provenant des impôts sur les sociétés, sont aussi de nature à réduire les profits.

Le rapport passe en revue les différentes participations dans lesquelles la société est intéressée : Société du Palais, Sté du Duralumin, la Romanche, Société d'Alais-Camargue, etc. Ces différentes affaires ne semblent pas avoir donné encore tous les résultats qu'on en peut attendre dans l'avenir.

Le bilan est sans grande variation. Les différentes réserves sont inchangées à l'exception de la réserve pour fluctuations des métaux qui est en progression de 0,5 MF environ sur l'exercice 1921, par suite de la hausse du cuivre. Il est, en effet, dans les habitudes de la société de porter la plus-value acquise par ses stocks à une réserve spéciale. À l'actif, diminution des espèces en caisse et en banque.

La situation de trésorerie reste brillante : 33 MF de débiteurs, plus 4.650.000 fr. d'espèces en caisse, soit un total de 37.650.000 fr. — sans faire état de près de 35 MF de marchandises — contrebalançant 19.212.696 fr. d'exigibilités. Enfin, les réserves et amortissements atteignent 26 MF et 1/2, en chiffres ronds, pour un capital de 20 MF seulement. C'est dire combien est forte la situation de la société qui a, d'autre part, d'intéressantes perspectives en ce qui concerne ses participations qui se montent à 19 MF, soit presque le montant du capital social.

Électro-métallurgie de Dives
(*Le Journal des finances*, 22 décembre 1922)

Les actions de l'Électro-métallurgie de Dives seront admises à partir du 2 janvier prochain à la Cote officielle à terme.

Électro-métallurgie de Dives
(*Le Journal des finances*, 16 février 1923)

Cette société vient d'annoncer à l'improviste qu'elle avait l'intention de porter son capital de 20 millions à 28 millions de francs par l'émission de 10.000 actions nouvelles de 509 francs qui seraient offertes à 750 fr. L'Électro-métallurgie de Dives est, entre autres, le principal actionnaire et le banquier de la Société hydro-électrique et métallurgique du Palais, qui a engagé des sommes considérables dans l'aménagement

de deux chutes d'eau, sur la Vienne et le Taurion. et qui, jusqu'à présent, n'est pas encore entré dans la période bénéficiaire.

Électro-métallurgie de Dives
(*Le Journal des finances*, 22 juin 1923)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est convoquée pour le 5 juillet 1923, pour donner au conseil d'administration l'autorisation de porter éventuellement, en une ou plusieurs fois, le capital de 25 à 40 millions et pour modifier les statuts.

NÉCROLOGIE
Eugène Renevey
(*Le Gaulois*, 3 octobre 1923)

On nous prie d'annoncer le décès, à l'âge de soixante-seize ans, de M. Eugène Renevey, président de la Société d'électro-métallurgie de Dives, survenu le 1^{er} octobre, en son domicile à Paris, 6, rue Daubigny. Ses obsèques auront lieu demain jeudi 4 courant à dix heures et demie, en l'église Saint-François de Sales (rue Brémontier), où l'on se réunira. De la part des familles Renevey, Malapert, Franklin, La Touche, Blanchet et Crémière. Cet avis tient lieu d'invitation. Suivant la volonté du défunt, prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

DANIEL BETHMONT, PRÉSIDENT

Daniel BETHMONT (1858-1924)

Petit-fils d'Eugène Bethmont (1804-1860), avocat, député de La Rochelle (1846), plusieurs fois ministre sous la II^e République.

Fils de Paul Bethmont (1833-1889), député de Rochefort-sur-Mer (1865-1889), vice-président de la Chambre des députés (1876), premier président de la cour des comptes (1880).

Administrateur délégué — à la suite du décès de son beau-père — de la Société française d'électrometallurgie (1899), future Dives

Administrateur de la [Société générale d'irrigation pour favoriser le développement de l'agriculture en Indo-Chine](#) (1901),

président des Mines et usines de cuivre de Chanaral (Chili), (1907),

administrateur des Papeteries de Rethel (juillet 1912),

vice-président des Forges de Recquinies (démissionnaire en 1913),

administrateur des Laminoirs Baraguey-Bouquet (1913),

de Textiles et textiles (sept. 1913),

des [Étains et wolfram du Tonkin](#),

président de la Société du Duralumin,

administrateur de l'[Électrolyse du Palais](#) (1916),

de la Compagnie minière franco-portugaise (1920),

des Forges et ateliers de la Fournaise à Saint-Denis et Bitschwiller (liquidation judiciaire en 1923, concordat en 1924),

de l'Électro-metallurgie française (Froges)(1917),

vice-président de Péchiney (1921),

président de la Société française de monnayage à Ivry (1922),

de la Société syndicale de banques (future Banque syndicale de Paris),

de la [Compagnie agricole de minoterie](#) (1922)

de la S.A. L'Escalette (traitement du cuivre et du plomb)(*quitus* en 1923)...

Voir sa nécrologie ci-dessous in *Revue de métallurgie*, juillet 1924.

Électro-metallurgie de Dives

(*Le Journal des chemins de fer*, 1^{er} décembre 1923, p. 397)

Le rapport présenté à l'assemblée du 27 novembre, après avoir rappelé que l'exercice 1922-1923 s'était ouvert sous des auspices peu favorables, constate que la restriction d'affaires dont avaient souffert les premiers mois s'est heureusement atténuée, bien que la société n'ait point encore retrouvé le volume de commandes de 1913. Il ne faut pas perdre de vue que, d'une part, les variations du change font courir des risques imprévus et que, d'autre part, la dévalorisation du franc entraîne la nécessité d'un fonds de roulement plus important. L'exportation, bien qu'elle soit favorisée de ce fait, ne compense que partiellement la diminution des commandes en France, de sorte que l'équilibre ne s'établit point avec les charges qui continuent à peser sur l'industrie sociale et amènent une élévation constante des prix de revient. Malgré cette situation, le solde créditeur du compte de profits et pertes du dernier exercice s'est traduit par 4.585.499 fr. 14. Après addition du report antérieur de 2.046.976 fr. 83, le bénéfice

disponible est ressorti à 6.632.475 fr. 97. Sur cette somme, il a été attribué 500.000 fr. à la réserve légale, 3.000.000 au dividende des actions, 283.549 fr. 90 aux tantièmes et 2 millions 848.926 fr. 07 ont été reportés à nouveau. Le dividende a été ainsi fixé à 60 fr. par action, payables à partir du 5 décembre.

Électro-Métallurgie de Dives
(*L'Économiste parlementaire*, 1^{er} décembre 1923)

Le rapport à l'assemblée du 27 novembre, présidée par M. [Maurice] Gorgeu, après avoir rappelé que l'exercice 1922-23 s'était ouvert sous des auspices peu favorables, constate que la restriction d'affaires dont avaient souffert les premiers mois s'est heureusement atténuée, bien que la société n'ait point encore retrouvé le volume des commandes de 1913.

.....
L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Stany Oppenheim ²⁰, et réélu administrateurs MM. Daniel Bethmont, H.-A. Cardozo et Louis de Seynes.

Électro-métallurgie de Dives
(*Le Journal des finances*, 7 décembre 1923)

[...] La société est intéressée dans les participations suivantes : Société du Palais, Société du Duralumin, Mines de la Romanche et Société française de monnayage, dont elle attend des résultats satisfaisants.

Qui êtes-vous ? 1924

BAUME (Charles), inspecteur général des Ponts et chaussées E. P.

[Né en 1844.]

21, rue de la Pompe, T. : Auteuil 2025.

Administrateur [depuis 1906] de la Société d'électro-métallurgie de Dives [principal actionnaire avec Carnaud des Étains et wolfram du Tonkin].

Officier de la Légion d'honneur.

BETHMONT (Daniel).

1, rue Davioud, T. : Auteuil 21-57.

Administrateur délégué de la Société d'électro-métallurgie de Dives ; administrateur de la Société syndicale de banques [future Banque syndicale de Paris (ci-dessous)].

Chevalier de la Légion d'honneur.

Marié à M^{lle} Armande Secrétan.

Club : Automobile-Club.

BOISSIEU (Pierre de).

64 bis, rue de Monceau, T. : Wagram 64-28.

[Ingénieur. Chargé de mission par le ministre du commerce sur les pétroles du Caucase (1890) et la grande industrie chimique espagnole (1894)]

²⁰ Stany Oppenheim (1861-1930) : administrateur de la Société hydro-électrique et métallurgique du Palais. Voir [encadré](#).

Administrateur de la Société immobilière d'Algérie ; administrateur de la Société d'Électro-métallurgie de Dives [nomination ratifiée en 1901, réélu en 1927. Administrateur de sa filiale, la Compagnie minière franco-portugaise (1920)] ; administrateur de la Compagnie française de produits chimiques et matières colorantes de Saint-Clair-du-Rhône, [de la Société hydro-électrique et métallurgique du Palais (Haute-Vienne), de la Société franco-russe de ciment Portland, de la Compagnie du Maroc, de l'Afrique minière équatoriale, administrateur délégué de la Société fusionnée des lièges des Hamendas et de Petite-Kabylie (HPK),] etc.

Chevalier de la Légion d'honneur.

[Fils d'Henri de Boissieu. Frère de Jules (vice-président des Forces motrices du Rhône, administrateur de la Société de la Haute-Isère).]

Marié [en octobre 1900] à M^{lle} [Marguerite] Barrot [fille de Joseph Barrot, sœur d'Henriette (mariée au comte Frédéric d'Argence), petite-fille de M. Ferdinand Barrot, grand propriétaire forestier en Algérie et grand référendaire du Sénat sous l'Empire, et petite-nièce d'Odilon Barrot][Une fille : Nicole, mariée au lieutenant de Redon.].

[Décédé à Paris le 7 mars 1929. Faire-part des Lièges HPK dans *L'Écho d'Alger*, 12 mars 1929, p. 5.]

Clubs : Automobile-Club ; Cercle militaire.

CARDOZO (H.-A.), ingénieur.

50, rue Boissière.

Administrateur-directeur de la Société d'électro-métallurgie de Dives [v. sa notice plus haut].

Marié à M^{lle} Marteau.

CHALUPT (Charles).

30, rue La-Boétie.

Administrateur de la Société d'électro-métallurgie de Dives ; administrateur de la Société industrielle d'énergie électrique [v. sa notice plus haut].

Marié à M^{lle} Bonnardel.

Club : Automobile-Club.

GÉRARD (*Albert-Alexandre-Lucien*), sénateur des Ardennes [4 janvier 1903 - 13 janvier 1930].

68, boulevard de Courcelles, T. : Wagram 61-32.

Né le 26 avril 1852.

Marié à M^{lle} Amélie Galtié.

Éduc. : Ancien élève de l'École polytechnique.

Maître de forges ; conseiller général ; sénateur des Ardennes ; secrétaire du Sénat.

Collect. : tapisseries ; céramiques.

[v. ci-dessous.]

INGÉNIEURS NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1924)

M. A. Duprat (Angers, 1892), ingénieur en chef de la Société d'Électro-métallurgie de Dives, a été nommé directeur général de la société

M. Henri Cardozo (E.C.P., 1892), administrateur-directeur de la même société, a été nommé administrateur délégué, en remplacement de M. D[aniel] Bethmont, qui est appelé à la présidence du conseil

NÉCROLOGIE
Daniel Bethmont
(*Le Figaro*, 6 mai 1924)

Nous apprenons la mort de M. Daniel Bethmont, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, président du conseil d'administration de la Société d'électro-métallurgie de Dives, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en son domicile à Paris, rue Davioud, n° 1. Les obsèques auront lieu le jeudi 8 courant, à dix heures, en l'église Notre-Dame-de-la-Miséricorde (88, rue de l'Assomption), où l'on se réunira. Prière de considérer le présent avis comme tenant lieu d'invitation. Ni fleurs ni couronnes.

DANIEL BETHMONT (1858-1924)
par Henri Cardozo et Léon Guillet
(*Revue de métallurgie*, juillet 1924, pp. 429-431)
clio.ish-lyon.cnrs.fr/patrons/.../AC000004198Doc1699.pdf

La métallurgie du cuivre vient de se voir enlever un de ses représentants les plus distingués, des plus justement en vue, dans la personne de M. Daniel Bethmont, président du conseil d'administration de la Société d'Electro-Métallurgie de Dives, décédé subitement le 4 mai 1924.

Issu d'une vieille famille de robe, M. Bethmont entra, au début de sa carrière, dans l'administration et fut conseiller référendaire à la Cour des comptes, dont son père était Premier président.

La haute culture littéraire et juridique de M. Bethmont semblait lui réserver dans l'administration un brillant avenir quand survint, en 1889, le fameux krach du cuivre qui entraîna la chute de la Société industrielle et commerciale des Métaux dont M. Eugène Secrétan, son beau-père, était le fondateur et le président.

Se raidissant contre l'adversité, M. Secrétan était résolu à reconquérir sa place dans la métallurgie du cuivre. Le procédé Elmore de fabrication des tubes de cuivre par l'électrolyse venait de naître en Angleterre : M. Secrétan l'introduisit en France, à l'usine de Dives, créée spécialement à cet effet, et il trouva dans M. Daniel Bethmont, son gendre, le collaborateur le plus dévoué et le plus assidu.

Très simplement, M. Bethmont renonça au brillant avenir qui l'attendait à la Cour des comptes pour entrer dans l'industrie et s'attacher à la fortune de la nouvelle affaire qui, sous l'énergique impulsion de ses promoteurs, prit rapidement un grand essor.

À la mort de son beau-père, survenue en 1899, M. Bethmont entra dans le conseil de la Société d'Electro-Métallurgie de Dives et, depuis 1903, il assumait seul, en qualité d'administrateur directeur, la conduite de l'affaire qui traversait à cette époque une passe difficile en raison des variations importantes des cours des métaux.

L'histoire de la carrière industrielle de M. Bethmont et celle du développement de la Société d'Electro-Métallurgie de Dives sont étroitement liées entre elles ; il est donc intéressant de rappeler ici quelques-unes des étapes de la société à laquelle M. Bethmont a consacré, sa vie durant, tout son travail et toute sa haute intelligence.

Doué d'une remarquable compréhension des affaires, ce fin lettré, ce juriste qu'aucune éducation technique ne préparait à l'industrie, s'était rapidement assimilé, à l'école de son beau-père M. Secrétan, les principes essentiels de conduite d'une grande affaire métallurgique.

Son premier soin fut de s'adjoindre des techniciens dont la collaboration était indispensable pour mener à bien la lourde tâche que, non sans audace, il avait assumée « à la stupéfaction de ses confrères et de ses concurrents », disait en 1908 M. Ghesquière.

Et en fait, les débuts furent difficiles, mais M. Bethmont sut inspirer à tous ses collaborateurs un affectueux dévouement et obtenir d'eux l'effort continu grâce auquel s'établit définitivement la prospérité de la Société d'Electro-Métallurgie de Dives.

C'est ainsi que des économies importantes furent réalisées dans les fabrications, la production de l'usine doublée, et l'ère des bénéfices rouverte.

En même temps, la prudence du chef réduisait sagement les distributions de dividendes et constituait d'importantes réserves qui mirent la société à l'abri des pertes éventuelles pouvant résulter de la fluctuation des cours des métaux.

Une mention spéciale doit être réservée à la création à Dives en 1906-1907 d'un atelier de douilles de canons à tir rapide, fabrication jusque-là centralisée dans les arsenaux de l'État.

M. Étienne, ministre de la Guerre, qui avait été vivement frappé lors de l'affaire d'Agadir de l'insuffisance manifeste des arsenaux en cas de guerre, résolut de confier une partie des fournitures de douilles à l'industrie privée. M. Bethmont, consulté à ce sujet, décida sans retard que Dives prendrait une part de ces fournitures ; il fit étudier, par ses ingénieurs, les détails de la fabrication à Puteaux, à Rennes et à Ruelle, puis installer les ateliers et le matériel nécessaire et, avant la fin de 1908, Dives avait livré à l'artillerie 300.000 douilles de 75.

Par la suite et jusqu'en 1914, faute de crédits, l'Etat ne passa plus aucune commande ; malgré cela, M. Bethmont, prévoyant trop justement les événements, ne cessa de faire développer la capacité de production de l'atelier, de sorte qu'à l'ouverture des hostilités, la fabrication put être immédiatement reprise et intensifiée au point que Dives fut, pendant la guerre, un des plus importants fournisseurs de douilles de l'armée et de la marine.

En 1912 se produisit un fait important et tout nouveau : il s'agit d'introduire en France la fabrication du duralumin, jusque-là pratiquée uniquement en Allemagne et en Angleterre. M. Bethmont, sollicité de prêter son concours à cette innovation si intéressante et convaincu du développement certain de l'application des alliages légers à l'aéronautique, fit entreprendre la production du duralumin à Dives d'abord, puis dans les usines de la Société du Duralumin, dont il resta président jusqu'à sa mort.

Pendant la guerre, la Société d'Electro-Métallurgie de Dives, sous l'énergique impulsion de son chef, animé de la ferme résolution de satisfaire, dans toute la mesure possible, aux programmes de fabrication sans cesse accrus, donna une extension considérable à toutes ses fabrications au point que, grâce à l'effort intense et continu de tout le personnel de la Société, la production d'avant-guerre fut plus que triplée et que l'usine entreprit même, dès le début des hostilités, la fabrication, nouvelle pour elle, des obus emboutis en acier de 155.

En 1915, l'activité de la guerre sous-marine rendit précaire l'approvisionnement de la France en cuivre affiné; et le ministre de l'Armement sollicita de la Société d'Electro-Métallurgie de Dives d'organiser la production des cathodes de cuivre. La réponse à cette suggestion ne se fit pas attendre. M. Bethmont fonda la Société Hydro-Electrique et Métallurgique du Palais, filiale de Dives, et fit entreprendre par cette Société, au Palais, près Limoges, loin de la zone des armées, la création d'une importante raffinerie de cuivre électrolytique, alimentée en énergie par une chute de la Vienne que la Société venait d'acquérir peu de temps auparavant.

L'usine, dont la construction fut retardée par les multiples difficultés inhérentes à la guerre, ne put être mise en marche qu'à la fin de 1918. Elle raffine aujourd'hui [les cuivres bruts d'outre-mer](#) et tous les déchets cuivreux d'origine française et produit

actuellement 1.000 tonnes de cathodes par mois. Cette usine constitue, en cas de guerre, un établissement de toute première nécessité pour la défense nationale.

Le manque de combustible pendant la guerre incita M. Bethmont à accepter les propositions qui furent faites à Dives en 1918 d'entreprendre l'aménagement des chutes de Taurion, situées à 40 kilomètres environ de Limoges et capables de produire une force d'environ 10.000 kW.

Après une étude approfondie des meilleures conditions de cet aménagement, la concession des chutes fut obtenue en juillet 1923 ; M. Bethmont, prématurément enlevé, n'aura pas eu la satisfaction de voir la réalisation de ce projet qu'il avait à cœur de mener à bonne fin.

Une dernière création, toute récente (1922), due à l'initiative personnelle de M. Bethmont, est celle de l'atelier de frappe de monnaies de Poissy, de la Société française de monnayage dont il était le président.

Ayant appartenu autrefois à l'administration et connaissant le soin jaloux avec lequel elle garde ses prérogatives, M. Bethmont obtint du ministère des Finances l'autorisation de créer l'atelier de monnaies de Poissy. Cet atelier est, en principe, affecté à la frappe exclusive de monnaies étrangères en métaux communs, mais il a pu, à diverses reprises, apporter une aide efficace à l'Administration des Monnaies au moment du remplacement des coupures des Chambres de commerce par des jetons métalliques.

Dans cette œuvre industrielle si variée dont les exemples ci-dessus ne rappellent qu'une partie, la part prise par M. Bethmont fut très importante ; elle se caractérise surtout par la mise à l'étude des problèmes et par la décision nette et rapide du chef ordonnant la mise à exécution des solutions proposées par ses collaborateurs quand elles lui paraissaient conformes tant à l'intérêt de la société qu'à l'intérêt du pays.

La compétence juridique de M. Bethmont l'avait fait à juste titre désigner comme représentant de la métallurgie du cuivre au Comité des Forges et à la Chambre syndicale des forces hydrauliques.

Enfin, M. Bethmont était administrateur de la *Revue de métallurgie* ; il prodiguait à son conseil et à ses directeurs ses plus précieux avis et ses meilleurs encouragements, nous indiquant fréquemment les voies à suivre, les sujets à traiter.

Tous ses collègues, ses collaborateurs et ses amis ont présente à l'esprit la figure attachante de cet homme affable à l'oeil pétillant d'intelligence qui savait émailler de mainte anecdote les entretiens les plus sérieux, et tous regrettent profondément la disparition soudaine de ce grand industriel et de ce parfait galant homme.

ALBERT GÉRARD, PRÉSIDENT

PRISE DE POUVOIR PAR LA BANQUE SYNDICALE DE PARIS

Albert Gérard (1861-1943) : maître de forges, conseiller général et (4 janvier 1903-13 janvier 1930) sénateur des Ardennes. Président des Forges et aciéries de Flize, des Boulonneries de Bogny-Braux, des Papeteries de Rethel, de la Banque syndicale de Paris, etc.

Voir [Parlementaire et financiers 1924](#).

DIVES

(*Le Journal des chemins de fer*, 15 novembre 1924, p. 378)

L'assemblée du 10 novembre a approuvé les comptes donnés dans notre numéro du 25 octobre 1924. Dividende voté : 70 fr. par action ancienne n° 1 à 50.000, payable le 5 décembre (coupon 30) à raison de 61 fr. 60 au nominatif et 54 fr. 87 au porteur. Il a été affecté 963.339 fr. à la provision pour travaux neufs et 500.000 fr. à la réserve extraordinaire, ainsi portée à 10 millions.

Le rapport mentionne que, malgré les fluctuations du change et les variations des cours des métaux, le tonnage des commandes reçues pendant l'exercice a dépassé le précédent de plus de 20 %. Il indique que l'établissement d'une taxe sur les exportations risque de tarir tout net une source importante de recettes pour l'industrie française et, du même coup, l'importation de devises étrangères. L'extension des commandes de tubes et produits laminés a conduit la société à renforcer son matériel. D'autre part, l'augmentation constante du chiffre d'affaires entraîne naturellement celle du fonds de roulement ainsi que le traduit le bilan dont le total au 30 juin dernier atteignait 156.6000.000 fr. contre 148.200.000 fr. l'année précédente. Dans l'ensemble, les titres que la société possède en portefeuille ont donné des dividendes supérieurs aux précédents.

Annuaire industriel, 1925 :

ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES (Soc. d'), 11 bis, r. Roquépine, Paris, 8^e. T. Élysées 09-26,09-27. Ad. t. Tansère-Paris. Soc. an. au cap. de 25.000.000 de fr. Usine à Dives (Calvados).

Cuivre, laiton, bronze, aluminium, étain. Métaux en lingots, planches, tubes, barres, fils. douilles pour canons, etc. (3-1849).

Voir annonces : 59-1 et 63-2.

Société d'électro-métallurgie de Dives
(*Les Documents politiques*, octobre 1925)

L'assemblée générale, présidée par M. [Albert] Gérard [des Forges et aciéries de Flize, des Boulonneries de Bogny-Braux et de la Banque syndicale de Paris], a approuvé les

comptes arrêtés au 30 juin 1926. Le bénéfice net s'établit à 9.055.252 francs, en augmentation de 3.500.000 francs sur celui de l'exercice précédent.

Le dividende, fixé à 80 francs par action — 70 fr. 40 net au nominatif et 63 fr. 43 au porteur — sera payable à partir du 9 novembre.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. [André] Luquet, [Étienne] Chauvy [tous deux du Crédit mobilier français] et confirmé le mandat de MM. [Albert] Gérard, [Maurice] Gorgeu et [Emmanuel] de la Rochefoucauld [de la Bq syndicale de Paris et des Papeteries de Reithel (groupe Flize)].

N. B. — La nomination de MM. Luquet et Chauvy semble indiquer que Dives serait passé sous le contrôle partiel du [Crédit mobilier français](#). I. P. F.

CRÉDIT MOBILIER FRANÇAIS

(La Cote de la Bourse et de la banque, 25 novembre 1925)

.....
À signaler également la part prise par la société dans l'augmentation de capital réalisée avec un plein succès par la Société d'électro-métallurgie de Dives. À la suite de cette opération, la société a pris un intérêt dans cette importante entreprise et est maintenant représentée dans son conseil d'administration.

.....

Crédit mobilier français

(L'Économiste parlementaire, 10 décembre 1925)

La société a pris [en 1924-1925] une participation dans la Société d'électro-métallurgie de Dives

NOTES ET VALEURS DU JOUR

(La Cote de la Bourse et de la banque, 17 septembre 1926)

Comme nous l'avons dit récemment, c'est par un peu plus de 15 millions de profits nets que se soldent les comptes qui seront soumis le 20 octobre prochain à l'assemblée des actionnaires de l'Électro-Métallurgie de Dives.

On envisageait alors la répartition d'un dividende de 100 à 110 fr. ; c'est de 115 fr. qu'il serait maintenant question. À l'issue de l'assemblée, les actionnaires auront à se réunir à titre extraordinaire à l'effet de statuer sur une proposition du conseil tendant à augmenter de 2.500.000 francs le capital social, opération que motive l'apport par l'Hydro-Electrique et Métallurgique du Palais d'un contrat assurant à Dives, pendant cinquante ans, une fourniture gratuite de courant électrique. Pour le même jour également, une seconde assemblée extraordinaire est convoquée en vue d'une autre augmentation de capital qui serait, elle aussi, de 2.500.000 fr. Il s'agirait là de l'émission, sans faire appel au public, d'actions à vote plural, afin de prémunir la société contre l'emprise des capitaux étrangers.

Société d'électro-métallurgie de Dives

(Les Documents politiques, octobre 1926)

Réunis en assemblée générale le 20 octobre, sous la présidence de M. [Albert] Gérard, président du conseil, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1926, se soldant en bénéfice de 10.176.890 francs, soit, y compris le report à nouveau précédent, un total disponible de 19.443.660 francs.

Le dividende sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 8 novembre prochain, à raison de 101 fr. 20 par action nominative, et 87 fr. 62 par action au porteur.

Une assemblée extraordinaire a pris acte de ce que le conseil d'administration avait, en vertu d'une autorisation de 1924, décidé de porter le capital social de 45 millions à 47 millions 000.000 francs, par la création de 5.000 actions nouvelles qui seront attribuées à la Société hydro-électrique du Palais*, en rémunération de ses apports en nature. MM. Tanon et Capiomont ont été nommés commissaires, chargés de vérifier ces apports et en apprécier la valeur.

Société d'électro-métallurgie de Dives
(La Cote de la Bourse et de la banque, 9 décembre 1926)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette société, réunie le 8 décembre, a approuvé l'attribution à la Société Hydro-Électrique et Métallurgique du Palais, des 5.000 actions B nouvellement créées et porté le capital social à 50 millions de francs. Le Président, après avoir remercié les actionnaires d'avoir répondu avec empressement aux appels successifs que leur a adressés le conseil, a cru pouvoir indiquer à l'assemblée que la situation de la société apparaissait toujours comme favorable et que les actionnaires pouvaient envisager l'avenir avec confiance. La société possède, en effet, a-t-il dit, tous les éléments pour aborder dans les meilleures conditions possible, une crise, si elle devait se présenter. Il a ajouté que les résultats de l'exercice en cours sont des plus satisfaisants.

Électro-Métallurgie de Dives
(Les Documents politiques, novembre 1927)

Réunie en assemblée ordinaire le 26 octobre, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1926-1927 accusant un solde bénéficiaire de 18.594.016 francs auquel s'ajoute le report antérieur de 7.350.971 francs.

Le dividende de 115 francs brut sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 7 novembre, à raison de net 94 fr. 30 au nominatif et 85 fr. 76 au porteur.

MM. Pierre de Boissieu, Charles Chalupt, Étienne Chauvy et Émile Lambert [de la Banque Lambert-Biltz, souvent associé aux Gérard (de Flize)] ²¹, administrateurs sortants, ont été réélus.

ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 novembre 1927)

C'est le 26 octobre dernier que s'est tenue l'assemblée ordinaire de la Société d'électro-métallurgie de Dives. Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1927, approuvés par les actionnaires, se soldent par un bénéfice net de 18.594.016 fr. 90, au lieu de 15 millions 176.893 fr. pour le précédent exercice, déduction faite des frais généraux, des charges obligatoires et de la dotation habituelle de 3 millions aux amortissements. Compte tenu du report antérieur de 7.350.971 fr. contre 4.266.767 fr. précédemment. Le solde disponible s'élève à 25.944.988 francs contre 19.443.660 fr. en 1926.

Nous juxtaposons ci-dessous les comptes de Profits et Pertes des deux derniers exercices :

	1926	1927
CHARGES		
Frais généraux	3.680.405 31	3.016.062 38
Service des titres	1.591.995 00	2.013.966 89
Amortissement du compte de premier établissement	3.000.000 00	3.000.000 00
	<u>8.272.400 31</u>	<u>8.030.029 27</u>
PRODUITS		
Solde du compte inventaire	22.973.334 59	25.373.213 82
Revenus divers	475.959 05	1.245.832 35
	<u>23.449.293 64</u>	<u>26.621.046 17</u>
Rappel des charges	8.272.100 31	8.030.029 27
Bénéfices nets	15.176.893 33	18.594.016 90
Report antérieur	4.266.767 49	7.350.971 49
Solde disponible	<u>19.443.660</u>	<u>25.944.988 39</u>

²¹ Émile Lambert (Roubaix, 1867) : créateur en 1894 d'une usine de superphosphates à Roubaix et associé dans Desmazures et Lambert, devenue Société commerciale Lambert-Rivière (négoce de produits chimiques), on le retrouve vice-président de Kuhlmann, président des Engrais et produits chimiques d'Auby, administrateur de Cotelle et Foucher (produits d'entretien ménagers) et autres affaires du secteur. Par ailleurs, il est associé aux affaires du sénateur des Ardennes André Gérard : Forges et aciéries de Flize, Banque syndicale de Paris, Electro-métallurgie de Dives. Il demeure vice-président de cette dernière firme après la défaillance de la Banque syndicale de Paris, à l'automne 1931, qui entraîne la démission du sénateur Gérard et consorts (Henri et Roger Girche, Emmanuel de la Rochefoucauld).

Émile Lambert était en outre administrateur de la Banque Lambert-Biltz et de plusieurs affaires coloniales : le Consortium industriel et commercial d'Afrique du Nord, à Casablanca, la SICAF en Indochine, la Société industrielle du Bas-Ogooué au Gabon, la Compagnie française du Levant, l'Équatoriale de mines, etc.

Les résultats de l'exercice ont permis à l'assemblée, nonobstant la création, au cours de l'année, de 10.000 actions nouvelles, de maintenir le dividende à 115 fr.. mis en paiement à partir du 7 novembre.

La répartition adoptée par l'assemblée a été la suivante, comparée à la précédente :

	1926	1927
Réserve légale	500.000 00	500.000 00
Tantièmes	1.242.689 33	1.559.401 69
Dividende	10.350.000 00	11.500.000 00
Provision pour fluctuation des métaux	—	2.450.000 00
Report à nouveau	7.350.971 49	9.935.586 70
	<u>19.443.660 82</u>	<u>25.944.988 89</u>

Le rapport du conseil d'administration signale que la société n'a pas trop souffert de la crise commerciale et a pu, en créant en France d'autres agences et des dépôts plus nombreux et en recherchant à l'étranger de nouveaux débouchés, maintenir son chiffre d'affaires à son niveau moyen ordinaire.

Aux usines, l'extension des cités ouvrières, qui avait été commencée l'année dernière, a pu être terminée dans le courant de l'exercice et les ateliers sont ainsi assurés d'avoir toute la main-d'œuvre dont ils peuvent avoir besoin.

Des modifications importantes ont été apportées dans l'organisation du travail, pour en obtenir un meilleur rendement.

La mise en marche de fours électriques, tant à Dives qu'au Palais, a donné les résultats les plus satisfaisants, et le conseil envisage d'en construire de nouveaux à brève échéance.

En outre, un programme important de réorganisation de plusieurs ateliers, et notamment de la force motrice, a été mis à l'étude, et son extension — prévue sur plusieurs années — sera commencée tout prochainement.

Voici comment se présentent, au 30 juin, les bilans des deux derniers exercices :

	1926	1927
ACTIF		
Immobilisations	23.696 843 73	27.714.564 38
Marchandises	138.235.822 11	105.608.353 36
Débiteurs divers	27.245.837 41	50.720.250 16
Comptes courants des filiales	16.673.506 56	
Cautionnements	4.416.582 55	
Impôts à récupérer	1.573.496 14	
Métaux bruts	1.100.539 11	
Caisse, effets à recevoir banquiers	29.784.112 18	39.557.015 73

Portefeuille-titres	4.757.734 97	6.720.795 77
Compte d'ordre	—	8.202.690 43
	<u>247.483 474 76</u>	<u>238.522.669 88</u>
PASSIF		
Capital :		
Actions	45.000.000 00	50.000.000 00
Réserve statutaire	4.000.000 00	4.500.000 00
Réserve d'amortissement du compte de premier établissement	21.258.000 00	24.361.000 00
Réserve extraordinaire	14.594.392 80	14.594.392 80
Réserve de fluctuation des métaux	59.917 778 83	49.713.627 10
Provisions pour travaux	2.000.000 00	2.000.000 00
Obligations hypothécaires 4 %	1.742.500 00	1.639.500 00
Obligations 6 %	23.505.500 00	22.513.000 00
Effets à payer, fournisseurs, créiteurs divers	54.961.992 53	33.919.922 84
Coupons à payer et obligations amorties	1.060.049 78	1.134 548 27
Report antérieur	4.266.767 49	7.350.971 49
Compte d'ordre	—	8.201.690 48
Bénéfices de l'exercice	15.176.893 33	18.594.016 90
	<u>247.433.474 76</u>	<u>238.522.669 83</u>

Le bilan dénote une bonne situation financière. On remarque qu'à l'Actif, les Immobilisations se sont encore accrues à 27.714.564 fr. contre 23.695.843 fr., ainsi que les Valeurs disponibles qui passent de 35.042.380 fr. à 40.277.811 fr. Notons l'apparition d'un compte d'ordre « Métaux en transformation appartenant à des tiers » porté à l'actif et au passif pour 8.201.690 fr.

Au Passif, tandis que le Capital passe de 45 à 50 millions, le total des Réserves et Amortissements s'établit à 95.169.012 fr. contre 101.770.171 francs. Signalons, enfin, une forte diminution des exigibilités qui sont de 35.054.471 fr. au lieu de 56.022.642 fr.

Les résolutions présentées par le conseil ont été adoptées par les actionnaires.

Dans son allocution à l'assemblée, le président du conseil d'administration a donné quelques explications complémentaires sur la marche fort satisfaisante de la société. Malgré l'acuité de la crise commerciale, les pronostics optimistes du conseil, lors de la précédente assemblée, se sont pleinement réalisés. Parlant alors de l'avenir de la société, le Président s'est exprimé ainsi devant les actionnaires :

Nous vous avons proposé de reporter à nouveau plus de 11 millions. Vos commissaires aux comptes vous disent, dans leur rapport, que nous aurions pu en reporter plus de douze, mais nous avons préféré porter une petite somme au compte Fluctuations des cours des métaux, ce qui est une mesure de prudence. D'autre part, nous avons une encaisse assez sérieuse qui peut permettre de parer à toute éventualité.

Étant donné ces deux éléments : report à nouveau important et situation de trésorerie excellente, nous pouvons considérer que notre situation est florissante et je crois pouvoir être optimiste pour l'année qui vient. Je ne vous promettais pas un résultat magnifique, mais je peux vous dire d'ores et déjà que nous pouvons compter sur un résultat sérieux qui vous donnera satisfaction.

.....

ÉLECTROMÉTALLURGIE DE DIVES
(*Le Journal des débats*, 24 mai 1928)

Cette société procède actuellement à une augmentation de capital de 50 à 80 MF dont nous avons donné dans nos feuilles du 21 les conditions d'émission.

On sait que les 60.000 actions nouvelles de 500 fr. nominal sont émises avec une prime de 1.300 fr., soit à 1.800 fr., et sont réservées à titre irréductible aux propriétaires des 100.000 actions actuelles, dans la proportion de trois actions nouvelles pour cinq anciennes. Les souscriptions, à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes, seront également admises. La souscription sera close le 8 juin. L'action ancienne, bousculée par la baisse qui a frappé aveuglément toute la cote, se négocie actuellement à 3.200 francs.

C'est pour réaliser le programme de réorganisation de plusieurs ateliers et notamment de la force motrice, que cette augmentation de capital a lieu.

La situation financière et industrielle de cette société est des plus assises et des plus prospères.

Les résultats obtenus depuis les six derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Bénéfices bruts	Bénéfices nets	Dividendes
	(en milliers de fr.)		fr.
1921-1922	6.656	3.266	60
1922-1923	8.795	4.585	60
1923-1924	9.703	5.536	70
1924-1925	13.915	9.055	80
1925-1926	23.449	15.176	115
1926-1927	26.624	18.594	115

Le bilan au 30 juin 1927 faisait ressortir une situation de trésorerie très florissante. Pour faire face en effet :

1° Aux exigibilités à long terme 24.152.500

2° Aux exigibilités à court terme 35.054.470

soit un total de 59.206.970

la Société possédait à son actif :

1° Comme valeurs disponibles 46.277.810

2° Comme valeurs à réaliser 156.328.603

soit ensemble 202.606.413

Enfin, pour un capital de 50 MF, l'ensemble des diverses réserves et provisions atteignait le chiffre de 98.119.019 fr., soit près du double du cap. social.

Certes, la société aurait pu trouver dans sa propre trésorerie le moyen de parachever le programme envisagé. Elle a préféré faire appel du nouveau capital, sollicitant comme de juste ses anciens actionnaires. On ne peut que féliciter son conseil de cette mesure de sagesse et de bonne gestion.

CRÉATION DE LA
COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MINES ET D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE
Rachat des mines de cuivre de Sulitelma (Norvège)

ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES
Compagnie générale de mines et d'électro-métallurgie
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 avril 1929)

Récemment, cette société a constitué, sous le nom « Compagnie générale de mines et d'électro-métallurgie », une société filiale au capital initial de 10 millions de francs. Cette société a décidé de procéder immédiatement à une augmentation de capital de 40 millions exclusivement réservée aux actionnaires de Dives. Depuis plusieurs années la Société d'électro-métallurgie de Dives s'était préoccupée d'assurer son indépendance dans l'approvisionnement de ses matières premières et spécialement du cuivre nécessaire à ses opérations d'affinage électrolytique. Les résultats des recherches poursuivies en divers pays, **et notamment sur des périmètres situés dans le Rhodope bulgare**, justifiaient la création d'un organisme spécialisé ; l'Électro-métallurgie de Dives a tenu à faire réserver à ses actionnaires la possibilité de s'associer à cette initiative. L'augmentation de capital de la Compagnie générale de mines et d'électro-métallurgie a lieu au pair. Les actionnaires de l'Électro-métallurgie de Dives ont ainsi l'occasion de s'intéresser à cette entreprise dès l'origine et dans les mêmes conditions que les fondateurs.

Électro-métallurgie de Dives
(*Le Temps*, 8 avril 1929)

Les actionnaires de cette société ont, du 8 au 27 avril inclus, un droit de souscription au pair, aux 80.000 actions nouvelles O de 500 francs de la Compagnie générale de mines et d'électrométallurgie, soit à raison de 1 action O Compagnie générale de mines pour 2 actions Électro-métallurgie de Dives, à titre irréductible.

Les actionnaires peuvent, en outre, souscrire à titre réductible.

Les souscriptions sont reçues contre remise du coupon n° 36.

En conséquence, la chambre syndicale a décidé que, du 8 au 10 avril inclus, les actions Électro-métallurgie de Dives se négocieront, au comptant, sous deux rubriques distinctes :

Actions A droit à la souscription et coupon n° 33 attachés ;

Actions A ex-droit à la souscription, ex-coupon n° 36.

À terme, en liquidation du 15 avril, les livraisons s'effectueront en titres droit et coupon n° 36 attachés.

La liquidation du 30 avril, les négociations auront lieu en titres, ex-droit, ex-coupon numéro 36. Le cours de report du 15 avril s'établira en tenant compte du droit de souscription.

COMPAGNIE ÉQUATORIALE DE MINES

(Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics, 10 août 1929)

MM. Gaston Collet, directeur honoraire au ministère des Colonies de Belgique ; Roger Girche ²², administrateur de la Compagnie générale de mines et d'électro-métallurgie [filiale de l'Électro-métallurgie de Dives et du Crédit mobilier français] ; Émile Lambert, administrateur de l'Électro-métallurgie de Dives ; Georges Moulaert, vice-gouverneur général honoraire du Congo belge ²³ ; et Maurice Sluys, ingénieur-conseil de la Banque de Bruxelles, sont entrés au conseil de cette compagnie.

Électro-métallurgie de Dives
(Le Temps, 16 octobre 1929)

Conformément aux prévisions du conseil, les résultats obtenus par cette société pour l'exercice 1928-1929 sont de nature à permettre l'augmentation du dividende de 125 à 135 francs par action, ce dividende s'appliquant à un capital porté de 50 à 80 millions.

On se rappelle qu'au cours de la dernière assemblée, le président, parlant des perspectives de l'exercice qui venait alors de commencer, avait déclaré « qu'il faudrait un cataclysme pour que l'année 1928-1929 ne fût pas supérieure à sa devancière ». Les comptes définitifs n'ont pas encore été publiés, mais on ne tardera vraisemblablement pas à connaître dans le détail les résultats laissés par le nouveau développement donné aux affaires de la société depuis la dernière augmentation du capital de 50 à 80 millions, réalisée en mai-juin 1928.

Crédit mobilier français
Exercice 1928-1929
(Le Journal des chemins de fer, 5 décembre 1929)

En participation avec la Société d'électro-métallurgie de Dives, la société a constitué la Compagnie générale de mines et de métallurgie.

²² Roger Girche : il se fait remarquer comme propriétaire de chevaux de course de 1923 à 1931, date de la faillite de la Banque syndicale de Paris et de sa démission d'administrateur de l'Électro-métallurgie de Dives. Administrateur de la Makanghia (1928).

Il semble être le fils d'Henri Girche, associé du sénateur André Gérard dans les Forges et aciéries de Flize (absorbées en 1934 par Métalescaut), les Boulonneries de Bogny-Braux, les Papeteries de Rethel, la Banque syndicale de Paris et Dives ; administrateur en outre des Potasses de Blodelsheim (avec Émile Lambert, ci-dessous) et la Société industrielle des téléphones.

²³ Georges Moulaert : né le 19 mai 1875 à Bruges. Directeur général de la Société des mines d'or de Kilo-Moto (Congo belge). Il entre dans la foulée au conseil des Mines d'or de Nam-Kok (Laos) et de la Compagnie auxiliaire d'entreprises coloniales, minières et industrielles.

ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES.
(*Le Journal des débats*, 22 décembre 1929)

Une assemblée générale extraordinaire se réunira le 28 décembre 1929, à 11 heures du matin, au Comité des Forges, 7, rue de Madrid, à Paris, pour vérifier et reconnaître la sincérité de la déclaration notariée de souscription des 80.000 actions récemment émises, modifier les statuts et décider de l'affectation de la prime d'émission.

Les actionnaires qui possèdent des titres au porteur doivent en faire le dépôt 5 jours au moins avant l'assemblée, soit au siège social, soit aux guichets du Crédit commercial de France, du Crédit mobilier français ou de la Banque syndicale de Paris*.

Il sera alloué un jeton de présence de 2 fr. 50 par action ancienne représentée, qui sera payable après que l'assemblée aura pu délibérer valablement.

(*Le Temps*, 10 février 1930)

L'Électro-métallurgie de Dives, qui vient de fonder la Société commerciale des cuivres avec la participation de l'Hydro-Électrique et Métallurgique du Palais, fléchit seulement à 2.660, contre 2.690.

MAROC

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mars 1930, p. 176)

L'ardeur des prospecteurs ne se dément pas. En janvier dernier, il a été accordé 116 permis de recherches, la plupart dans le Sud du Maroc-Occidental, région administrative de Marrakech. Ce sont toujours les groupes signalés qui fournissent leurs demandes, savoir :

.....

Soc. de Dives, Soc. des Hauts Fourneaux de Rouen, qui recherche du manganèse.

.....

Laminoirs d'Alsace

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1930, p. 400)

Sous cette dénomination vient d'être constituée une S.A. qui a pour objet la fonderie et l'affinage de l'étain ou autres métaux ou alliages ainsi que leur transformation en produits fabriqués et en sous-produits par tous procédés.

Le siège social est à Paris, 11 *bis*, rue Roquépine. Le capital est de 1.750.000 fr., en actions de 500 fr., toutes souscrites en numéraire.

Le premier conseil d'administration est composé de MM. Rodolphe Schupbach et Hans Nyffeler, de Kirchberg (canton de Berne, Suisse), et des sociétés suivantes : Soc. d'électro-métallurgie de Dives, Soc. hydro-électrique et métallurgique du Palais et Compagnie générale des mines et d'électro-métallurgie, à Paris, 11 *bis*, rue Roquépine.

Électro-métallurgie de Dives
(*Le Journal des finances*, 20 juin 1930)

Pour son dernier exercice d'avant-guerre — 1912-13 —, la Société d'électro-métallurgie de Dives avait distribué un dividende de 35 fr. ; pour l'exercice suivant, cette répartition était, par prudence, étant donné les circonstances, ramenée à 10 francs. Réduction sans lendemain ; pour l'exercice 1915-16, il était distribué 35 francs, pour l'exercice 1916-17, 60 francs. Le coupon devait demeurer à ce chiffre jusqu'en 1922-2,3 ; il fallait digérer la guerre et se réadapter. Mais ensuite les étapes en avant se précipitent : les actionnaires reçoivent 70 francs pour l'exercice 1923-24, 80 francs pour 1924-25, 115 francs pour 1925-26 et pour 1926-27, 125 francs pour 1927-28, 135 fr. pour 1928-29. Pourtant, entre temps, le capital est passé de 20 à 25 millions, puis à 40, à 45, à 50 et à 80 millions. Depuis la fin de l'année passée, il atteint 120 millions, chiffre auquel il a été porté par l'émission a 1.500 francs de 80.000 actions nouvelles, portant jouissance du 1^{er} janvier 1930. Cette opération, qui a fait rentrer dans la caisse sociale une somme brute de 120 millions, était destinée : 1° au développement de diverses affaires minières à l'étranger [Bulgarie ? Mines de Sulitelma (Norvège ?)], ce dont l'Électro Dives espère de plus grandes facilités d'approvisionnement en matières premières ; 2° à la modernisation du matériel ; 3° à participer à divers groupements ou s'intéresser à diverses affaires susceptibles de faciliter l'écoulement de la production.

Et le président du conseil déclarait à l'assemblée du 13 novembre dernier : « Nous avons tout lieu de penser, maintenant que nos installations ont été modernisées, que la situation sera encore meilleure à la fin de l'exercice en cours et que nous pourrons, malgré l'augmentation du capital — si celle-ci commence à jouer — vous distribuer un dividende qui ne vous fera pas regretter celui de celle année. »

L'usage toujours extrêmement productif que l'Électro-métallurgie de Dives a su faire, dans le passé, des ressources que lui ont confiées ses actionnaires, permet d'espérer que ces prévisions seront confirmées par les événements et que le bilan de l'exercice qui va se terminer ce mois-ci ne les décevra pas ; il semblerait, du reste, que l'on puisse inférer du nouvel appel auquel elle procède actuellement, par l'émission d'un emprunt de 150 millions, représenté par 150.000 obligations de 1.000 francs 4 1/2 % demi-net, offertes à 960 francs, que le programme initial a été débordé et que la société doit reporter, au delà des limites qu'elle avait primitivement envisagées, l'effort financier qu'elle doit accomplir pour accompagner son activité industrielle. Sur les 144 millions brut — environ — que va produire l'opération en cours, moins de 22 millions seulement, en effet, seront absorbés par la conversion ou le remboursement des obligations anciennes 4 % 1898 et 6 % 1920.

L'Électro-métallurgie de Dives a pour objet la transformation et l'affinage des métaux — principalement du cuivre —, la fabrication de divers alliages, celle de câbles, etc., etc. ; sa principale usine est située à Dives, dans le Calvados, tout à proximité de la mer ; elle dispose d'une autre usine, située à Limoges [Le Palais] ; elle possède des participations dans plusieurs entreprises, notamment dans Péchiney, dans la Société Duralumin, les Mines de la Romanche, la Société commerciale Longovica, la Compagnie générale de mines et d'électro-métallurgie, et, enfin, l'Hydro-Électrique du Palais, laquelle, du reste, détient les 5.000 actions B à vote plural de l'Électro Dives.

Nous avons tracé plus haut la courbe des dividendes ; ceux-ci ont toujours été largement gagnés. Les bénéfices nets qui oscillaient, avant les hostilités, autour d'un million et demi, ont évolué de 1914-15 à 1923-24 entre 2 1/2 et 5 millions ; en 1924-25, ils passaient à 9 millions pour s'élever ensuite à 15.176.000 francs en 1925-26, 18.594.000 francs en 1926-27, 20.505.000 fr. en 1927-28, 31.558.000 francs en 1928-29. Ces chiffres s'entendent après dotation des comptes de prévoyance ; en outre, la société, comme il se doit, établit ses produits

indépendamment des fluctuations des matières premières. Depuis 1904, une provision spéciale dite de « fluctuations des métaux » — qui figure au bilan de juin 1929 pour 52 millions contre un stock de 161 millions — absorbe les écarts qui se produisent de ce côté.

L'Électro-métallurgie de Dives, dont la carrière a été belle jusqu'ici, peut encore apporter de nouvelles satisfactions à ses actionnaires si les capitaux auxquels elle a fait récemment appel, et ceux qu'elle réunit présentement, reçoivent un emploi aussi judicieux que celui qui a été fait des capitaux recrutés dans le passé. Quant aux obligataires, ils se trouvent en présence d'un débiteur dont le crédit est incontestablement excellent et qui leur apporte en gage un actif industriel surpassant considérablement la valeur de leur créance.

Étains et wolfram du Tonkin
(*Le Journal des finances*, 11 juillet 1930)

... À la récente assemblée des Étains et Wolfram du Tonkin, ... les deux plus forts actionnaires présents, remplissant les fonctions de scrutateurs, étaient le délégué des Établissements J.-J. Carnaud et celui de l'Électro-métallurgie de Dives.

Électro-métallurgie de Dives
Compagnie générale d'électricité
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} août 1930, p. 611)

Ces deux soc. vont faire de la rationalisation en unissant dans une soc. nouv., qui aura un long bail d'expl., leurs usines de transformation de cuivre et ses alliages. On prévoit une forte amélioration des profits [...] par la combinaison nouvelle. L'op. se fera à parts égales, chaque soc. souscrivant la moitié du cap. nouv. et étant repr. par un même nombre d'administrateurs.

Compagnie générale de mines et d'électro-métallurgie
(*Le Temps*, 14 octobre 1930)

L'assemblée extraordinaire du 28 octobre a approuvé l'absorption de la société par l'Électro-métallurgie de Dives moyennant l'attribution de 20.000 actions nouvelles de 500 francs à créer.

Celles-ci seront remises aux actionnaires de la Compagnie générale en échange de leurs titres, à raison de 1 action Dives pour 5 actions Compagnie générale.

L'assemblée a voté en conséquence la dissolution anticipée de la société sous condition de la réalisation de cette fusion.

CONSTITUTION AVEC LA CIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ
DE L'ÉLECTRO-CUIVRE,
FUTURE CIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE (C.G.E.M.)
Rapprochement des usines de Rai-Tillières, Dives et autres
Participation dans la Société industrielle des téléphones

Société d'électro-métallurgie de Dives
(*Le Journal des débats*, 14 novembre 1930)

Hier ont été approuvés les comptes de l'exercice clos au 30 juin 1930 dont l'examen nous a permis de dire (Information du 30 octobre) que la situation était très saine et que le titre, qui, à 2.400 environ, capitalise son dividende à 5,60 % brut, 4,25 % net, pouvait être considéré comme une excellente valeur de portefeuille.

Le président a confirmé notre opinion : il a pu dire que « l'année qui finit a satisfait les plus difficiles, que l'ex. en cours se présente dans des conditions très satisfaisantes et qu'il convenait d'être des plus optimistes sur l'avenir de la Compagnie et sur celui du coupon de l'exercice commencé, qui n'aura rien à envier à celui-ci. »

Le rapport déclare, de son côté, que la situation financière des industries de transformation, comme celle de la société, permet de considérer sans trouble la faiblesse des cours, le volume de ses affaires n'a cessé d'augmenter, qu'elle a pu réduire les prix de revient et supporter la totalité de la baisse du cuivre sans peser sur les résultats de l'exercice.

La société constituera avant la fin de l'année, en commun avec la Générale d'Électricité, la société Electro-Cuivre, dont le capital initial serait de 100 MF.

Électro-métallurgie de Dives
(*Le Journal des chemins de fer*, 16 novembre 1930)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin 1930, présentant un solde bénéficiaire de 33.068.493 francs, auquel vient s'ajouter le report antérieur de 23.342.160 francs, formant ensemble un solde créditeur de 55.410.654 francs. Le dividende a été fixé à 135 francs par action ancienne et à 67 fr. 50 par action nouvelle. Il sera mis en paiement le 20 novembre. L'assemblée extraordinaire qui devait se tenir ensuite pour statuer sur l'absorption de la Société [*Sic : Compagnie*] générale de mines et d'électro-métallurgie a été, faute de quorum, reportée au 3 décembre prochain.

ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES.
(*Le Journal des débats*, 5 décembre 1930)

L'assemblée extraordinaire, qui devait statuer, hier, sur un projet de fusion avec la Compagnie générale de mines et d'électro-métallurgie et sur une autorisation d'augmentation de capital de 10 millions corrélative à cette opération, a été renvoyée au 24 décembre, faute du quorum légal.

Électro-métallurgie de Dives
(*Le Temps*, 27 décembre 1930)

L'assemblée extraordinaire du 24 décembre a approuvé provisoirement le projet de fusion avec la Compagnie générale des mines et d'électro-métallurgie et a, en

conséquence, autorisé le conseil à porter le capital de 120 à 130 millions par création de 20.000 actions de 500 francs entièrement libérées et portant jouissance du 1^{er} juillet 1930.

L'échange des titres, qui aura lieu en mars prochain, se fera à raison de 5 actions Compagnie générale des mines pour une action Dives.

L'assemblée a, en outre, confirmé l'autorisation, antérieurement donnée au conseil, de porter le capital jusqu'à 200 millions de francs et voté quelques modifications de forme aux statuts en vue de les mettre en harmonie avec la législation actuelle.

L'année financière
(*Le Temps*, 29 décembre 1930)

L'Électrométallurgie de Dives a été amenée à se lier étroitement à la Compagnie générale d'électricité en vue notamment de prendre une participation prépondérante dans l'Industrielle des téléphones.

ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES.
(*Le Journal des débats*, 30 décembre 1930)

L'assemblée extraordinaire tenue le 24 décembre a approuvé provisoirement le projet d'absorption de la Compagnie générale de mines et de métallurgie, Elle a, par ailleurs, confirmé l'autorisation précédemment accordée au conseil d'augmenter le capital jusqu'à 200 millions, en stipulant que cette autorisation comportait notamment les 10 millions représentés par la fusion précitée.

Électro-Cuivre
(*La Journée industrielle*, 8 janvier 1931)

Cette société anonyme vient d'être constituée sous les auspices de la d'Électro-Métallurgie de Dives et de la Compagnie générale d'électricité. Elle a pour objet toutes opérations industrielles et commerciales concernant principalement le cuivre, mais aussi les autres métaux ou alliages divers, leur recherche, transformation, utilisation, notamment dans les industries de l'électricité.

Pour satisfaire à cet objet, la Société Électro-Cuivre prendra notamment à bail à long terme l'ensemble des usines et établissements de transformation de cuivre que possèdent respectivement la Société d'Électro-Métallurgie de Dites et la Compagnie Générale d'Electricité

Le siège social a été établi à Paris, 32, rue de Surène. Le capital initial a été fixé à 100 millions, en actions de 500 fr.. toutes souscrites en numéraire ; il pourra être porté, en une ou plusieurs fois, à 250 millions.

Le premier conseil d'administration se compose de MM. Pierre Azaria, à Paris, 54, rue La-Boétie ; Émile Bitterli, à Paris, 54, rue La-Boétie; Albert Gérard, à Paris, 68, boulevard de Courcelles ; Henri Girche, à Paris, 55, rue de Monceau ; Jacques Jourdain,

à Versailles (Seine-et-Oise), rue de Béthune, 8 ; Émile Lambert, à Paris, 16, rue de Painvin, à Paris, 106 ; et Raymond Schwob ²⁴, à Paris, 20, chaussée de la Muette.

PARIS
Soc. Électro-Cuivre
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 janvier 1931, p.71)

.....
Cette société assurera l'exploitation commune des usines de Dives-sur-Mer, du Palais, de Vitry, de Rai-Tillières, de Boisthorel et Cornu.

ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES.
(*Le Journal des finances*, 30 janvier 1931)

L'assemblée extraordinaire, convoquée pour hier, ne réunissant pas le quorum, ce n'est qu'à titre provisoire que les actionnaires ont approuvé les apports effectués par la Compagnie générale des mines et d'électro-métallurgie* et ratifié l'augmentation du capital de 10 millions en résultant. Une nouvelle assemblée extraordinaire est convoquée pour le 11 mars.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} février 1931, p. 119)

Chambon (ECP, 1899), dir. des usines de Dives de la Soc. Électro-Dives.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES TÉLÉPHONES
(*Le Temps*, 2 mars 1931)

.....
Le conseil indique que la Compagnie générale d'électricité et la Société d'électro-métallurgie de Dives ont acquis de larges intérêts dans la société et qu'elles ont manifesté le désir d'être représentées au conseil.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de MM. Émile Bitterli, administrateur délégué, et Paul Lecat, directeur général adjoint de la Compagnie générale électricité ; MM. André Luquet, vice-président, et Henri Girche, administrateur de la Société d'électro-métallurgie de Dives....

²⁴ Jean Raymond Schwob (Mulhouse 1880- Versailles 1969) : une sœur et un frère exterminés à Auschwitz. Ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur des chemins de fer au ministère des Travaux publics (1925), en disponibilité sans traitement (janvier 1929), président de la Corporation minière du Mexique, administrateur de la Société des mines de cuivre des Djebilet (Maroc)(1933). Il fait ensuite carrière dans le groupe Lubovitch (Corinne Krouck et A.L.).

1931 (octobre) : FAILLITE DE LA BANQUE SYNDICALE DE PARIS
DIVES DANS LA TOURMENTE

ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES
(*Le Journal des débats*, 29 septembre 1931)

La société communique :

La Société d'Électro-Métallurgie de Dives s'inscrit en faux contre les bruits qui circulent en Bourse depuis quelques jours ; elle n'a aucun lien avec des entreprises similaires, en dehors de sa collaboration avec la Compagnie générale d'électricité, dans le fonctionnement de leur filiale commune la société « Électro-Cuivre ».

La marche de cette affaire, qui groupe les fabrications et les ventes de cinq usines appartenant aux deux sociétés, est des plus satisfaisantes.

Les usines de Dives et du Palais, exploitées par la Société « Électro-Cuivre » mais dont la Société d'Électro-Métallurgie de Dives est restée propriétaire, sont considérées comme étant parmi les mieux outillées d'Europe.

S'il est exact que la baisse exceptionnelle du cuivre touche l'Électro-Métallurgie de Dives dans l'évaluation de ses stocks, cette baisse est plusieurs fois compensée par les « Réserves Extraordinaire et de Fluctuation de métaux », ainsi que par le report de l'exercice précédent.

En ce qui concerne la trésorerie, les comptes de la société sont créditeurs chez tous ses banquiers ; elle n'a de découvert d'aucune sorte et n'a aucune circulation en dehors de son papier commercial courant.

LES RESULTATS DE DIVES
(*Le Journal des finances*, 23 octobre 1931)

Le 3 septembre dernier, le conseil de la Société d'Electro-Métallurgie de Dives déclarait que l'exercice au 30 juin avait donné des résultats a pouvant être qualifiés de « satisfaisants » et faisait prévoir qu'il « serait en mesure de proposer aux actionnaires un dividende raisonnable ».

Moins de deux mois se sont écoulés depuis la publication de cette déclaration rassurante : le conseil annonce aujourd'hui qu'aucune répartition ne sera proposée pour l'exercice 1930-1931.

Quant au bénéfice, il ne s'élève qu'à 13 millions 13.552 francs contre 32 millions en 1929-1930 ; encore convient-il de faire toutes réserves sur la manière dont ce bénéfice a été établi tant que le bilan complet n'aura pas été publié, car les quelques indications rassurantes que fournit à ce sujet le conseil ne sauraient suffire pour se faire une opinion.

Émile LAMBERT, président

INGÉNIEURS
NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} novembre 1931, p. 912)

Émile Lambert président en remplacement d'Albert Gérard, démissionnaire.

Société d'électro-métallurgie de Dives
(*Les Documents politiques*, décembre 1931)

L'assemblée ordinaire du 9 décembre a approuvé, par 80.450 voix contre 1.858, les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1931, se soldant par un résultat net d'exploitation de 13.013.552 francs. Le compte de profils et pertes ne tient pas compte des pertes résultant de la différence des cours des métaux, considérées par le conseil comme exceptionnelles.

Ces pertes se sont élevées à 76.807.699 francs et ont été amorties par le compte « Provision pour fluctuation des métaux » et de « Réserve extraordinaire ». Pas de dividende.

La démission de MM. [Albert] Gérard, [Emmanuel] de la Rochefoucauld, Henri Girche et Roger Girche [tous de la Bq syndicale de Paris], a été enregistrée. M. [Maurice] Gorgeu a été réélu administrateur.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES
(*Le Journal des débats*, 11 décembre 1931)

L'assemblée, par 80.464 actions contre 1.694, les actions à vote plural n'ayant pas exercé leur privilège, a approuvé les comptes au 30 juin 1931, tels que nous les avons analysés dans notre Information du 6 novembre.

Au mois de septembre dernier, par un communiqué officiel, la Société s'inscrivait en faux « contre des bruits désobligeants ayant circulé sur la marche de l'affaire et sur sa trésorerie ».

À l'assemblée d'hier, il a été affirmé que, si la Société a travaillé dans des circonstances particulièrement difficiles, si la défaillance de la Banque syndicale de Paris a immobilisé une partie importante de ses disponibilités, si les cours du cuivre ont baissé de 25 à 30 au-dessous des prix de revient connus, si sa filiale de Norvège a été durement touchée, si, enfin, les résultats sont tels que, pour la première fois depuis vingt-cinq ans, ils imposent la suppression du dividende, la Société n'en conserve pas moins toute sa vitalité, ses usines modernisées n'en sont pas moins alimentées de commandes dans des conditions satisfaisantes.

Le rapport annonce que le conseil fera procéder à un examen minutieux de la comptabilité et que les chiffres du bilan sont donnés sous réserve de corrections ultérieures. Ces déclarations ont été lues devant un auditoire où les passions les plus violentes se sont donné libre cours ; on en vint presque aux coups, et nul actionnaire

soucieux des intérêts véritables de la Société ne parvint à réagir ; aucune question opportune ne fut posée, et l'on ne s'est attaché qu'aux accusations personnelles.

Semblable tumulte et semblable absence de sang-froid sont un signe des temps.

TUMULTE Électro-métallurgie de Dives (*Le Journal des finances*, 11 décembre 1931)

Une assemblée exceptionnellement nombreuse réunie dans l'amertume de l'affaissement, en quelques mois, d'une affaire qui jouissait de la confiance spontanée du portefeuille ; le dépit que provoque un rapport qui feint d'ignorer la catastrophe ou la fait rentrer dans le cadre des conséquences normales de la crise ; la colère d'actionnaires impuissants à obtenir les éclaircissements qu'ils désirent, faute de savoir ou de pouvoir — dans le bruit — poser les questions nécessaires : toutes ces raisons ont transformé au bout de peu de temps l'assemblée de l'Électro-métallurgie de Dives, réunie mercredi, en un affreux tumulte qui s'est éteint par lassitude, sans conclusion pratique.

On ne saurait, en effet, considérer comme une conclusion le vote, dans le désordre, par 80.000 voix — dont la plupart appartenaient au bureau — contre 2.000, des résolutions proposées par le conseil.

LE RAPPORT ET LE BILAN

Le rapport du conseil, après trois pages de phrases creuses, est obligé d'avouer en quelques mots, que le bilan est faux : les chiffres indiqués par le bilan sont ceux de l'inventaire, mais il faut procéder à un examen minutieux de la comptabilité, et un nouveau bilan sera établi, tenant compte des corrections qu'entraînera cet examen. Toutefois, aucune indication n'est donnée sur l'importance éventuelle de ces corrections et les postes qui y sont le plus largement exposés. L'immobilisation des avoirs en dépôt à la Banque syndicale de Paris n'est l'objet que d'une allusion presque teintée d'optimisme.

Il suffit de comparer le dernier bilan, au 30 juin — et depuis la situation a dû considérablement s'aggraver — au bilan précédent, pour constater qu'il est absolument indéfendable.

Les mouvements inverses des stocks et des réserves servent, sans aucun doute, à masquer une partie des pertes subies, en dehors de la dépréciation effective provoquée par la baisse des métaux. Mais le gonflement anormal de tous les autres chapitres : Immobilisations, Débiteurs, Portefeuille, n'a d'autre objet que de compenser sur le papier l'évanouissement des 120 ou 130 millions procurés par l'emprunt obligataire de 150 millions contracté à la fin de 1930.

Que représentent les 50 millions d'augmentations des immobilisations, les 45 millions d'augmentation des débiteurs, et les 59 millions d'augmentation d'un portefeuille dont la composition détaillée n'est pas donnée, mais dont on sait qu'il renferme des Industrielles de Téléphones, des actions Banque syndicale de Paris, des Mines de Sulitelma, des Compagnie générale de mines ? Quant aux disponibilités (Caisses et Banques), elles comprennent les 34 millions bloquées depuis à la Banque syndicale de Paris...

PROBABILITÉS

La discussion qui a suivi la lecture du rapport et l'allocution incolore du président du conseil d'administration n'ont apporté aucune lumière. Un actionnaire a présenté de vigoureuses critiques, le désordre a permis d'éviter d'y répondre. Ce que l'on sait,

seulement, c'est que Dives, incapable d'assurer normalement sa participation dans Électro-Cuivre, a dû abandonner la majorité de celle-ci à la Compagnie générale d'électricité. De là à penser que cette dernière s'est assurée le contrôle de Dives elle-même, il n'y a qu'un pas qui peut être franchi sans témérité. L'existence des actions à vote plural qu'on se résigne toujours à céder quand on a le couteau sur la gorge renforce cette hypothèse.

Ceci n'améliorerait pas les perspectives ouvertes aux actionnaires, car la C. G. E. n'entre pas dans la maison sans l'intention d'y faire place nette financièrement.

Ce n'est que lorsqu'on connaîtra le bilan rectifié qu'on mesurera exactement l'étendue des désastres. Ce bilan sera soumis, dit le rapport, à la prochaine assemblée, mais on se garde de préciser si cette assemblée sera ordinaire ou extraordinaire. Nous ne doutons pas, pour nous, qu'il s'agisse d'une réunion extraordinaire, celle qui prendra connaissance du plan de réorganisation. Si cela doit être la vérité, pourquoi ne l'avoir pas déclaré tout de suite.

Peut-être, à ce moment, un certain apaisement s'étant fait, les actionnaires s'étant organisés, pourra-t-on discuter plus utilement. Il y a des responsabilités à établir, même si elles ne doivent être que morales. On a remarqué, mercredi, que le seul administrateur présent au bureau était M. É[mile] Lambert, président du conseil, abandonné de tous ses collègues. Cette fuite a contribué à exaspérer l'assemblée. Sans doute, toutes les fautes seront reportées sur M. Girche, qui, aujourd'hui, n'est plus qu'une ombre, mais si même M. Girche disposait, à l'époque où il conduisait simultanément Dives et la Banque syndicale de Paris, de pouvoirs discrétionnaires, il est impossible d'admettre que ceux qui l'entouraient n'aient pas été au courant de ses agissements, et les sachant, mais incapables peut-être de les empêcher, ne se soient pas désolidarisés de lui.

BILANS
Électro-métallurgie de Dives
(*Le Journal des finances*, 18 décembre 1931)

Les postes essentiels du bilan au 30 juin 1931, de l'Électro-métallurgie de Dives s'établissent ainsi après passation des écritures, comparés à ceux de l'exercice 1929-30.

	30 juin 1930	30 juin 1931
ACTIF		
Immobilisations	44.650.000	95.640.000
Marchandises	160.763.000	44.280.000
Débiteurs, filiales	129.333.000	174.066.000
Effets	4.102.000	6.647.000
Caisse et banques	77.854.000	61.978.000
Portefeuille	36.020.000	125.280.000
PASSIF		
Capital	120.000.000	130.000.000
Reserves et amortis.	213.571.000	181.693.000

Obligations	20.873.000	148.368.000
Exigibilités	45.574.000	44.518.000
Dividendes à payer	27.000.000	—
Report	25.707.000	8.066.679

Magie des chiffres ! Pour le Huron, le bilan au 30 juin 1931, serait un bon bilan, meilleur que le précédent. Au passif, les exigibilités prochaines ou immédiates ont diminué ; il y a une grosse dette à long terme, mais l'actif s'est accru, dans des proportions considérables.

Cet accroissement, malheureusement, est constitué par des non valeurs ou des valeurs surappréciées. Lorsque les réajustements nécessaires seront faits, les dettes du passif subsisteront mais les éléments de l'actif, ramenés à leur valeur réelle, ne les équilibreront plus. Ces rectifications devront porter sur tous les postes.

Nous n'avons pas la prétention de parvenir à déterminer leur importance précise. Il faudrait disposer pour cela de multiples renseignements, de facteurs d'appréciations que nous ne possédons pas. Il faudrait, notamment connaître les modalités exactes de la location des usines reprise par l'Électro-Cuivre ; il faudrait posséder le détail des comptes débiteurs, celui du portefeuille-titres.

Toutefois, quelques postulats essentiels peuvent être dégagés.

DONNÉES SUR L'ACTIF

1° Immobilisations. — En tant qu'installations propres, l'Électro-Dives ne possède plus que les usines d'affinage du Palais. L'usine de Dives et l'atelier d'étirage du Palais ont été louées à l'Électro-Cuivre. Quelle est la valeur de l'usine d'affinage du Palais ? Nous ne savons pas, mais il est peu vraisemblable que des immobilisations nouvelles importantes y aient été effectuées en 1930-31 ; il paraît, d'autre part, normal que si des travaux ont été effectués à Dives, c'est l'Électro-Cuivre qui les paie.

L'augmentation de 41 millions des immobilisations doit donc provenir pour une bonne mesure de l'absorption de la Compagnie générale de mines et métallurgie. Cette absorption n'a coûté qu'une majoration de capital de 10 millions, mais elle a permis un jeu d'écriture. L'actif apporté par la Compagnie générale de mines et métallurgie est composé de droits miniers, permis de recherches, etc., etc., on peut considérer sa valeur immédiate à peu près nulle.

2° Marchandises. — Elles sont estimées au cours du 30 juin. Le cuivre valait à ce moment, au Havre, 5.620 fr. la tonne, le plomb 2.080 fr. ; ils cotent maintenant 4.250 fr. et 1.730 fr. En fixant à une dizaine de millions la nouvelle dépréciation des prix depuis le 30 juin, on ne doit pas être loin de la vérité.

3° Débiteurs. — Dans ce poste, l'Électro-Cuivre figure pour 70 millions. Il n'y a pas d'élément pour discuter cette créance, que nous admettons bonne d'ailleurs ; 69 millions relèvent de l'Hydro-Électrique du Palais. Ce poste est étonnant. L'Hydro-Électrique du Palais n'est plus, sans erreur qu'une société de portefeuille, dont le portefeuille est composé d'actions Dives (43.000 ordinaires, 5.000 à vote plural.) ; par contre, le capital du Palais est tout entier aux mains de Dives. Que signifient ces 69 millions que Dives se devrait, ainsi, à elle-même ? Nous doutons qu'on puisse les considérer comme un actif mobilisable, même à terme. Il reste 35 millions de débiteurs divers, dont on ne sait rien.

4° Effets à recevoir. — Rien à en dire.

5° Caisse et banques. — Sur 61 millions, 34 millions sont gelés à la Banque syndicale de Paris.

6° Portefeuille. — Au 30 juin, il renfermait 100.000 Électro-Cuivre libérées de moitié, soit 25 millions. Reste: 100 millions représentés par 35.000 Industrielle des Téléphones,

qui valent : 17 millions, 10.000 Bi-Métal valant 1.850.000 fr. et 15.575 Crédit mobilier valant 5.300.000 francs ; le reste est formé par des participations inconnues, sauf les mines de Sulitelma qui n'ont, pour le présent, qu'une valeur négative.

Ces données suffisent à mesurer très grossièrement l'importance des premières ventilations qu'il faudrait déjà faire subir à l'actif de Dives, sur la base des valeurs actuelles, pour transformer son bilan au 30 juin, en un bilan comptable exact.

Et, depuis cette époque, les événements ont marché.

ON LAISSE DIRE

Au début de septembre, le conseil de l'Électro-Dives, malgré qu'il sut la situation critique de l'entreprise, autorisait la publication d'une note affirmant qu'aucune raison ne pouvait motiver la baisse de l'action, « que l'on pouvait s'attendre, pour l'exercice eu cours, à un dividende raisonnable ».

À la fin du même mois, un communiqué, officiel celui-là, s'efforçait de rassurer l'opinion sur la situation de la trésorerie, en signalant que la Société « était créateur chez tous ses banquiers » ; au même moment, 34 millions se gelaient à la Banque syndicale de Paris, dont le conseil de Dives ne pouvait ignorer les difficultés puisque les administrateurs étaient communs.

Qui donc, à Dives, s'obstine dans cette voie de la contre-vérité absolue ou de la contrevérité oblique ?

On n'a pas lu sans surprise, jeudi matin, une note de laquelle il résulte que le conseil de Dives a décidé d'établir une situation semestrielle à fin décembre ; que les premiers résultats donnés par l'expertise des éléments de l'actif permettent d'assurer que la société se trouve en mesure de financer normalement son exploitation, qu'aucun fait nouveau susceptible d'influencer défavorablement la marche de l'affaire n'est apparu au cours de l'expertise.

Il ne s'agit ni d'une publication autorisée ni d'un communiqué : ce sont des « informations particulières ». Le conseil, cependant, sans en assurer l'exactitude, ne les dément pas non plus ; elles correspondraient à sa façon de voir les choses sans y correspondre tout à fait.

À nouveau, on cherche, maladroitement, à rassurer le marché, mais de telle façon que l'on puisse prétendre, cette fois, n'avoir rien dit, si, comme il est probable, les événements infirment ce qu'on laisse dire.

Ce sont des procédés inadmissibles. De 428 mercredi, l'action est tombée à 382 jeudi.

Société des mines de cuivre de Sulitelma
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 décembre 1931, p. 1040)

Cette entreprise est passée sous le contrôle de la Soc. électro-métallurgique de Dives. Elle subit actuellement, comme toutes les mines de cuivre, les conséquences de la baisse du métal et l'on y pratique toutes les compressions possibles pour réduire le prix de revient.

Ernest VUILLAUME (1856-1946), président

Né à Vauderville (Meuse), le 2 août 1856.

Diplômé des Arts et Métiers (Châlons, 1872), il reprend l'atelier familial et le transforme en une entreprise florissante spécialisée dans les boulons, rivets, tarauds et ferronnerie à Paris et Revigny (Meuse).

Chevalier de la Légion d'honneur pour sa participation à l'exposition de Hanoï (1903), président de la Société des anciens élèves des écoles nationales d'arts et métiers,

administrateur de l'Énergie électrique de Meuse et Marne,

des Houillères de Pontaumur (Puy-de-Dôme),

de l'Union des consommateurs de produits métallurgiques (UCPMI) d'Hagondange,

de la [Compagnie générale des mines de Thakhek](#)

et de la [Compagnie minière du Haut-Mekong](#) au Laos (1928-1929),

administrateur des Mines de Bruay (1935),

d'Egrot et Grangé à Bondy : chaudronnerie,

d'Outremer Deschamps à Vieux-Jean-d'Heurs (Meuse)...

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES (*Le Temps*, 11 janvier 1932)

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, l'assemblée des actionnaires, qui s'est tenue le 9 décembre, a approuvé les comptes de l'exercice 1930-1931 — mais ces comptes, de l'aveu du conseil, sont sujets à révision — et décidé qu'il n'y aurait pas de dividende.

Rappelons que cet exercice a laissé un bénéfice de 13.013.552 francs, contre 32.068.493 francs, mais ce chiffre a été obtenu après prélèvement sur les réserves d'une somme de 76.807.599 francs, pour combler la perte sur les stocks.

Compte tenu du report de l'exercice précédent, soit 25.703.804 francs, le solde créditeur s'est élevé à 38.717.357 francs. Sur cette somme, la réserve légale a reçu 650.677 francs et le poste « provisions diverses » 30 millions de francs. Le solde, soit 8.066.679 francs, a été reporté à nouveau.

Le bilan au 30 juin 1931 fait apparaître une diminution importante du poste marchandises, ramené de 160.762.670 fr. à 44.280.315 fr. En compensation, les réserves extraordinaires et pour fluctuation des métaux, sont ramenées de 171 millions 571.758 fr. à 94.764.519 fr. L'actif disponible ou réalisable comprend 61.978.195 fr. de fonds en caisse et dans les banques contre 77 millions 853.847 fr. ; 125.279.915 de portefeuille et participations contre 36.020.207 fr. ; 6.647.457 fr. d'effets à recevoir contre 4.102.305 fr. et 174 millions 66.510 fr. de débiteurs divers et filiales contre 129.333.751 fr. Les exigibilités sont de 44 millions 518.501 fr. contre 42.867.511 fr. et la dette obligataire passe de 20.873.500 francs à 148 millions 368.000 francs.

À propos des chiffres du bilan, le rapport du conseil contient les réserves suivantes :

« Les chiffres que nous venons de vous indiquer sont ceux de l'inventaire, examiné par vos commissaires des comptes. Mais la défaillance causée par la maladie qui s'est produite récemment dans la haute direction de votre société, d'une manière telle qu'il n'a pas été possible d'obtenir encore complètement, sur la gestion dont il s'agit, tous les éclaircissements utiles, a décidé votre conseil d'administration à faire procéder à un

examen minutieux de cette comptabilité : c'est donc sous réserve des corrections que pourra motiver cet examen que vous sont donnés les chiffres du bilan. »

Ce travail de réévaluation sera long, est-il indiqué, et il ne pourra en être rendu compte qu'à la prochaine assemblée générale.

Pour la première fois depuis vingt-cinq ans, déclare le conseil dans son rapport, il est présenté un bilan qui commande la suppression du dividende.

Cette situation est le fait de la crise générale et, surtout, de la chute brutale des cours du cuivre ; ces cours, qui étaient au 30 juin 1930 de 49 livres sterling pour le standard, et de 56 livres sterling pour l'électrolytique, sont tombés respectivement à 36 livres sterling et 41 livres sterling en 1931.

Par suite du ralentissement d'activité de la société, les stocks se sont trouvés, d'autre part, en quantité excessive par rapport aux besoins, et la société a dû vendre avec perte des tonnages devenus trop importants.

Le programme de modernisation des usines et d'améliorations industrielles a été pratiquement achevé le 31 décembre dernier. Les usines de transformation ont été remises le 1^{er} janvier à l'Électro-Cuivre. L'usine d'affinage du Palais a continué à travailler les cuivres bruts de diverses provenances pour les transformer en cuivre électrolytique, cathodes, wirebars, billettes. La marche industrielle de cette usine a été satisfaisante, mais ses résultats ont été affectés par la crise.

La concentration en un seul organisme, l'Électro-Cuivre, des puissants moyens de production et de vente dont disposent Dives et la C. G. E. laissait prévoir une notable amélioration des profits respectifs que chacune des deux sociétés en tirait jusqu'ici. Ces perspectives favorables sont en train de se réaliser. Il y a toutefois lieu de noter que pour le premier semestre de 1931, les résultats de Dives ne comprennent que le montant fixe de la location de ses usines, le premier exercice de l'Électro-Cuivre ne prenant fin que le 30 juin 1932. La société n'a souscrit que 40 % dans l'augmentation du capital de 100 à 240 millions de l'Électro-Cuivre.

La filiale les Mines de Sulitelma (Norvège) est assez durement touchée par la baisse du cuivre. En ce qui concerne l'actif minier apporté à Dives par la Compagnie générale des mines, le conseil a jugé prudent et plus avantageux de surseoir à l'exploitation des gisements prospectés, qui semblent cependant devoir tenir toutes les promesses d'avenir envisagées.

Le conseil a pris ses dispositions en vue de ne subir, dans toute la mesure du possible, qu'une immobilisation temporaire et le moindre mécompte définitif du fait de la déconfiture de la Banque syndicale de Paris.

À la suite de la lecture du rapport du conseil, une discussion très houleuse s'est élevée sur la gestion.

Le président a exposé ainsi la politique et la situation actuelles de la société :

« La baisse du métal nous a infligé une perte sévère, l'incertitude des changes et, pour tout dire, le malaise, la crise mondiale, tout s'est réuni pour que les circonstances dans lesquelles s'est exercée depuis un an notre activité sociale se soient trouvées exceptionnellement difficiles.

À cela, il a fallu que s'ajoutât la crise bancaire, survenue depuis, qui a causé la défaillance de la Banque syndicale de Paris et immobilisé ainsi une partie importante, de nos disponibilités, au moment où nous en avons le plus besoin.

Y a-t-il eu des erreurs commises ? Peut-être, bien qu'il soit plus facile, après les événements, de répondre à cette question que de prévoir, avant ces mêmes événements, ce qu'il eût été préférable de faire, et aussi qu'il faille tenir compte du fait de la maladie qui est venue frapper cruellement un de nos administrateurs (et le plus agissant), dans un moment exceptionnellement difficile.

Les dirigeants de votre société se tenaient minutieusement informés des prix de revient du métal dans les divers centres de production du monde entier, et il leur était

permis de penser, lorsque le cours descendit à une limite plus basse que ces prix de revient, qu'on se trouvait à un barrage au-dessous duquel on ne descendrait plus.

Il n'en fut pas ainsi et l'intensité de la crise mondiale devait dépasser toutes les prévisions. Il est arrivé, en effet, que le cours du cuivre a baissé de 25 à 30 % au-dessous des prix de revient connus.

Mais, eût-on prévu cette chute particulièrement sévère, que, de toute façon, le maintien de la marche de nos usines nous laissait exposés à des risques certains.

Il fallait, en effet, alimenter les usines, faire travailler le millier d'ouvriers attachés aux fabrications, répondre aux besoins de la clientèle ; en un mot, continuer à produire, même à perte.

Et si la provision dénommée « pour fluctuations des métaux » a été créée dans nos industries pour dégager l'exploitation des variations de prix du métal, il faut bien constater que son efficacité s'arrête à la limite des prévisions raisonnables.

C'est pour cela que, nos prévisions ayant été dépassées par la grandeur de la crise, nous avons le regret aujourd'hui de devoir, en outre, faire appel à la réserve extraordinaire qui fut alimentée au cours des exercices bénéficiaires passés.

Après vingt-cinq années de prospérité ascendante, nous devons supporter cette épreuve en hommes d'action animés de la volonté de tirer du présent une leçon pour l'avenir.

D'abord, malgré la crise, notre affaire a conservé toute sa vitalité, nos usines modernisées sont alimentées de commandes dans des conditions satisfaisantes.

Elles sont certainement parmi les mieux outillées d'Europe et prêtes à donner leur plein rendement dès que les conditions économiques le permettront.

Comme vous le savez, elles ont été confiées, en même temps que notre service commercial, à notre filiale commune avec la Compagnie générale d'électricité, la Société Electro-Cuivre, dont la direction et le personnel travaillent avec une pleine confiance dans le succès. Notre programme d'avenir est basé sur cette organisation.

La concentration industrielle est aujourd'hui une évidente nécessité ; la concurrence commerciale est acharnée, les progrès techniques se succèdent avec une rapidité qui veut des amortissements immédiats ; les variations de cours sont si grandes qu'on doit s'efforcer de réduire le plus possible l'importance des stocks en travail ; enfin, les crédits qu'il faut consentir à la clientèle nécessitent des fonds de roulement énormes.

À tous égards, la politique de rapprochement que nous avons ainsi inaugurée si heureusement en fondant une filiale commune avec la Compagnie générale d'électricité a été pour nous une sauvegarde au cours de la crise, et nous nous sommes félicités de trouver auprès de nos amis le concours le plus sympathique et les conseils les plus avisés. 00

En termes assez vifs, un actionnaire a fait le procès de la gestion du conseil.

Les déboires de la société, en 1930-1931, proviennent, selon lui, de spéculations malheureuses, notamment sur les métaux.

Il reproche à la société d'avoir acheté 35.000 actions Industrielle des Téléphones, dont le prix de revient total est de 37 millions. Par suite de la baisse des titres en Bourse, la société subit une perte de 17.745.000 francs.

15.575 actions du Crédit mobilier [français] ont été également acquises, selon lui, et la société perd, de ce chef, 4.565.000 francs.

En ce qui concerne l'achat de la mine de Sulitelma* pour 42 millions de francs, il fait remarquer que la société a dû avancer à cette société environ 15 millions sur le cuivre qui sera livré, soit en tout 57 millions. « Je note en passant, que cette mine doit 60 millions à divers banquiers, dit-il, et cela a son importance quand je vous aurai dit que cette mine produit 4.500 tonnes par an. Or, elle ne peut vivre que si le cuivre est à un prix égal ou supérieur à 6,20. Comme le prix n'est maintenant que de 4,10 environ, nous perdons à l'exploiter neuf millions par an.

Il y avait en dépôt 34 millions passés à la Banque syndicale, banque de 4^e ou de 5^e ordre qui est en liquidation, ajoute-t-il. Je vous ferai remarquer en passant qu'à cette époque, il y avait un million dans diverses banques, à la Banque de France, au Crédit lyonnais, etc., le tout par petits paquets de 100.000 ou 200.000 francs, alors qu'il y avait 34 millions à la Banque syndicale.

On souscrit, ou Dives a fait souscrire par le Palais, 26.357 actions de la même Banque syndicale, pour une somme de 7 millions. Nous avons donc une somme de 41 millions immobilisée de ce côté et très risquée.

Ces différentes opérations ont tellement appauvri la trésorerie que, récemment, lors de l'augmentation de capital de la Société Électro-Cuivre, notre société n'a pu faire sa part. La Compagnie générale d'électricité, ayant suppléé à notre défaillance, y a donc maintenant plus de la moitié du capital et s'est assuré le contrôle de cette société.

Le président a formulé des réserves sur les chiffres énoncés.

Électro-métallurgie de Dives (*Le Temps*, 21 mars 1932)

À la dernière assemblée générale des actionnaires, il avait été indiqué que les chiffres présentés étaient sujets à révision et que le conseil allait faire procéder à un examen minutieux de la comptabilité. Conformément à cette promesse, une situation au 31 décembre dernier vient d'être publiée. Nous l'analysons ci-dessous :

Les immobilisations (terrains, immeubles, constructions, matériel et adduction d'eau) sont inventoriées pour 140.859.949 francs, avec en regard une réserve d'amortissement de 78.056.432 francs et une plus-value pour réévaluation à porter aux comptes de réserve de 7.537.909 francs, soit au total 85.594.342 francs. Tels sont les chiffres que résultent de l'application, à la valeur comptable des immobilisations, des procédés de réévaluation prévus à la circulaire de la direction générale des contributions directes du 25 janvier 1930. La mise en jeu des coefficients de dépréciation du franc a révélé les valeurs ci-dessus, et la régularisation de ces comptes a fait apparaître, à cette occasion, une plus-value de 7.537.909 francs qui devra être portée dans des comptes spéciaux au passif. La valeur actuelle des immobilisations ressort donc à la situation semestrielle, à 140.859.949 francs, moins la nouvelle valeur de la réserve d'amortissement (78.056.432 francs). Si l'on, déduit en outre la plus-value de réévaluation (7.537.909 francs), la valeur nette au bilan des immobilisations se trouve réduite à 55.265.607 francs. Ce chiffre est à rapprocher du résultat d'une expertise toute récente, faite dans une intention de comparaison par un cabinet d'ingénieurs experts, expertise qui a assigné aux Usines de Dives, du Palais et d'Ivry, une valeur réelle, après déduction des amortissements usuels de vétusté, de 125.127.154 francs.

Les valeurs disponibles comprennent les Caisse et banques, 12.127.483 francs; les Effets à recevoir, 392.073 francs, et le Portefeuille, les Participations et fonds d'États, 111.949.151 francs, soit un total de 124.468.708 francs. Les disponibilités ressortent à leur valeur de fin d'année, cette remarque s'appliquant tout spécialement au portefeuille-titres, aux participations et aux fonds d'État. Calculées sur la base du prix de revient, les moins-values constatées, à la date du 31 décembre, sur les titres en portefeuille ont été inscrites au compte d'attente pour ramener les valeurs disponibles à une valeur nette au 31 décembre. Les cours appliqués sont ceux de la Bourse des valeurs pour les titres cotés, et ceux résultant d'une sévère estimation pour les titres non cotés. Ce compte d'attente, enregistrant les moins-values sur titres, est destiné à se rajuster lors de l'établissement des bilans, suivant les cours du moment.

Les valeurs à réaliser englobent les impôts à récupérer 6.144.833 francs, et les débiteurs et filiales 86.119.774 francs. Les impôts à récupérer n'appellent aucune

observation particulière. Ils représentent les avances faites à l'enregistrement des impôts sur les valeurs mobilières récupérables actionnaires et les obligataires. Le poste « Débiteurs et filiales » fait l'objet d'une sévère révision et des abattements considérables ont été apportés à ces comptes pour ne plus maintenir, sous ce titre, que des valeurs dont le recouvrement paraît assuré dans les circonstances actuelles.

Ces abattements, fixés strictement à la partie estimée douteuse des comptes débiteurs, ont été inscrits dans le compte d'attente figurant à la situation, en attendant les résultats définitifs des récupérations entreprises. D'autres créances, en particulier sur la clientèle, ont reçu les provisions nécessaires par le jeu des provisions diverses portées au passif.

Dans la situation figurent des comptes de fabrication et comptes de frais (marchandises achats et fabrication 57.126.169 francs, service des titres 4.001.805 francs, frais sur ventes, frais généraux et divers 3.287.056 francs) pour un total de 64.415.030 francs, et en face des comptes de ventes et revenus divers (ventes 32.619.550 francs, revenus et produits divers 6.354.656 francs) pour un total de 38.974.206 francs. Ces comptes, dont le détail n'a pas sa place dans les bilans annuels, apparaissent dans cette situation semestrielle, car ils ne sont soldés qu'en fin d'exercice. Ils font ressortir le montant des achats du semestre et des frais de fabrication superposés aux stocks du 30 juin considérés comme point de départ des marchandises pour l'exercice. Ils font connaître également le montant des ventes pratiquées, les frais propres à la vente, les frais généraux divers, les charges du service financier, ainsi que les revenus et bonis divers. Il est à remarquer que le compte « marchandises » doit plus tard disparaître en totalité, la société ne devant plus comptabiliser de stocks de cuivre à l'avenir, depuis que ses usines sont en location ou exploitées pour son compte par la Compagnie générale d'électrometallurgie.

Outre ces postes, les comptes d'attente dont il est question ci-dessus figurent, parmi les comptes débiteurs de la situation, pour 107.902.777 francs, au titre de la dépréciation du portefeuille aux cours du 31 décembre et des moins-values éventuelles sur créances, et pour 5.982.700 francs au titre des impositions en instance de dégrèvement. Parmi les comptes créditeurs, les engagements sociaux groupent le capital (130 millions) et les réserves (172.508.153 fr.), qui comprennent la réserve légale (12.650.677 fr.), la réserve d'amortissement et la plus-value pour réévaluation déjà mentionnées plus haut, la réserve extraordinaire et pour fluctuations des métaux (71.878.571 fr.) et les provisions diverses (2.384.561 fr.). Quant aux engagements envers les tiers et provisions affectées, ils se décomposent en obligations 4 1/2 %, 148.368.000 francs, provisions affectées 21.265.497 francs, effets à payer et créditeurs divers 12.623.234 francs, et les coupons à payer, coupons arriérés et obligations amorties 4.088.008.

De ces chiffres qui correspondent à la valeur réelle, il résulte que l'excédent de l'actif sur les dettes envers les tiers, ressort à 171 millions. La valeur liquidative de l'action s'établirait ainsi à 650 francs. Il conviendrait aussi de tenir compte de la possibilité de rentrées sur des créances considérées actuellement comme douteuses et d'une éventuelle revalorisation de titres du portefeuille.

Enfin, certains actifs immobiliers, complètement amortis, possèdent encore une valeur réelle.

[...] La compagnie possédait également les Établissements Rai-Tillières, spécialisés dans le travail du cuivre, mais ils ont été cédés au début de 1931 à une filiale constituée de compte à demi avec la société Électro-métallurgie de Dives, filiale qui, d'abord intitulée l'Électro-Cuivre, est maintenant devenue la Compagnie générale d'électro-métallurgie. [...]

INGÉNIEURS NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1932, p. 457)

M. Holleaux J. (Mines Paris, 1921), sous-dir. des usines de Dives.

ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES (*Le Temps*, 9 septembre 1932)

Dans sa séance du 7 septembre, le conseil d'administration s'est complété en faisant appel à des personnalités appartenant à divers groupes industriels de premier plan.

Le conseil se trouve dès lors ainsi constitué : MM. Ernest Vuillaume, président ; Émile Lambert, vice-président ; Louis Cruchon ²⁵, administrateur délégué ; Jacques Aguillon ²⁶, Henri Cardozo, Maurice Gorgeu, Jacques Jourdain [Compagnie générale d'électricité], Albert Louppe [Fives-Lille], André Luquet, Louis Nicolle ²⁷, Louis de Seynes et Étienne Thouzellier ²⁸, administrateurs.

ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1932, p. 605)

Dans sa séance du 7 septembre, le conseil d'administration s'est adjoint les nouvelles personnalités suivantes : MM. Ernest Vuillaume, président, administrateur de la Confiance-Vie ; Louis Cruchon, administrateur de l'Électro-Céramique ; Jacques Aguillon ²⁹, président des Mines de la Loire ; Jacques Jourdain, administrateur de la

²⁵ Louis Cruchon-Dupeyrat : directeur à la Compagnie générale d'électricité, administrateur de la Compagnie générale d'électro-céramique (Céraver), de la Compagnie générale d'entreprises électriques (CGEE), des Éts métallurgiques de la Gironde, vice-président de Compagnie générale d'électro-métallurgie...

²⁶ Jacques Aguillon (1879-1955) : ingénieur des mines, il effectue l'essentiel de sa carrière chez Châtillon-Commentry dont il fut président de 1953 à 1955, poste qu'avait occupé son père

²⁷ Louis Nicolle (1872-1942) : industriel textile, député du Nord (1924-1936), administrateur de nombreuses sociétés dont les Mines d'Ostricourt, la Banque L. Dupont, de Valenciennes, la Compagnie générale d'électricité et la Compagnie générale d'électro-métallurgie...

Voir [Parlementaire et financiers 1932](#)

²⁸ Étienne Thouzellier (1869-1946) : X-1891, lieutenant-colonel en retraite, administrateur de la Manutention mécanique industrielle (janvier 1918), directeur général de la librairie Gauthier-Villars, vice-président de la Compagnie des mines de Carlin, administrateur et membre du Comité de direction du Groupement des houillères du Nord et du Pas-de-Calais et de l'Union des mines, président de la Compagnie de construction des Batignolles (1926-1928), administrateur des Mines de Sarre et Moselle, délégué au Comité central des Houillères de France, administrateur de la société « Le Rhin » (compagnie de navigation), administrateur des Soufres Américains, etc.

²⁹ Jacques Aguillon (1879-1955) : ingénieur des mines, il effectue l'essentiel de sa carrière chez Châtillon-Commentry dont il fut président de 1953 à 1955, poste qu'avait occupé son père

Compagnie générale d'électricité] ; Albert Louppe, administrateur de Fives-Lille ; Louis Nicolle, administrateur des Mines d'Ostricourt ; et Étienne Thouzellier, administrateur de l'Union des Mines.

On sait que le conseil comprend déjà MM. Émile Lambert, vice-président ; Henri Cardozo, Maurice Gorgeu, André Luquet et Louis de Seynes.

Société d'électro-métallurgie de Dives.
(*Les Documents politiques*, octobre 1932)

À l'assemblée ordinaire du 11 octobre, les actionnaires ont appris, sans grande surprise d'ailleurs, que l'exercice clos au 30 juin se soldait par une perte de 5.142.263 francs, qu'un prélèvement de plus de 56 millions sera effectué sur la réserve extraordinaire, que la Société est devenue presque exclusivement une société de portefeuille, c'est-à-dire qu'ils n'auront à compter sur des dividendes ultérieurs que si les filiales et participations en donnent.

Pour compléter ces bonnes nouvelles, le président a annoncé que les actionnaires devaient s'attendre à une réduction du capital dans une proportion voisine de 50 % et a invité l'assemblée à ratifier la nomination de nouveaux administrateurs qui, il faut le souhaiter, mèneront l'affaire un peu mieux que leurs prédécesseurs.

Mais peut-être ne faut-il pas être, malgré tout, sans formuler de sérieuses réserves sur les possibilités d'une meilleure gestion, lorsqu'on voit entrer au conseil de la société une personnalité qui fut un des hommes de paille, un associé si l'on veut, de M. Kreuger en France. Nous voulons parler de M. Étienne Thouzellier, administrateur, ancien ou en exercice, de nombreuses sociétés et spécialement de la Société générale des allumettes, la Société pour l'importation et vente des soufres américains, France-Amérique du Nord, dont nous avons montré, dans notre livre sur M. Ivar Kreuger, les liens étroits avec l'oligarque suédois, sans parler de bien d'autres qui, comme l'Union des Mines, les Usines métallurgiques de la Basse-Loire, ne sont pas sans avoir eu bien des déboires financiers dont leurs actionnaires savent ce qu'il leur en coûte.

La prise d'intérêts que l'Union des mines vient d'effectuer dans l'Électro-métallurgie de Dives n'est pas non plus très rassurante — on sait que l'Union des mines a dû procéder elle-même à une réorganisation financière — et nous pensons que les actionnaires de l'Électro-métallurgie de Dives n'ont pas grand-chose à espérer de l'avenir, si ce n'est de nouveaux sacrifices.

(*Finacial.*)

NORVÈGE
Société de Sulitelma
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 octobre 1932, p. 663)

Cette société, dont presque tout le capital appartient à la Soc. d'électro-métallurgie de Dives, a dû suspendre son exploitation pyrites, blendes et cuivre en juin [...] des charges diverses et en raison de la baisse des prix. À la suite d'accords avec les créanciers, le gouvernement et les ouvriers, on vient de reprendre l'exploitation. située, comme on le sait, au nord du cercle polaire.

Société industrielle des téléphones
(*Le Temps*, 27 février 1933)

.....
On ne peut ignorer les liens étroits qui ont existé entre la Société industrielle des téléphones d'une part, et l'Électrométallurgie de Dives et la Banque nationale de crédit d'autre part. Il est à présumer, mais on n'a aucune certitude à cet égard, que les difficultés éprouvées par ces deux dernières sociétés n'ont eu aucune répercussion fâcheuse pour la Société industrielle.

.....
Le conseil a été autorisé par l'assemblée extraordinaire du 10 décembre 1926, à porter le capital à 72 millions. Il existe donc au total 180.000 actions de 300 francs dont une partie importante a été achetée par la Compagnie générale d'électricité et l'Électrométallurgie de Dives qui détiennent ainsi le contrôle de la Société industrielle des téléphones.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES
(*Le Temps*, 29 mars 1933)

L'assemblée extraordinaire du 28 mars a décidé la suppression du droit de vote plural attaché aux actions B et assimilé celles-ci aux actions A ; décidé qu'il y avait lieu de continuer la société ; voté la réduction du capital de 130 millions à 65 millions de francs par abaissement du nominal des actions de 500 francs à 250 francs, une somme égale au montant de la réduction du capital étant portée à un compte provisionnel et l'excédent de la réserve légale au delà de 10 % du capital réduit étant versée à la réserve pour fluctuation des métaux ; modifié les statuts en conséquence.

Répondant à des actionnaires, le président a indiqué que la société poursuivait l'exécution des engagements pris envers elle par la Banque syndicale de Paris et les consorts Girche. Il a rappelé l'importance de l'actif de la société et signalé que la Société générale d'électro-métallurgie avait pu s'adapter aux circonstances en réduisant ses prix de revient. L'usine du Palais continue à donner toute satisfaction. Les résultats de la mine de Sulitelma ont été déficitaires, les cours du cuivre ne s'étant pas améliorés. Le deuxième exercice des Laminoirs d'Alsace s'est soldé par un bénéfice. « Vous déduirez, je l'espère, a dit le président pour conclure, que la pénible mesure proposée aujourd'hui n'exclut pas pour la société le légitime espoir d'un redressement dès que la situation le permettra.

Électro-métallurgie de Dives
(*Le Temps*, 3 avril 1933)

L'Électro-métallurgie de Dives revient de 175 à 165.

Au cours de la discussion qui a suivi la lecture du rapport du conseil à l'assemblée extraordinaire, qui eu lieu cette semaine, et qui a notamment voté la réduction du capital de 130 à 65 millions, le président a déclaré que la société poursuivrait l'exécution des engagements pris envers Dives par la Banque syndicale de Paris* et les Consorts Girche pour le règlement des créances.

Quant à la marche des affaires sociales, le président a signalé que la Société générale d'électro-métallurgie [CGEM] continue à s'adapter aux circonstances actuelles par la réduction de ses prix de revient dans une importante mesure. Le président a confirmé

que le rapprochement des usines de transformation de cuivre de Dives et des Établissements métallurgiques de Rai-Tillières a été une combinaison heureuse ainsi que la collaboration entre la Compagnie générale d'électro-métallurgie et la Compagnie française du bimétal.

Quant à l'exploitation de l'affinage électrolytique du Palais, elle donne toute satisfaction. Malheureusement, ses résultats supportent la fâcheuse répercussion de la baisse du cuivre.

CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ DE DÉFAISANCE,
MINES ET TEXTILES,
REGROUPANT LES INTÉRÊTS MINIERS DE DIVES
ET LES APPORTS DE LA BANQUE SYNDICALE DE PARIS EN FAILLITE

ÉLECTRO-DIVES
(*Le Journal des finances*, 15 septembre 1933)

L'assemblée extraordinaire de l'Électro-métallurgie de Dives, convoquée pour le 12 septembre, n'a pu avoir lieu faute de quorum. 26.000 actions seulement étaient représentées alors qu'un minimum de 173.354 était nécessaire. Elle a été renvoyée au 3 octobre.

Toutefois, M. Vuillaume, président du conseil d'administration, s'est décidé, dans une communication officielle, à préciser aux actionnaires et aux obligataires le sort qui les attendait.

Les renseignements qu'il a donnés corroborent ceux dont nous avons fait état il y a huit jours (voir « Notes et Réflexions »).

L'absorption de l'Électro-Métallurgie de Dives sera précédée :

1° de la réduction du capital de Dives de 65 à 60.500.000 francs par annulation des 18.000 actions Dives détenues par l'Hydro-Électrique et Métallurgique du Palais ;

2° du regroupement dans le cadre de la Société des Mines de la Manche — filiale de Dives — et qui prendrait le nom de Mines et textiles, des éléments d'actifs concernant essentiellement les industries minières et textiles : participations minières en Norvège, au Maroc, en Belgique, participations dans Textilos et Textiles, Vohgera, Manufacture belge de textiles, participations et créances diverses.

Le capital de la nouvelle société serait de l'ordre de 26 millions de francs.

CE QUI SERA OFFERT AUX PORTEURS

Les modalités d'échange des titres seront les suivantes :

Actionnaires : une seule solution. Échange de deux actions Dives de 250 francs contre trois actions de 100 fr., entièrement libérées, Générale d'Électro-métallurgie et une action de 100 francs, entièrement libérée, Mines et textiles.

Obligataires : Deux solutions : a) le nominal des obligations Dives est maintenu à 1.000 fr., mais les délais d'amortissement sont étendus et l'intérêt est ramené à 2 1/4 % demi-net, tant que l'Électro-métallurgie ne distribue pas de dividende, b) Échange d'une obligation de 1.000 fr. 4 1/2 % Dives, contre une obligation 4 1/2 % de 500 fr. à émettre par la Générale d'Électro-métallurgie, plus quatre actions de 100 fr. de celle-ci et une action Mines et textiles.

M. Vuillaume a promis qu'un exposé plus détaillé serait fait à l'assemblée qui pourra délibérer valablement. Le besoin s'en fait sentir, incontestablement.

L'ÉTRANGLEMENT

Diverses questions d'une importance capitale se posent.

Les actions de la Générale d'Électro-métallurgie qui vont être distribuées en échange, aux actionnaires de Dives, sont des actions de 100 francs, Or, comme nous l'avons indiqué la semaine dernière, le fonds social de 200 millions de Générale d'Électro-métallurgie était, en 1932, représenté par des actions de 500 francs non entièrement libérées ; or, il n'a jamais été publié, depuis, que leur libération ait eu lieu ou que leur nominal ait été modifié. Envisagerait-on de citer une nouvelle catégorie d'actions et s'il en était ainsi, quels seraient leurs droits dans les bénéfiques et dans l'actif social ?

La Société des Mines de la Romanche est une déjà vieille participation de Dives, citée dans les premiers rapports annuels qui ont suivi la guerre, mais dont il n'a plus guère été question ensuite. Cette affaire, qui poursuivait la reconnaissance d'un gisement de minerai de plomb dans les Hautes-Alpes, n'a jamais donné aucun résultat. Son capital est de 3 millions. Les affaires que l'on va regrouper dans Mines et textiles représentent les éléments abandonnés par la Banque syndicale de Paris et les consorts Girche soit : 2.282.000 fr. d'espèces, la moitié environ du capital de Textiles et textilosés, 40 % du capital de la Manufacture belge de textile, la presque totalité du capital de Voghera, un immeuble situé rue de Trévisé, diverses créances.

Tout cela représente-t-il 26 millions ?

À l'assemblée du 28 mars dernier, M. Vuillaume déclarait au sujet des valeurs ci-dessus : « Je dois ajouter que la mise au point de tous ces transferts est délicate et qu'il nous faudra de longs délais pour être fixés sur le règlement des grosses créances ». Et comme le rapport exposait de son côté qu'il « était prudent de considérer que la plupart des comptes d'attente étaient irrécupérables », on est à peu près fixé sur ce que va représenter la Société Mines et textiles, ex-Romanche.

Qu'est devenue la participation dans l'Industrielle des Téléphones ? Cette participation était de 20 % du capital de celle-ci (qui est de 54 millions), d'après le rapport à l'assemblée du 11 octobre 1932. Le 28 mars suivant, M. Vuillaume signalait que l'Industrielle des Téléphones « dont Dives est gros actionnaire », avait distribué un dividende de 35 fr. À cette époque, cet élément d'actif n'avait donc pas disparu. S'il existe toujours, il représente, aux cours actuels de l'action Téléphones, 22 millions. Dès lors, s'il faut entendre que Dives apporte à la Générale d'Électro-métallurgie, c'est-à-dire à la Générale d'Électricité, en même temps que ses usines et les autres existences, on peut dire que l'étranglement est complet, car ce qu'il convient, d'autre part, de ne pas oublier, c'est qu'au 30 juin 1932, le bilan de Dives, exception faite de la dette obligataire qui va subir le traitement que l'on sait — n'alignait que 10 millions d'exigibilités en face des 27 millions en caisse et en banques.

Électro-métallurgie de Dives
Fusion avec la Compagnie générale d'électro-métallurgie
Création de Mines et textiles
(*Le Temps*, 18 septembre 1933)

Sur l'Électro-métallurgie de Dives, on cote 165 contre 190, le titre ayant été réalisé à l'annonce de la remise, faute de quorum, de l'assemblée extraordinaire qui avait été convoquée pour le 12 septembre. Des déclarations officielles qui ont été faites à cette assemblée, il résulte que la fusion envisagée avec la Compagnie générale d'électro-métallurgie serait précédée, d'une part, de la réduction du capital de Dives de 65 millions à 60.500.000 francs par annulation de 18.000 actions détenues par la Société hydro-électrique et métallurgique du Palais ; d'autre part, du regroupement dans le cadre de la Société des mines de la Romanche, filiale de Dives, qui prendrait le nom de Mines et textiles*, des éléments d'actif de Dives concernant essentiellement les

industries minières et textiles. Le capital de cette société paraît devoir être de l'ordre de 26 millions. Les actionnaires de Dives recevraient alors, pour deux actions Dives, trois actions de 100 francs de la Compagnie générale d'électro-métallurgie et une action de 100 francs Mines et textiles. Les porteurs d'obligations pourront, soit conserver leur titre actuel de 1.000 francs, le revenu de celui-ci étant abaissé de 4 1/2 à 2 1/4 %, mais devant être complété à 4 1/2 % les années où la Compagnie générale d'électro-métallurgie distribuerait un dividende ; soit échanger leur titre contre une obligation 4 1/2 % de 500 francs et quatre actions de 100 francs Compagnie générale d'électrométallurgie, plus une action Mines et textiles.

La réalisation de cette opération écarterait l'éventualité fâcheuse d'une liquidation judiciaire.

SOCIÉTÉ HYDRO-ÉLECTRIQUE ET MÉTALLURGIQUE DU PALAIS* (*Le Temps*, 28 septembre 1933)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 6 octobre à l'effet de statuer sur la dissolution anticipée de la société. On sait que, dans le projet de réorganisation de l'Électro-métallurgie de Dives, il est prévu l'annulation de 18.000 actions Dives détenues par la Métallurgique du Palais.

ABSORPTION DE DIVES PAR LA CGEM (GROUPE COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ)

Électro-métallurgie de Dives
Projet de fusion avec la Compagnie générale d'électro-métallurgie (CGEM)
(*Le Temps*, 23 octobre 1933)

L'Électro-métallurgie de Dives fléchit lourdement de 157 à 129. Le rapport, qui sera présenté à l'assemblée du 26 octobre, indique que les comptes pour l'exercice clos le 30 juin 1933 ne font malheureusement que confirmer la situation précaire de la société en accusant une nouvelle perte de 3.624.615 francs ainsi qu'une aggravation des comptes d'attente. Par ailleurs, la libération des actions C. G. E. M., que détient Dives nécessiterait pour cette société un versement de 42 millions. En outre, la société a à faire face aux besoins de trésorerie de l'Affinage électrolytique du Palais, limitée à un maximum de 7.500.000 francs. Dans ces conditions, le conseil de Dives est entré en pourparlers avec ceux de la C. G. E. M. et de la C. G. E. qui ont mis sur pied le projet de fusion de Dives et la Compagnie générale d'électro-métallurgie, après liquidation amiable de l'Hydro-électrique et métallurgique du Palais.

La fusion envisagée a pour effet de transférer à la C. G. E. M. la pleine propriété des immobilisations de Dives qu'elle exploite en location ou en gérance, en même temps que celle de diverses participations intéressant directement son industrie (actions de la Société industrielle des téléphones, de la Compagnie française du bimétal et de la Société des laminoirs d'Alsace). L'ensemble d'actif à apporter à la Compagnie générale d'électro-métallurgie a été estimé à 114.800.000 francs. Ces éléments seront rémunérés par l'attribution à la Société de Dives de 448.000 actions de 100 francs et par la prise en charge par la Générale d'électrométallurgie du passif obligataire de Dives à concurrence de 70 millions, la compagnie absorbante restant au surplus garante du

service et des amortissements de l'emprunt obligataire de Dives, dont la charge immédiate serait atténuée.

ÉLECTRO-MÉTALLURGIE DE DIVES (*Le Temps*, 27 octobre 1933)

L'assemblée extraordinaire du 26 octobre a approuvé l'apport d'une partie du patrimoine social à la Compagnie générale d'électro-métallurgie, moyennant la remise de 448.000 actions de 100 francs et la prise en charge de 70 millions de francs du passif obligataire de Dives. Les porteurs de deux actions Dives recevront trois actions Compagnie générale d'électro-métallurgie et, en outre, une action de 100 francs de la Société mines et textiles qui va grouper d'autres éléments d'actif de Dives.

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Électro-métallurgie de Dives
(*Le Temps*, 30 octobre 1933)

Sur l'Électro-métallurgie de Dives, on cote 110 contre 129. Après lecture du rapport, l'assemblée extraordinaire du 26 octobre a voté à la majorité les résolutions présentées par le conseil, comportant notamment rachat, à la Société hydroélectrique et métallurgique du Palais, de 18.000 actions de 250 francs Dives possédées par elle, au prix de 148 francs l'une ; approbation du contrat de fusion entre la société et la C. G. E. M. et sa rémunération ; dissolution anticipée de la société.

(*Le Temps*, 19 mars 1934)

L'Électro-métallurgie de Dives, qui a cessé d'être négociable au marché à terme, s'inscrit à 57 contre 65.

Sté mines et textiles
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1934)

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1933, clos le 31 décembre dernier, se soldant par une perte de 33.127 francs.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Claude Bommart, Pierre Privé et Georges Collet, et enregistré la démission de MM. Henri Cardozo, Louis de Seynes, Maurice Gorgeu et Émile Lambert.

Le rapport rappelle que l'exercice a été marqué par la réduction du capital de 3 à 1 million de fr. et sa réaugmentation à 26.200.000 fr., par l'émission de 252.000 actions nouvelles souscrites par la Société d'électro-métallurgie de Dives. À la suite de cette augmentation de capital, la société a acquis de Dives divers éléments d'actif mobilier : titres et créances qu'elle a désormais pour objet de gérer et valoriser.

Parmi ces éléments figurent la presque totalité des actions de la Société Suliteljma (mines de cuivre en Norvège)* au capital de 7.021.000 kr., dont l'exercice 1933 s'est soldé par un léger bénéfice brut.

(*Le Temps*, 17 décembre 1934)

On cote 44 contre 56 50 sur l'Électro-métallurgie de Dives.

Il a été indiqué à l'assemblée que l'exercice au 30 juin 1934 a été marqué par une réduction de 10 % du chiffre d'affaires, dont la moitié est imputable au volume des transactions et la moitié à la différence des prix. Les résultats financiers n'en marquent pas moins un redressement appréciable, qui tient à la réorganisation intervenue et dont les effets pourraient aisément s'amplifier avec la moindre amélioration des conditions générales. L'assemblée a approuvé les comptes Le solde bénéficiaire de 5.222.441 francs a été affecté à la provision pour fluctuations des cours des métaux. Cette provision, dit le rapport, suffirait largement pour ramener les stocks au cours du 30 juin 1934.

JEU D'ECRITURES

(*Le Journal des finances*, 21 décembre 1934)

Il y a longtemps déjà que nous avons exposé comment la Compagnie générale d'électricité, par l'intermédiaire de la Compagnie générale d'électro-métallurgie (établissements métallurgiques de Dives et Rai-Tillières réunis) avait mis la main sur ce qui demeurait de l'actif de l'Électro-métallurgie de Dives.

Nous avons donné, en temps voulu, notre opinion sur cette combinaison.

L'assemblée de la Compagnie générale d'électro-métallurgie a eu lieu le 14 courant pour approuver les comptes de l'exercice 1933-1934, clos le 30 juin

Au cours de la discussion qui s'est instituée avant le vote des résolutions, un actionnaire s'est élevé contre le mode de présentation du bilan où, notamment, les stocks, au 30 juin 1934, sont inventoriés au cours du 30 juin 1932 bien que les prix aient fléchi dans l'intervalle de 470 fr. Comme l'évaluation s'applique à un stock de quelque 8.000 tonnes, il en a déduit qu'on aboutissait ainsi à une dissimulation de perte, étant donné qu'il y avait lieu de tenir compte également des 1.252.000 francs avancés par l'Électro-métallurgie à la liquidation de Dives et qui peuvent être considérée comme perdus.

Il n'est pas douteux qu'en inscrivant, dans ces conditions, à son bilan un solde créditeur de 5.222.000 francs, la Compagnie générale d'électro-métallurgie lui communique injustement une physionomie favorable, qu'il conservera et qu'il sera possible d'utiliser, plus tard, lorsque l'on — c'est-à-dire la Compagnie générale d'électricité — se préoccupera d'introduire les titres sur le marché.

Mais en droit strict Il ne semble pas qu'il y ait faute, car ce bénéfice apparent de 5 millions 222.000 francs a été immédiatement versé à la provision régulatrice des métaux, provision qui, paraît-il, serait ainsi largement suffisante pour « ramener les stocks au cours du 30 juin 1934 ».

Il ne s'agit, en somme, que d'un jeu d'écritures, assez discutabile du point de vue moral, mais le plus surprenant aurait été que l'Électro-métallurgie, bien conseillée par la Compagnie générale d'électricité, n'y pensât pas.

L'évolution du mouvement gréviste à Paris et en province
(*Le Temps*, 12 juin 1936)

Le ministère du travail a publié hier soir une note détaillée où l'on relève notamment que, pour le Calvados, l'accord n'a pas encore été réalisé à l'usine électrocuivre de Dives-sur-Mer qui occupe 1.300 ouvriers.

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE
(*Le Temps*, 12 juin 1936)

Une assemblée extraordinaire aura lieu le 27 juin avec l'ordre du jour suivant : échange d'obligations de la Société d'électro-métallurgie de Dives acquises et à acquérir par la Compagnie générale d'électro-métallurgie ; annulation des actions de la Compagnie générale d'électro-métallurgie provenant de cet échange et réduction, en conséquence, du capital social.

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE
(*Le Journal des débats*, 30 juin 1936)

Une assemblée extraordinaire, réunie le 27 juin, a approuvé les propositions du conseil en ce qui concerne l'échange de 45.000 obligations de 1.000 fr. de la « Société d'Electro-Métallurgie de Dives. Cet échange sera fait à raison de 1 obligation « Dives » contre 1 obligation de 500 fr. et 4 actions de la « Compagnie générale d'électro-métallurgie » et 1 action de la « Société Mines et textiles ».

Les 180.000 actions de la Compagnie, ainsi obtenues, seront annulées de sorte que le capital se trouvera réduit de 200 à 182 millions.

LE PILLAGE DE L'ÉPARGNE
(*L'Avenir de Bougie*, 8 avril 1937)

À la Tribune du Sénat, M. Lesaché, qui est un adversaire du Front populaire, vient de révéler de nouveaux scandales dont M. J. Duret, dans la « Lumière », donne un aperçu :

1° Electro-Métallurgie de Dives

Cette importante société, était, jadis, une des plus brillantes du groupe de la métallurgie du cuivre.

Au cours de la guerre, elle édifia une nouvelle usine d'électro-métallurgie au Palais, dans la Haute-Vienne. Les capitaux et les fonds de roulement de la « Société du Palais » étaient souscrits par « Dives ».

Cette société était, en réalité, une société « autoclave ». Chaque actionnaire ne pouvait la contrôler, l'argent des actionnaires de « Dives », était engagé, mais ceux-ci ignoraient tout de sa gestion et n'avaient aucun accès à l'assemblée générale.

Au bout de quelques années, pour des raisons d'ordre technique, le conseil d'administration de « Dives » décida de racheter l'usine du Palais.

Cependant, « la Société du Palais, qui n'avait plus d'usine, continuait à exister. Les administrateurs touchaient toujours des jetons de présence de 20.000 francs et pouvaient, en son nom, continuer à spéculer, aux frais de Dives.

Dives possédait 18.000 actions du Palais et le Palais 20.000 de Dives.

Par une réciprocité de bon aloi, les administrateurs s'assuraient ainsi, aux assemblées générales, la majorité et l'impunité. Les commissaires aux comptes se montraient très dociles et déclaraient inmanquablement que tout était en règle.

Les trois principaux administrateurs de « Dives » et du « Palais » se trouvaient, également, à la tête d'autres sociétés comme la « Banque syndicale de Paris », la « Société Textilose et textiles, » etc.

Un des administrateurs commun perdit plusieurs millions, en spéculant sur le coton, sous le couvert de « Textilose et textiles ».

La « Banque syndicale » se trouvant à sec, il puisa les sommes nécessaires dans la caisse de « Dives ». Le trou ainsi creusé était de l'ordre de 38 millions.

À l'assemblée générale de Dives, quelques actionnaires eurent vent des fautes commises et se fâchèrent. Ils demandèrent qu'on nommât une commission d'enquête. Mais, malgré les cris, les protestations, les huées, le président était sûr de son affaire. En effet, le conseil, avec les voix de la « Société du Palais » et les pouvoirs en blanc, avait une forte majorité assurée, et le *quitus* lui fut accordé. Depuis, la Société de Dives est allée de déconfiture en déconfiture. Ses actionnaires ont à peu près tout perdu ; les pertes par eux subies peuvent être évaluées à 150 millions de francs.

Les actionnaires se sont adressés à la justice, mais la lenteur de la procédure fut telle que jusqu'à maintenant, ils n'ont rien obtenu.

LES DÉBRIS DE MINES ET TEXTILES

MINES ET TEXTILES

(*Le Journal des finances*, 12 février 1937)

On sait que les porteurs d'obligations Dives se sont vus octroyer la faculté d'échanger chacun de leurs titres contre une obligation et quatre actions de la Compagnie générale d'électro-métallurgie et une action de 100 fr. Mines et textiles.

La plupart des porteurs sont assez mal renseignés sur la situation de cette dernière affaire dont les actions ne valent, hors cote, qu'une trentaine de francs.

L'actif de Mines et textiles est constitué par un portefeuille sur la consistance duquel le rapport de l'exercice 1935 contient des précisions qui ne sont pas sans intérêt.

Il indique notamment que les actions de la Société Sulitjelma [cuivre en Norvège] ont dû être rétrocédées à un créancier hypothécaire que n'avaient pu fléchir ni des versements partiels, ni les efforts faits pour réorganiser financièrement l'affaire.

Il en est résulté pour Mines et textiles une perte de 3.897.000 francs.

La Filatura di Voghera a rétrocédé son usine principale à un groupe italien et les fonds n'ayant pu être rapatriés en France, ont fait l'objet d'un emploi immobilier à Milan.

La Société Textiloses et Textiles, également située en Italie, a réalisé en 1934-33 un maigre profit de 74.000 francs. La marche de l'affaire est restée soumise à une réglementation administrative qui échappe totalement à l'action de la société mère.

La Société Immobilière et Commerciale, en liquidation amiable, a procédé à une réalisation d'immeuble qui doit lui permettre de rembourser une fraction de sa dette vis-à-vis de Mines et textiles.

Quant aux créances sur les sociétés de l'ancien groupe Ehrlich, elles sont englobées dans des concordats à 40 % et 20 % dont il est impossible de dire actuellement si les clauses pourront être exécutées.

En somme, on ne voit pas très bien quels sont les éléments qui, dans la composition du portefeuille de Mines et textiles, pourraient justifier l'estimation de ce poste au bilan, à 7 millions. De même, l'évaluation des débiteurs portée pour 8.475.000 fr. paraît fortement sujette à caution si ce poste est constitué en majeure partie, comme on peut le penser, par des avances à des filiales insolubles.

Les seuls éléments d'actif ayant une valeur réelle seraient donc les disponibilités (188.000 francs) et les valeurs de placement (5 millions) : bons du Trésor, obligations de Chemins de fer, du Crédit foncier, etc. Encore ces titres sont-ils inventoriés à leur prix d'achat, qui n'est pas connu. Néanmoins, comme la société ne fait état d'aucune exigibilité, on peut considérer que ces disponibilités en valeurs et espèces représentent environ 20 fr. net par action Mines et textiles. Sans doute est-ce là la valeur liquidative maxima qu'il est permis d'attribuer actuellement à ce titre.

www.memoireouvriere.com

Un siècle de vie dans les cités ouvrières de Dives-sur-Mer : témoignages, documents d'époque et photographies anciennes.
